Francis Gendreau 5 février 2021

Revue de presse
Le procès de Tran To Nga

jeudi 7 janvier 2021

http://www.outilsdusoin.fr

Soutien à Tran To Nga et aux victimes vietnamiennes de l'agent orange-dioxine

En 2014, Tran To Nga a porté plainte contre les firmes américaines, dont Monsanto et Dow Chemical, qui ont produit l'agent orange déversé par les Américains sur le Vietnam pendant la guerre du Vietnam.

Après plusieurs reports, la date des plaidoiries est fixée au 25 janvier 2021 au Tribunal de grande instance d'Evry.

Ce procès est historique car Tran To Nga, qui a la double nationalité française et vietnamienne, est actuellement la seule à pouvoir intenter un tel procès.

Cette lettre est une pétition que l'on peut signer en envoyant un mail avec ses coordonnées et qualité à agentorange2202@gmail.com

Une catastrophe écologique

Rappelons que le 10 août 1961, s'amorce la plus grande guerre chimique de l'Histoire, décidée par le président J-F Kennedy. L'armée américaine veut raser le couvert végétal afin d'empêcher les résistants de s'y camoufler, et détruire les récoltes afin d'affamer les populations villageoises et les empêcher de nourrir les combattants. Cette guerre chimique va durer 10 ans. Durant cette période, d'après le rapport Stellman, ce sont 77 millions de litres d'herbicides qui ont été déversés. Sur un total de 2,6 millions d'hectares, soit 10 % de la superficie du Sud Vietnam. Les zones épandues ont été "traitées" en moyenne 5 fois, certaines zones ayant reçu jusqu'à 10 épandages successifs. 50 % des forêts de mangrove ont fait l'objet d'épandages, 400 000 hectares de terres agricoles ont été polluées.

La défoliation des grands arbres a bouleversé les écosystèmes, entraînant la mort du reste de la végétation et la disparition d'une faune abondante. De nombreuses espèces forestières rares et précieuses ont disparu. À la place, des bambous et des herbes hautes, surnommées « les herbes américaines » ont envahi les sols appauvris. C'est donc la destruction irrémédiable d'une partie des écosystèmes vietnamiens.

Un terrible poison qui a fait des millions de victimes

L'agent orange, en plus d'avoir détruit une partie des sols vietnamiens, s'avère très toxique pour l'être humain. Son dérivé de fabrication, la « dioxine de Seveso » est tératogène. Elle s'accumule dans les graisses, se transmet de génération en génération, elle provoque des malformations de naissance. Elle affecte l'organisme entraînant des affections cutanées, digestives, nerveuses, cardiovasculaires, des cancers et du diabète. Au Vietnam, plus de 300 kg de dioxine ont été déversés alors que les experts de l'OMS ont établi une dose mensuelle tolérable provisoire (DMTP) de 70 picogrammes/kg par mois (1 picogramme = 10^{-12} gramme).

Selon l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange/dioxine (VAVA) et d'après le rapport Stellman, entre 2,1 et 4,8 millions de personnes vivaient dans les zones épandues et ont donc été directement exposées au défoliant pendant la guerre.

Aujourd'hui, plus de 3 millions de personnes en subissent encore les conséquences. Des centaines de milliers d'enfants des 3ème et 4ème générations d'après-guerre, vivent avec des malformations (absence de membres, cécité, surdité, tumeur externe…). Les fausses couches, les mort-nés et les naissances prématurées sont plus nombreuses dans les régions les plus touchées par les épandages. Les fabricants de l'agent orange connaissaient pourtant la dangerosité de leur produit sur la santé humaine. Mais afin de produire en plus grande quantité, plus vite et à moindre coût, ils ont rendu l'agent orange vingt fois plus toxique.

Pourquoi un procès historique en France ?

Deux procès ont eu lieu depuis la fin de la guerre du Vietnam. Des anciens combattants américains victimes de l'agent orange ont porté plainte aux États-Unis en 1984, en s'appuyant sur une liste de maladies que les scientifiques estiment liées à l'exposition à l'agent orange. Un arrangement amiable a été trouvé avec les firmes chimiques : elles ont accepté de verser 180 millions de dollars à un fonds d'indemnisation des vétérans. En contrepartie, ceux-ci ont retiré leur plainte et se sont engagés à ne pas en déposer d'autres.

Début 2004, l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange/dioxine (VAVA), qui venait d'être créée au Vietnam, a déposé aux États-Unis une plainte contre les 37 entreprises ayant fabriqué l'agent orange pour l'armée américaine. Cette plainte a été rejetée en première instance en mars 2005, puis en appel en février 2008. La Cour suprême, saisie pour un ultime appel, a refusé de l'examiner en février 2009 sous la pression du Département de la Justice américaine intervenant avec un "amicus curiae" (une lettre à la cour). Déboutées de leur plainte, les victimes vietnamiennes n'ont plus de possibilité de recours juridique aux ÉtatsUnis.

Tran To Nga par sa double nationalité et son statut de victime de l'agent orange, est en mesure de porter plainte en France contre ces sociétés américaines. Elle est la seule à pouvoir le faire !

Les combats de Tran To Nga

Pendant la guerre américaine, Tran To Nga a vécu dans le maquis comme agent de liaison et reporter de guerre pour l'agence Giai Phong (Libération). Dans la jungle elle a subi à plusieurs reprises des épandages d'agent orange. Aujourd'hui à près de 80 ans, elle est atteinte de cinq maladies reconnues comme étant liées à l'exposition à la dioxine. Sa descendance est aussi touchée par des maladies liées à la dioxine : sa première fille morte à l'âge de 17 mois d'une maladie cardiaque, ses deux autres filles et ses petits enfants.

Comme Tran To Nga le dit, son procès est son dernier combat : « J'agis pour que les crimes de guerre et contre l'humanité des États-Unis d'Amérique ne soient pas oubliés, pour que l'ensemble de la communauté internationale se mobilise contre les écocides et les génocides ». Le combat de Tran To Nga est un devoir universel, un devoir pour que Justice soit faite. Il est le nôtre à tous. Car elle se bat aussi pour toutes les victimes vietnamiennes qui, depuis 45 ans, ne sont ni reconnues, ni indemnisées par les responsables de cette guerre chimique : le gouvernement des États-Unis et les firmes chimiques.

Nous soutenons et appelons à soutenir Tran To Nga dans son procès et, au-delà, le combat de l'ensemble des victimes vietnamiennes de l'agent orange.

Premiers signataires :

AAFV (Association d'Amitié Franco-Vietnamienne), AFAPE (Association française pour l'expertise de l'agent orange et des perturbateurs endocriniens), Arac (Association Républicaine des Anciens Combattants), Cap Vietnam, CID Vietnam (Centre d'Information et de Documentation sur le Vietnam contemporain), Collectif Vietnam Dioxine, FaAOD (Fonds

d'alerte contre l'Agent Orange/Dioxine), Le Mouvement de la Paix, Le Village de l'Amitié de Van Canh, Orange DiHoxyn, UGVF (Union Générale des Vietnamiens de France), Sông Viêt, VNED (Vietnam les Enfants de la Dioxine)

13/01/2021

https://www.francetvinfo.fr

Le combat d'une femme intoxiquée pendant la guerre du Vietnam par "l'agent orange"

"L'agent orange", un défoliant hautement toxique, a été déversé par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam. Une victime de 78 ans, qui cumule les maladies, s'est engagée dans un procès contre les multinationales qui l'ont fabriqué.

Pendant la guerre du Vietnam, l'armée américaine a déversé plus de quatre millions de litres de défoliants sur les forêts du pays. "L'agent orange" fait partie de ces produits. Il contient des produits hautement toxiques. L'objectif était de détruire la végétation pour débusquer l'ennemi. Seule, une Vietnamienne est en procès contre 26 multinationales qui l'ont fabriqué. La grand-mère, âgée de 78 ans, cumule les maladies.

Entre deux et cinq millions de Vietnamiens y ont été directement exposés

"J'ai des problèmes cardiaques, j'ai eu deux fois la tuberculose. Et, finalement, j'ai aussi un cancer", témoigne-t-elle. A 24 ans, elle avait rejoint le Front national pour la libération du sud-Vietnam qui combattait les Américains. Elle officiait comme reporter pour leur agence de presse. C'est à ce moment-là qu'elle est touchée par "l'agent orange". "J'ai reçu le poison en direct. J'ai pataugé aussi dans des flaques ou dans des marres où il y en avait plein", ajoute-t-elle. Entre deux et cinq millions de Vietnamiens y ont été directement exposés. Aujourd'hui encore, des enfants naissent difformes.

17 janv. 2021

https://blogs.mediapart.fr

Soutien à Tran To Nga et aux victimes vietnamiennes de l'agent orange-dioxine

Par Jean-Marc B Blog

En 2014, Tran To Nga a porté plainte contre les firmes américaines, dont Monsanto et Dow Chemical, qui ont produit l'agent orange déversé par les Américains sur le Vietnam pendant la guerre du Vietnam. Après plusieurs reports, la date des plaidoiries est fixée au 25 janvier 2021 au Tribunal de grande instance d'Evry.

Ce procès est historique car Tran To Nga, qui a la double nationalité française et vietnamienne, est actuellement la seule à pouvoir intenter un tel procès.

Cette lettre est une pétition que l'on peut signer en envoyant un mail avec ses coordonnées et qualité à agentorange2202@gmail.com

Une catastrophe écologique

Rappelons que le 10 août 1961, s'amorce la plus grande guerre chimique de l'Histoire, décidée par le président J-F Kennedy. L'armée américaine veut raser le couvert végétal afin d'empêcher les résistants de s'y camoufler, et détruire les récoltes afin d'affamer les populations villageoises et les empêcher de nourrir les combattants. Cette guerre chimique va durer 10 ans. Durant cette période, d'après le rapport Stellman, ce sont 77 millions de litres d'herbicides qui ont été déversés. Sur un total de 2,6 millions d'hectares, soit 10 % de la superficie du Sud Vietnam. Les zones épandues ont été "traitées" en moyenne 5 fois, certaines zones ayant reçu jusqu'à 10 épandages successifs. 50 % des forêts de mangrove ont fait l'objet d'épandages, 400 000 hectares de terres agricoles ont été polluées.

La défoliation des grands arbres a bouleversé les écosystèmes, entraînant la mort du reste de la végétation et la disparition d'une faune abondante. De nombreuses espèces forestières rares et précieuses ont disparu. À la place, des bambous et des herbes hautes, surnommées « les herbes américaines » ont envahi les sols appauvris. C'est donc la destruction irrémédiable d'une partie des écosystèmes vietnamiens.

Un terrible poison qui a fait des millions de victimes

L'agent orange, en plus d'avoir détruit une partie des sols vietnamiens, s'avère très toxique pour l'être humain. Son dérivé de fabrication, la « dioxine de Seveso » est tératogène. Elle s'accumule dans les graisses, se transmet de génération en génération, elle provoque des

malformations de naissance. Elle affecte l'organisme entraînant des affections cutanées, digestives, nerveuses, cardiovasculaires, des cancers et du diabète. Au Vietnam, plus de 300 kg de dioxine ont été déversés alors que les experts de l'OMS ont établi une dose mensuelle tolérable provisoire (DMTP) de 70 picogrammes/kg par mois (1 picogramme = 10 −12 gramme).

Selon l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange/dioxine (VAVA) et d'après le rapport Stellman, entre 2,1 et 4,8 millions de personnes vivaient dans les zones épandues et ont donc été directement exposées au défoliant pendant la guerre.

Aujourd'hui, plus de 3 millions de personnes en subissent encore les conséquences. Des centaines de milliers d'enfants des 3ème et 4ème générations d'après-guerre, vivent avec des malformations (absence de membres, cécité, surdité, tumeur externe…). Les fausses couches, les mort-nés et les naissances prématurées sont plus nombreuses dans les régions les plus touchées par les épandages. Les fabricants de l'agent orange connaissaient pourtant la dangerosité de leur produit sur la santé humaine. Mais afin de produire en plus grande quantité, plus vite et à moindre coût, ils ont rendu l'agent orange vingt fois plus toxique.

Pourquoi un procès historique en France ?

Deux procès ont eu lieu depuis la fin de la guerre du Vietnam. Des anciens combattants américains victimes de l'agent orange ont porté plainte aux États-Unis en 1984, en s'appuyant sur une liste de maladies que les scientifiques estiment liées à l'exposition à l'agent orange. Un arrangement amiable a été trouvé avec les firmes chimiques : elles ont accepté de verser 180 millions de dollars à un fonds d'indemnisation des vétérans. En contrepartie, ceux-ci ont retiré leur plainte et se sont engagés à ne pas en déposer d'autres.

Début 2004, l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange/dioxine (VAVA), qui venait d'être créée au Vietnam, a déposé aux États-Unis une plainte contre les 37 entreprises ayant fabriqué l'agent orange pour l'armée américaine. Cette plainte a été rejetée en première instance en mars 2005, puis en appel en février 2008. La Cour suprême, saisie pour un ultime appel, a refusé de l'examiner en février 2009 sous la pression du Département de la Justice américaine intervenant avec un "amicus curiae" (une lettre à la cour). Déboutées de leur plainte, les victimes vietnamiennes n'ont plus de possibilité de recours juridique aux ÉtatsUnis.

Tran To Nga par sa double nationalité et son statut de victime de l'agent orange, est en mesure de porter plainte en France contre ces sociétés américaines. Elle est la seule à pouvoir le faire !

Les combats de Tran To Nga

Pendant la guerre américaine, Tran To Nga a vécu dans le maquis comme agent de liaison et reporter de guerre pour l'agence Giai Phong (Libération). Dans la jungle elle a subi à plusieurs reprises des épandages d'agent orange. Aujourd'hui à près de 80 ans, elle est atteinte de cinq maladies reconnues comme étant liées à l'exposition à la dioxine. Sa descendance est aussi touchée par des maladies liées à la dioxine : sa première fille morte à l'âge de 17 mois d'une maladie cardiaque, ses deux autres filles et ses petits enfants.

Comme Tran To Nga le dit, son procès est son dernier combat : « J'agis pour que les crimes de guerre et contre l'humanité des États-Unis d'Amérique ne soient pas oubliés, pour que l'ensemble de la communauté internationale se mobilise contre les écocides et les génocides ». Le combat de Tran To Nga est un devoir universel, un devoir pour que Justice soit faite. Il est le nôtre à tous. Car elle se bat aussi pour toutes les victimes vietnamiennes qui, depuis 45 ans, ne sont ni reconnues, ni indemnisées par les responsables de cette guerre chimique : le gouvernement des États-Unis et les firmes chimiques.

Nous soutenons et appelons à soutenir Tran To Nga dans son procès et, au-delà, le combat de l'ensemble des victimes vietnamiennes de l'agent orange.

Premiers signataires :

AAFV (Association d'Amitié Franco-Vietnamienne), AFAPE (Association française pour l'expertise de l'agent orange et des perturbateurs endocriniens), Arac (Association Républicaine des Anciens Combattants), Cap Vietnam, CID Vietnam (Centre d'Information et de Documentation sur le Vietnam contemporain), Collectif Vietnam Dioxine, FaAOD (Fonds d'alerte contre l'Agent Orange/Dioxine), Le Mouvement de la Paix, Le Village de l'Amitié de Van Canh, Orange DiHoxyn, UGVF (Union Générale des Vietnamiens de France), Sông Viêt, VNED (Vietnam les Enfants de la Dioxine)

18 janvier 2021

https://www.liberation.fr/

Justice pour Tran To Nga et toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine

Par Collectif Vietnam Dioxine

Le 25 janvier se tiendra à Evry le procès intenté par l'ancienne journaliste et militante franco-vietnamienne contre dix-neuf firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'Agent Orange.

Tribune. 59 ans. Plus de 59 ans déjà depuis le premier épandage de l'Agent Orange-dioxine, un puissant défoliant déversé sur la jungle vietnamienne et laotienne le 10 août 1961 par l'armée américaine. Aujourd'hui encore, les effets de l'Agent Orange-dioxine se répercutent sur la population vietnamienne et l'environnement dans l'iniquité la plus totale. Avec près de 80 millions de litres d'herbicides déversés et plus de 2 500 000 hectares contaminés, ces épandages ont détruit 20 % des forêts du sud du Vietnam et pollué 400 000 hectares de terres agricoles. S'y ajoutent la destruction de plus d'un million d'hectares de forêt tropicale et la disparition d'une faune abondante.

L'Agent Orange-dioxine, en plus d'avoir détruit une partie de la jungle vietnamienne, s'est avéré très toxique pour l'être humain. Son dérivé de fabrication, la dioxine, est tératogène et lipophile : elle s'accumule dans les graisses et engendre de graves malformations chez les nouveau-nés. Jusqu'à 4,8 millions de personnes ont été directement exposées au défoliant et plus de 3 millions en subissent encore les conséquences selon l'Association vietnamienne des victimes de l'Agent Orange-dioxine (Vava). Des centaines de milliers d'enfants, des 3e et 4e générations d'après-guerre, vivent avec ces malformations (absence de membre, cécité, surdité, tumeur externe), sans parler des fausses couches, des mort-nés et des naissances prématurées qui s'accentuent dans les régions les plus touchées.

Un procès intenté par Tran To Nga qui dure depuis 2014

L'histoire a occulté cette guerre chimique, pourtant la plus importante de l'histoire de l'humanité, en présentant l'Agent Orange-dioxine comme une arme parmi d'autres. Les effets de l'Agent Orange-dioxine, un «phénomène insidieux, silencieux, invisible, qui se déroulerait sur plusieurs décennies» (source), s'étalent dans le temps et les générations tandis qu'il s'efface de la mémoire collective. Porter ce sujet à la connaissance du plus grand nombre est le long chemin qu'a entrepris Tran To Nga, pour que ce crime ne reste pas impuni.

Depuis 2014, année où Tran To Nga a déposé une plainte au Tribunal judiciaire d'Evry (Essonne), la procédure avance lentement mais sûrement. Elle a été rendue possible par une loi autorisant une ressortissant·e français·e à poursuivre une personne physique ou morale étrangère pour des faits commis en dehors de l'Hexagone. Par sa double nationalité, son statut de victime de l'Agent Orange-dioxine, Tran To Nga réunit les conditions nécessaires pour porter plainte contre les sociétés américaines qui ont produit ou livré ces produits phytosanitaires.

Le 25 janvier, au rang des prévenus seront présentes 19 des 26 firmes assignées ayant fabriqué ou livré l'Agent Orange, notamment Dow Chemical et Bayer-Monsanto. Tran To Nga est défendue par William Bourdon, célèbre pour avoir plaidé la cause de victimes chiliennes de la dictature du général Pinochet ou durant le génocide rwandais, et ses confrères Bertrand Repolt et Amélie Lefebvre. Face à eux, une trentaine d'avocats défendent les entreprises responsables d'avoir produit ou livré l'Agent Orange-dioxine à l'armée américaine. Six ans. C'est le temps qu'il a fallu pour enfin arriver aux plaidoiries qui pourraient permettre d'obtenir la condamnation de ces sociétés.

Une responsabilité qui tarde à être reconnue

Depuis quarante-cinq ans, ni le gouvernement américain, ni les fabricants de l'Agent Orange-dioxine n'ont reconnu leur responsabilité vis-à-vis des victimes vietnamiennes. Alors que les vétérans américains ont été indemnisés à hauteur de 180 millions de dollars dès 1984, aucune reconnaissance d'ordre juridique n'a abouti pour les victimes vietnamiennes qui ont été déboutées en 2009 par la Cour suprême des Etats Unis.

Les voix des victimes vietnamiennes, muselées par l'absence de moyens juridiques, ne sont toujours pas entendues. La guerre reste asymétrique jusque dans le traitement des victimes, où Tran To Nga, franco-vietnamienne, journaliste en contact direct avec le défoliant pendant la guerre du Vietnam, est devenu un symbole de résistance.

Un combat pour la justice environnementale

L'écocide, compris comme «la destruction permanente et irrémédiable d'un écosystème»,

notion née à la suite de la guerre du Vietnam et de l'usage de l'Agent Orange-dioxine, ne détruit pas seulement la terre, mais aussi les personnes habitant celle-ci. De ces guerres contre les corps et les sols, on pourrait citer l'utilisation massive du chlordécone (pesticide toxique) dans les bananeraies en Guadeloupe et en Martinique des années 70 à 90, les essais nucléaires des années 60 qui ont fait au moins 30 000 victimes algériennes, ceux en Polynésie française de 1966 à 1996…

L'écocide relie les peuples dans leurs revendications pour une justice environnementale. Cette justice environnementale doit être sociale, raciale et solidaire pour mener à la réparation, la réaffirmation d'une souveraineté des peuples sur leurs terres et la réappropriation des écosystèmes.

Les enjeux d'un procès historique

Comme pour les procès américains contre le Roundup (produit phare de Monsanto), plusieurs des entreprises incriminées auraient proposé à Tran To Nga une compensation financière, pour éviter de véritables poursuites judiciaires. Cette fois-ci, l'argent n'achètera pas la paix. Tran To Nga veut obtenir condamnation des firmes afin qu'elle fasse jurisprudence pour toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine.

L'écocide commis lors de la guerre du Vietnam nous rappelle le lien intrinsèque entre écocide et génocide, redéfinit les termes de «scandale sanitaire», «arme de guerre» comme «crime». La réussite du procès de Nga ne se limitera jamais à sa propre réparation. Elle s'étend à la reconnaissance juridique d'une responsabilité des firmes pour les victimes de l'Agent Orange mais aussi à l'invention d'une nouvelle jurisprudence saisissable pour toutes les victimes d'armes chimiques et pesticides.

Nous appelons ainsi à soutenir massivement Tran To Nga dans ce procès en relayant cette tribune et en participant à la mobilisation. Le lundi 25 janvier 2021 n'est qu'une étape. Le combat de Tran To Nga sera encore long et douloureux : elle aura besoin de nous à ses côtés jusqu'à ce que justice soit rendue.

Justice pour toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine !

Premiers signataires :

Association VIVRE ; Collectif Stop Monsanto-Bayer ; Collectif Zéro Chlordécone Zéro Poison ; Combat Monsanto ; Les Amis de la Terre France ; Ligue des Droits de l'Homme (LDH) ; Notre Affaire à Tous ; Nous voulons des coquelicots ; SOS Racisme ; UNEF ; Union syndicale Solidaires ; Youth For Climate Paris

Saphia Aït Ouarabi, Vice-présidente de SOS Racisme ; Julien Bayou, Secrétaire national EELV ; Valérie Cabanes, Juriste internationaliste, autrice de Un nouveau Droit pour la terre, pour en finir avec l'écocide ; Eric Coquerel, Député de Seine-Saint-Denis (LFI) ; Daniel Cueff, Maire de Langouët ; Camille Etienne, Militante à On est prêt ; Malcom Ferdinand, Chercheur au CNRS ; Grace Ly, Autrice, réalisatrice, cocréatrice du podcast Kiffe ta race ; Akim Omiri, Humoriste ; Fatima Ouassak, Militante antiraciste ; Jessica Oublié, Autrice de bande dessinée ; Eric Piolle, Maire de Grenoble ; Dilnur Reyhan, Présidente de l'Institut ouïghour d'Europe ; Maxime de Rostolan, Entrepreneur écologiste et militant ; François Ruffin, Député de la Somme (LFI) ; Marie Toussaint, Co-fondatrice Notre Affaire à Tous, Députée européenne EELV ; Mathilde Panot, Vice-Présidente du groupe parlementaire La France insoumise

19 janvier 2021

https://www.lemonde.fr

« Agent orange » : Tran To Nga, une femme en guerre contre les géants de l'agrochimie

Par Martine Valo

Cette Franco-Vietnamienne au parcours d'exception poursuit devant la justice française Dow Chemical et d'autres firmes, pour avoir fourni à l'armée américaine des pesticides ultratoxiques déversés autrefois sur le Vietnam.

Des boîtes de médicaments sont dispersées sur la table basse devant le canapé. Un beau portrait de femme – sa mère – est accroché au mur à côté de la Légion d'honneur décernée en 2004 par Jacques Chirac. Côte à côte, plusieurs Bouddha et une statuette de la Vierge veillent sur le salon de Mme Tran, 78 ans. L'endroit n'a rien d'un QG de campagne. C'est pourtant d'ici, au rez-de-chaussée d'un immeuble tranquille situé dans l'Essonne, que cette grand-mère franco-vietnamienne, à l'allure frêle, livre l'ultime combat d'une vie d'une incroyable richesse.

Née en mars 1942, Tran To Nga grandit dans une Indochine qui s'oppose de plus en plus ouvertement au colonisateur français. A la demande de sa mère, très impliquée dans la lutte pour l'indépendance, l'intrépide fillette, francophone, porte bientôt des messages secrets dans son cartable d'écolière. Dans les décennies suivantes, elle s'engagera corps et âme dans la guerre au Vietnam.

« Tête de mule »

Le 5 janvier 1966, avec plus de 200 autres jeunes gens, elle s'élance à pied, à travers jungles et montagnes, sur l'interminable piste Truong Son rebaptisée piste « Ho Chi Minh », reliant sur plus de 1 000 kilomètres le nord au sud du pays. Son but : « libérer », avec ses compagnons communistes du Nord, la partie sud, dont les autorités sont soutenues par les Américains et leurs 180 000 soldats. « J'ai marché pendant quatre mois avec mon ballot "crapaud" sur le dos, assure-t-elle fièrement. J'étais toute mince alors mais en bonne forme, jamais malade, à la différence de mes camarades. » Elle vit des années dans le maquis, y accouche seule, puis elle endure la prison et la torture, enceinte à nouveau. D'autres épreuves l'attendent ensuite. Sans l'abattre. « Je suis une tête de mule. »

Le temps a filé. Déjà un demi-siècle. Chez elle, le téléphone sonne souvent. Sa famille l'appelle quotidiennement pour s'inquiéter de sa santé. Il y a aussi toutes ces marques de soutien liées à la cause qu'elle défend… Car maintenant que son passé aventureux s'éloigne et qu'elle vit entre ses deux pays, le Vietnam et la France, Tran To Nga défie d'autres adversaires : en 2014, elle a porté plainte contre Monsanto (absorbé depuis par l'allemand Bayer), Dow Chemical et quelques autres géants de l'agrochimie américaine.

80 millions de litres de défoliants toxiques

Le 25 janvier, après six ans d'escarmouches entre avocats, d'audiences de procédure, de reports, le tribunal judiciaire d'Evry-Courcouronnes (Essonne) doit se pencher sur le fond de l'écrasant héritage laissé par ces firmes lors de la guerre du Vietnam. Il leur est reproché d'avoir fourni aux troupes américaines de quoi polluer pour très longtemps une bonne part des terres de ce pays et de son voisin, le Laos.

En dix ans, de 1961 à 1971, plus de 80 millions de litres de défoliants toxiques ont été déversés depuis des avions et des hélicoptères sur plus de deux millions d'hectares de l'ancienne Indochine, afin de détruire la luxuriante végétation et d'empêcher ainsi les ennemis des Américains, les forces de libération du Sud Vietnam, de s'y cacher.

L'un de ces herbicides est mondialement célèbre ; c'est l'« agent orange », ainsi nommé en référence aux bandes de couleur peintes sur ses fûts de stockage. En dix ans, il en a été épandu 46 millions de litres. Les centaines de kilos de la dioxine qu'il contenait ont contaminé l'eau, la végétation ; le poison est descendu dans les sols, et s'est infiltré peu à peu dans la chaîne alimentaire – les légumes, les fruits, le lait, la viande… – semant la maladie et la mort pour des générations. Des milliers de villages en ont été aspergés ; entre deux et cinq millions de personnes y ont été exposées.

Puissant perturbateur endocrinien

A la fin de la guerre, bien des combattants – vietnamiens mais aussi américains – ont emporté cette malédiction chez eux sans le savoir, tout comme celles et ceux qui ont travaillé par la suite dans les zones contaminées, ou dans les sites où l'agent orange avait été stocké. Les cancers se sont multipliés chez les personnes ayant été en contact direct avec ce produit, puis chez leurs descendants.

L'herbicide est un puissant perturbateur endocrinien, connu pour s'accumuler dans les graisses. Les femmes le transmettent à leurs bébés en allaitant. Il est particulièrement nocif pour les enfants qui y sont exposés durant leur développement in utero. Aujourd'hui, à la quatrième génération, naissent encore des nourrissons atteints de lourdes pathologies, physiques et mentales. Ils viennent au monde hydrocéphale, privés de bras, dans l'incapacité de se développer, de se tenir debout et de marcher, sourds, aveugles, secoués de mouvements désordonnés, atteints de tumeurs externes… La proportion de fausses couches a explosé dans certaines régions après les années 1970. L'agent orange a déjà fait plusieurs millions de victimes, et nul ne sait quand les Vietnamiens auront fini de souffrir de cette guerre chimique.

« Demandez à la docteure Ngoc Phuong, elle a beaucoup étudié la question, elle avait des foetus dans des bocaux de formol », lance Tran To Nga en brandissant son téléphone. Au bout du fil, depuis le Vietnam, la médecin spécialisée en obstétrique et santé reproductive, désormais à la retraite, confirme. Au début de sa carrière, à la fin des années 1960, elle a été

confrontée à de nombreux avortements spontanés et à des cas de malformations. « Mais j'étais trop jeune, je n'ai compris qu'à partir de 1975 ce qu'il se passait », témoigne-t-elle.

« Les familles cachaient les enfants lourdement handicapés. Le lien avec l'agent orange n'est vraiment apparu que dans les années 1990 », Alain Bonnet et Jocelyne Commaret du Village de l'amitié Van Canh

Depuis, l'information scientifique a circulé. Mme Phuong, devenue directrice de l'hôpital Tu Du de Hô Chi Minh-Ville, a publié ses recherches sur ce thème et s'est même rendue aux Etats-Unis pour présenter son travail. « Avant 1988-1990, on n'osait pas parler de l'agent orange aux familles pour ne pas les effrayer. Depuis, on les incite à pratiquer des examens suffisamment tôt pendant la grossesse pour agir si le foetus est gravement atteint. »

Dans les campagnes vietnamiennes, il a fallu des années pour comprendre. « Pendant longtemps, les familles cachaient les enfants lourdement handicapés comme s'ils étaient la marque d'un mauvais sort. Le lien avec l'agent orange n'est vraiment apparu que dans les années 1990 », rapportent Alain Bonnet et Jocelyne Commaret. Tous deux sont membres de l'Association républicaine des anciens combattants, qui oeuvre pour le Village de l'amitié Van Canh, près de Hanoï, l'un des centres où sont accueillis des vétérans malades et des enfants handicapés auxquels sont dispensées des formations.

En 1975, alors que « les vents incertains de la libération » se révèlent moins idylliques que prévu pour Mme Tran, celle-ci se voit confier diverses fonctions d'encadrement dans l'enseignement. Mais au fil des années, l'ancienne « résistante », qui dit ne pas être communiste, se sent « dans le collimateur » des autorités. En 1992, elle demande une retraite anticipée, monte une petite agence de voyages à destination notamment des anciens soldats français désireux de revoir « l'Indochine ». C'est à cette époque qu'elle s'implique dans des orphelinats, prend conscience des ravages de l'agent orange sur les enfants et réalise qu'ellemême en a été victime, à l'automne 1966.

Ce jour-là, un avion américain survole Cu Chi, centre stratégique des forces de libération, et déverse sur la zone une sorte de nuage blanc, une pluie gluante, un peu comme le ferait un Canadair. Tran To Nga se souvient de l'odeur âcre, de l'humidité et de la poudre qui l'a recouverte et fait tousser. « C'était déplaisant, très dégoûtant, témoigne-t-elle. A ce momentlà, je rédigeais des articles d'actualité pour ma mère qui avait un poste important dans notre mouvement – présidente de l'Union des femmes de la libération de Saïgon. Et puis, je me suis lavée, je n'y ai plus pensé, il se produisait tant d'événements en une journée de guerre… »

Cancer du sein, diabète, tuberculose… Les pathologies de Tran To Nga sont nombreuses. « C'est comme une preuve, ça peut servir pour le procès !, s'exclame-t-elle

Personne alors ne s'inquiétait d'un banal herbicide. « Nous étions tous convaincus que la nature renaîtrait une fois la guerre terminée », se souvient-elle dans sa biographie, Ma terre empoisonnée (Stock, 2016), écrite avec Philippe Broussard, journaliste au Monde. Ce n'est pas ce qui s'est passé. « Une drôle de végétation géante a poussé après, haute jusque-là, ditelle en levant la main au-dessus de sa tête. On appelle ça "l'herbe des Américains" ! » Les arbres dépérissent, déshabillés de leurs feuilles polluées. Tran To Nga s'est reproché d'avoir piétiné avec ses compagnons, dans des marécages, pleins de déchets de cette végétation toxique. Elle se dit aussi que c'est sans doute ce qui a causé, trois ans plus tard, la mort de sa première fille, Viêt Hai, âgée de quelques mois. « C'était un joli bébé, et puis quelques jours après sa naissance, sa peau a commencé à se détacher en lambeaux. Je ne pouvais pas la serrer contre moi car elle avait du mal à respirer. Les femmes du camp chuchotaient que c'était ma faute, une punition pour mes actes d'une vie antérieure… » L'ombre d'une blessure jamais refermée balaie son visage.

Par la suite, Tran To Nga a eu deux autres filles, et des petits-enfants. « Ma deuxième fille est asthmatique, précise-t-elle, il lui faut une machine à oxygène chez elle ; la troisième, née en prison en 1974, est devenue obèse sous l'effet de la dioxine, une de mes petites-filles est née avec des problèmes cardiaques. » Ses propres pathologies sont nombreuses : cancer du sein, diabète de type 2, hypertension, tuberculose, sans oublier une anomalie génétique, l'alphathalassémie, qui engendre de la fatigue. « C'est comme une preuve, ça peut servir pour le procès ! Et j'ai aussi un taux de dioxine dans le sang très élevé », s'exclame-t-elle.

Une bataille inégale

Elle sait cependant qu'il va lui falloir tenir le coup au tribunal. Il y aura sûrement un appel, et toutes sortes d'expertises, pour établir s'il y a bien un lien entre son état de santé et

l'épandage de pesticides sur son pays natal. Mais pour toutes les victimes, l'ultime espoir de voir reconnaître leur préjudice repose sur cette décision de la justice française. Il n'y a plus d'autres poursuites engagées contre les firmes agrochimiques, qui avaient conscience de la toxicité des produits vendus à l'armée américaine. En 1984, les Etats-Unis ont accordé 180 millions de dollars à certains de leurs propres vétérans, eux aussi malades des pesticides maniés sans précaution pendant la guerre. Leurs anciens adversaires, eux, n'ont rien obtenu. L'Association des victimes de l'agent orange-dioxine du Vietnam (VAVA) a été déboutée par trois fois aux Etats-Unis, puis par la Cour suprême.

A Evry, la bataille s'annonce inégale et incertaine. Une vingtaine d'avocats devraient bénéficier de quatre heures au total pour plaider la cause des quatorze sociétés qui restent assignées dans cette affaire lors de l'audience du 25 janvier. Les défenseurs de Mme Tran en auront une et demie. « Dites bien que ce sont eux qui font tout : Amélie Lefebvre, Bertrand Repolt et William Bourdon. Ils travaillent sur mon dossier depuis des années, bénévolement ! », insiste cette plaignante hors du commun. « Lorsque je me suis lancée dans cette affaire, nous étions comme les trois mousquetaires, maintenant nous sommes des milliers dans ce combat », se réjouit-elle.

Du Vietnam, où elle est désormais reçue au plus haut niveau de l'Etat, jusqu'en France, où elle a inspiré aux jeunes gens du Collectif Vietnam dioxine l'organisation d'une session de trente-six heures d'affilée de témoignages et de performances diverses sur Internet, en août 2020, elle est désormais largement soutenue. « Souvent on me demande ce que j'attends de ce procès…, conclut-elle d'un ton grave. Si notre but était de gagner une grosse somme d'argent, ce serait peut-être une défaite. Mais si c'est de faire connaître le drame de l'agent orange dans le monde entier… alors avec ce procès pédagogique, unique, politique, historique, on peut avancer. »

21/01/2021
https://www.politis.fr

Une femme en quête de justice

Vanina Delmas

Tran To Nga, 78 ans, a porté plainte contre 14 sociétés ayant fabriqué le sinistre agent orange, cet herbicide épandu pendant la guerre du Vietnam. Les plaidoiries se tiendront le 25 janvier.

L'indépendance, la liberté, la justice. Toute sa vie, Tran To Nga a été guidée par ces valeurs. A 78 ans, cette Franco- Vietnamienne porte avec vigueur une histoire personnelle mêlée de bout en bout à la grande histoire, la plus tragique, celle de la guerre. « Je suis la fille du Mékong, du colonialisme et de la guerre, l'enfant d'une terre magique et empoisonnée », résume-t-elle avec poésie et sagacité dans son livre-mémoire[1]. Son enfance a été bercée par la guerre d'Indochine et l'engagement de ses parents dans la résistance. Son adolescence s'est construite dans un Vietnam coupé en deux, et une famille éparpillée dans le pays pour se protéger. Dans les années 1960, elle s'engage à son tour pour la libération de son peuple, de son pays, face aux États-Unis, qui utilisent tout leur arsenal militaire et scientifique pour débusquer le Vietcong dans la forêt.

Les épandages aériens des « herbicides arc-en-ciel », comme on les surnomme en référence aux couleurs des bidons, deviennent fréquents de 1962 à 1971. Tran To Nga se souvient de ce C-123 volant à basse altitude ; de,çe « nuage blanc qui fait tache dans le ciel bleu » et surtout de cette « pluie gluante » qui dégouline sur elle, et sa mère qui lui crie de se laver, de changer de vêtements immédiatement car c'est de l'agent orange ! « Une quinte de toux me prend. Je vais me laver. Et puis j'oublie aussitôt. Dans l'apocalypse environnante, dans les flammes de notre cher Vietnam, que peut bien représenter l'épandage d'un banal herbicide ? [...] Avec cette première giboulée toxique, le mal commence à faire son nid au chaud dans mon corps. »

2 à 5 millions de Vietnamiens ont été exposés directement à l'agent orange

De tous les défoliants détruisant la végétation, l'agent orange est le plus nocif à cause de la dioxine qu'il contient, polluant infiniment petit et toxique, classé comme substance cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé, et qui perdure longuement dans l'organisme. Selon le rapport Stellman publié en 2003, ces épandages massifs ont engendré l'exposition directe aux défoliants de 2 à 5 millions de Vietnamiens. Sachant que des millions d'autres ont été

[1] Ma terre empoisonnée. Vietnam, France, mes combats, Tran Ta Nga et Philippe Broussard, Stock, 2016.

contaminés indirectement par la chaîne alimentaire et le lait maternel. « À l'époque, j'étais journaliste, je ne pouvais pas refuser d'aller dans les endroits les plus durs, les plus dangereux sur le front. J'ai souvent traversé la jungle, pataugé dans les marécages ... » raconte Tran To Nga, qui a mis plus de quarante ans à faire le lien entre les maladies dont elle souffre, celles de ses enfants et le perturbateur endocrinien qu'est l'agent orange.

En 2011, elle fait appel au laboratoire allemand Eurofins GFA : ses analyses de sang révèlent un taux de dioxine plus important que la moyenne. Elle souffre de nodules sous-cutanés ainsi que de diabète, de chloracné, d'une maladie génétique de l'hémoglobine et d'une malformation cardiaque transmissible. Toutes ces maladies sont sur la liste, établie en 1996 par l'Académie nationale des sciences des États-Unis, des pathologies liées à l'exposition à l'agent orange. Quant à ses filles et petites-filles, elles présentent toutes des problèmes de santé similaires, et sa première fille est décédée en 1969 à cause d'une malformation cardiaque.

Son âme de combattante et ses racines vietnamiennes poussent Tran To Nga à se mobiliser aux côtés de l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange (Vava) en récoltant des fonds pour construire des maisons d'accueil pour les victimes à Thai Binh, près de Hanoï. Elle s'y rend en 2008 et un nouveau déclic se produit en elle, face à ces corps cadavériques, ces adolescents sans mains ni jambes, ces bébés difformes, handicapés, sans âge. Des recherches scientifiques se poursuivent dans le monde entier afin de montrer de façon irréfutable la transmission des effets de l'agent orange jusqu'à la troisième, voire la quatrième génération.

En 2009, un tribunal d'opinion en soutien aux victimes vietnamiennes de défoliants se réunit à Paris. André Bouny, artiste engagé de longue date contre la guerre du Vietnam et dans la lutte contre l'agent orange, pense que Tran To Nga remplit toutes les conditions pour mener une action en justice pouvant être couronnée de succès. Il lui présente Me William Bourdon, un ténor du barreau, réputé pour son engagement pour les droits humains et la défense des victimes de crimes contre l'humanité. « Nous sommes devenus les trois mousquetaires ! » glisse Tran To Nga, toujours reconnaissante à l'égard de celles et ceux qui l'aident dans la dernière bataille de sa vie.

UN MARATHON JUDICIAIRE

En 2014, la plainte est déposée devant le tribunal judiciaire de grande instance d'Évry, son lieu de résidence. Le bras de fer avec 26 firmes américaines, dont les puissantes Monsanto et Dow Chemical, commence. Pendant six ans, les avocats des parties s'affrontent dans la phase très procédurale de « mise en l'état », consistant à échanger les arguments par écrit, à soulever toutes les questions préliminaires essentielles avant que le dossier ne soit jugé sur le fond. Ainsi, des 26 sociétés ciblées, il n'en reste que 14 aujourd'hui, certaines ayant apporté les preuves qu'elles ne fabriquaient pas l'agent orange à l'époque, d'autres s'étant évaporées au fil des années (défaillance, absorption par d'autres entreprises...).

Comme c'est un procès au civil, tout repose sur la charge de la preuve. D'abord pour la faute, en montrant que les sociétés américaines visées ont fourni un produit qu'elles savaient dangereux ; puis pour le préjudice, c'est-à-dire en énumérant les maladies de Tran To Nga, et enfin, sûrement le plus difficile, en démontrant les liens de causalité entre ces pathologies et la dioxine contenue dans l'agent orange. « Nous avons mené une enquête en consultant un certain nombre de scientifiques et en nous rendant au Vietnam à la rencontre des victimes. Et nous avons eu accès à un important volume de documents récupérés par l'avocat américain chargé d'initier un contentieux au nom de l'association Vava, raconte Me Bertrand Repolt. Dans le cadre de cette procédure dite de "discovery", l'avocat avait mis la main sur de nombreux documents d'époque relatant la façon dont les sociétés productrices de l'agent orange se sont aperçues de la dangerosité des produits. »

Au début des années 1960, sous la pression du gouvernement américain, les fabricants doivent livrer à l'armée des quantités gigantesques de produits en peu de temps. Cette obsession de la rentabilité les conduit à négliger les précautions permettant de limiter la présence de dioxine, à savoir chauffer le produit à la bonne température pour éliminer les impuretés de fabrication toxiques. Des décisions prises en toute connaissance de cause par les industriels, comme le prouve une note confidentielle interne de Dow Chemical, datée de 1965, année de la première utilisation de l'agent orange au Vietnam : « Cette substance est extraordinairement toxique et présente un énorme potentiel en termes de génération de chloracné et de maladies systémiques », est-il écrit et souligné dans ce document[2]. Deux ans plus tard, une pétition signée par 5 000 scientifiques, dont 17 Prix Nobel, demande au président Johnson l'arrêt des épandages d'herbicide, tandis que près de 20 millions de litres

[2] Agent orange. Apocalypse Viêt Nam, André Bouny, éditions Demi-Lune, 2010.

d'agent orange sont déversés sur les forêts asiatiques.

Remporter ce combat créerait un précédent juridique pour d'autres victimes.

« C'est un procès historique, car la priorité est d'obtenir une décision de justice qui reconnaisse pour la première fois la responsabilité des sociétés américaines à l'égard des victimes. Si nous remportons cette manche, cela pourrait créer un précédent juridique sur lequel d'autres victimes pourraient s'appuyer pour initier d'autres procédures, en France ou ailleurs », détaille Me Amélie Lefebvre.

Par le passé, des procédures judiciaires ont déjà été engagées. Dans les années 1980, d'anciens soldats américains ont poursuivi Monsanto et six autres entreprises. Malgré leurs tentatives de s'abriter derrière l'argument « ce n'est pas du poison, ce n'est qu'un herbicide », les firmes ont été contraintes de verser 180 millions de dollars aux vétérans. En 2004, des victimes vietnamiennes portent un recours aux États-Unis contre onze fabricants d'herbicides pour crime contre l'humanité et crime de guerre. Après le rejet en première instance, puis en appel, de la plainte, la Cour suprême a été saisie mais l'a également rejetée, laissant les victimes sans possibilité de recours juridique.

« Tous les vétérans, qu'ils soient américains, coréens, néo-zélandais, australiens, canadiens ou philippins, ont été atteints par l'agent orange. Les échanges internationaux économiques et des questions diplomatiques ont tempéré les quelques tentatives d'attaques juridiques, mais on ne peut nier que toutes ces victimes subissent les mêmes effets et pathologies, alors que leur seul point commun est l'agent orange, souligne André Bouny. La science dit que ce ne sont pas des preuves, seulement des corrélations. Nous avons désormais besoin qu'un juge ait assez de courage pour dire que les corrélations suffisent pour condamner ! »

UN TABOU RÉSISTANT

Ce marathon judiciaire et cette médiatisation visent aussi à fissurer, voire à briser, le tabou qui entoure cette tragédie. Au Vietnam, il y a aujourd'hui encore beaucoup de méconnaissance et de honte à propos des effets de l'agent orange, liées aux croyances populaires ; la naissance d'un enfant malformé ou malade serait une punition envoyée par les ancêtres. En outre, la descendance masculine est primordiale, donc les couples ayant un ou plusieurs enfants malformés continuent d'espérer la naissance d'un enfant non atteint. S'ils n'y parviennent pas, le village peut les exclure davantage de la vie sociale. La culpabilité personnelle est la clé de voûte de toute l'existence de ces personnes. La révélation de l'empoisonnement n'est arrivée que tardivement et peine encore à convaincre certains. Pour André Bouny, l'agent orange les a intoxiqués mais les a aussi obligés à passer dans un autre monde : « Le double traumatisme subi par ces familles est d'autant plus considérable qu'elles affrontent le désarroi le plus total, les génies de la forêt et de la rivière, ceux des plantes et des grands animaux sacrés ayant disparu, emportés par l'agent orange, qui a détruit leur représentation du monde. »[3]

Tran To Nga a toujours combattu en ayant en tête ses camarades du maquis, sa famille, ses amis, les milliers d'enfants malformés. « Une victoire aurait forcément une dimension symbolique très forte, même si la question des dommages et intérêts est en jeu. Mais cela n'a jamais été l'objectif de Tran To Nga, qui n'a pas envisagé une seule seconde d'accepter une transaction financière en catimini. Elle veut que la justice se prononce enfin sur la responsabilité des sociétés fabricantes », témoigne Me Amélie Lefebvre. Même soif de justice pour André Bouny. « Maintenant qu'on a découvert la dioxine, ce qu'elle engendre, on ne peut plus dire que nous n'avons pas de preuves. Aujourd'hui, ce qu'il faut combattre, ce sont les lobbys qui font les lois. »

La ténacité, la patience et la douceur de Tran To Nga sont devenues des armes redoutables contre les multinationales de l'agrochimie se pensant intouchables. Mais la crainte, désormais, est le temps qui passe. « Mon nom commence à être connu mais je ne suis qu'une petite poussière, il faut parler de tous ceux qui luttent dans le silence. Pour gagner contre des firmes très riches, très puissantes, nous avons besoin de milliers de soutiens. [...] Ma santé est de plus en plus fragile, mais nous avançons, pas à pas. Je sais qu'après les plaidoiries il risque d'y avoir des demandes d'expertises médicales, des contre-expertises, éventuellement des appels... Nous avons encore des batailles à mener et je m'y prépare », confie avec lucidité Tran Ta Nga.

21/01/2021
https://www.politis.fr
Des souffrances et des luttes toujours vives

[3] (3) Ibid.

Les ravages de l'agent orange ne concernent pas seulement les personnes touchées lors des épandages, mais aussi leur descendance, fait trop souvent méconnu. Les mobilisations écologistes actuelles contre l'agrochimie se sont jointes naturellement au combat des victimes.
Vanina Delmas

Comment continuer à mobiliser quand le drame s'est produit il y a soixante ans ? Cette question, aussi philosophique que pratique, se pose d'emblée pour la lutte contre l'agent orange, puisque les épandages de ce défoliant au Vietnam ont été effectués par l'armée américaine entre 1961 et 1971. Pourtant, les 9 et 10 août 2020[4], un événement en ligne consacré à ce sujet s'est déroulé pendant trente-six heures d'affilée, en direct, sur la page Facebook du collectif Vietnam-Dioxine. Au programme : débats, projections de films, concerts et performances réalisées par une quarantaine d'artistes.

Deux mois plus tard, le hashtag #Justice-PourTranToNga inondait les réseaux sociaux en soutien à Tran To Nga, qui attaque en justice quatorze firmes chimiques, dont Monsanto et Dow Chemical. La phase des plaidoiries, qui approchait alors (mais a finalement été reportée au 25 janvier), a donné une nouvelle dose d'énergie aux militants. Et le visage de cette Franco-Vietnamienne qui fêtera bientôt ses 79 ans a permis d'incarner la lutte contre ce désastre qui semble si lointain, si complexe.

« La priorité du Vietnam a été centrée sur la reconstruction, après des dizaines d'années de lutte, mais le sujet n'a jamais été oublié. Et la question de l'agent orange est au cœur des actions militantes de l'Union générale des Vietnamiens de France (UGVF) depuis longtemps. Par exemple, depuis 1975, les victimes bénéficient de nos principaux projets d'aide comme les centres de rééducation fonctionnelle, les micro-crédits aux familles, etc. », expliquent Nguyen Van Bon et Nguyen Dac Ha, membres de l'UGVF. Pourtant, la méconnaissance ou l'ignorance de l'utilisation à outrance de l'agent orange sur les populations et de ses conséquences sur la santé et l'environnement reste encore le premier obstacle à dépasser, y compris auprès des Franco-Vietnamiens.

« Même ma famille au Vietnam ne savait pas et me demandait des informations. »

Kim Vo Dinh se souvient du choc ressenti au début des années 2000 lorsqu'il a découvert les ravages de l'agent orange. Membre de l'Union des jeunes Vietnamiens de France, il travaillait sur un projet en lien avec une association intervenant dans des régions au Vietnam où vivaient de nombreuses personnes handicapées, conséquence de ce produit toxique. En 2004, il propose aux associations déjà engagées dans ce combat, comme l'Association républicaine des anciens combattants ou l'Association d'amitié franco-vietnamienne, de former le collectif Vietnam-Dioxine pour médiatiser davantage cette catastrophe. « L'année suivante, le magazine Géo a publié un numéro spécial sur le Vietnam pour les 30 ans de la fin de la guerre. Chaque article montrait un pays complètement cicatrisé, pas une ligne n'évoquait l'agent orange », raconte Kim Vo Dinh. Le collectif profite de cette actualité pour organiser un rassemblement assez suivi, mais, après ce bruit médiatique ponctuel, les occasions manquent pour recommencer. Les bénévoles poursuivent les distributions de tracts aux manifestations du 1er Mai, sont présents à la Fête de l'Huma, lancent quelques appels à la solidarité... Mais la découverte de ce drame reste la plupart du temps suspendue au hasard.

Pour Léa Dang, c'était pour un devoir d'histoire alors qu'elle était étudiante en hypo-khâgne. « Découvrir l'existence de l'agent orange m'a retournée car, malgré mes origines vietnamiennes, j'ignorais quasiment tout. J'ai aussi pris conscience de l'énorme vide médiatique autour de cette problématique, et cela m'a révoltée. Deux ans plus tard, je partais en photoreportage rencontrer des victimes de l'agent orange au Vietnam. » À son retour, la jeune femme s'investit auprès de Tran To Nga (rencontrée grâce à son interprète au Vietnam, qui est l'une de ses amies d'enfance) et au sein du collectif Vietnam-Dioxine. « Le travail que nous fournissons est vital pour la mémoire collective, car même ma famille au Vietnam ne savait pas, me demandait des informations », s'indigne Léa Dang, aujourd'hui journaliste.

Au fil des années, l'opinion publique et les médias s'intéressent de plus en plus aux pesticides, à l'emprise des géants de l'agrochimie et aux manigances des lobbys pour dissimuler les effets de leurs produits présentés comme révolutionnaires. Le collectif Vietnam-Dioxine s'implique dans les marches contre Monsanto - l'un des producteurs de l'agent orange - et décide de se focaliser sur la responsabilité des entreprises et de clamer plus fort que ce n'est pas un combat du passé, car les conséquences sur la santé se transmettent de génération en génération.

Une lutte liée à celle pour la reconnaissance de la notion d'écocide,

La conscience écologique grandissante depuis 2017 donne un nouvel élan au collectif et les

[4] En référence au 10 août 1961, date du premier épandage au Vietnam.

profils des bénévoles se diversifient. « Nous avons réussi à lier la mobilisation contre l'agent orange aux luttes contre les pesticides, pour la justice environnementale, contre le chlordécone aux Antilles, pour la reconnaissance de la notion d'écocide... » détaille Tom Nico, ingénieur énergie-climat et militant de l'association Avenir climatique. De nouvelles alliances essentielles, sans oublier les soutiens de toujours. « Les différentes générations se complètent : les jeunes sont très efficaces pour la communication, les réseaux sociaux ; les aînés ont d'autres contacts, notamment parmi les élus, qui peuvent soutenir nos actions, nos tribunes, etc. », poursuit-il.
En 2020, la mobilisation s'étoffe encore à l'approche du procès. Les nouveaux bénévoles n'ont pas forcément de liens intimes avec le Vietnam. Sophia Olmos a entendu parler du sujet alors qu'elle était engagée dans le mouvement climat. Touchée, elle a proposé son aide pour les mobilisations de l'année et a fini par y consacrer beaucoup de temps. Elle est persuadée qu'« informer reste la priorité » : « Cela permettra de lever des fonds pour aider les victimes, mais aussi de financer les procédures judiciaires qui pourraient voir le jour, analyse l'étudiante en droit de l'environnement. Et de plus en plus de personnes seront touchées, s'engageront et alimenteront ce cercle vertueux. » Des forces vives indispensables car le collectif - qui envisage de se structurer en association - souhaite créer un réseau de chercheurs pluridisciplinaires (santé, histoire, droit, etc.), intervenir dans les établissements scolaires et recueillir les témoignages de personnes franco-vietnamiennes pouvant être des victimes de l'agent orange qui s'ignorent.

21/01/2021
https://www.politis.fr
Un poison héréditaire
Vanina Delmas
À l'instar du Distilbène, l'agent orange suscite malformations, cancers et autres maladies sur plusieurs générations.
En 1961, le président John F. Kennedy donnait son feu vert à l'opération Ranch Hand, qui consistait à déverser massivement des herbicides par voie aérienne pour détruire la forêt du Sud-Vietnam. Objectifs multiples : débusquer les caches des combattants du Vietcong et les affamer en s'attaquant aux ressources agricoles. Pendant dix ans, l'environnement et les êtres humains seront en contact direct avec cet « épandage arc-en-ciel », dont l'agent orange, à partir de 1965. La formulation est belle, la réalité beaucoup moins.
La toxicité des produits était connue des fabricants et du gouvernement américain, notamment celle de l'agent orange, ce cocktail de deux herbicides composé de dioxine. Celle-ci a la particularité d'être très stable, d'avoir un effet durable et de se stocker dans les tissus graisseux, dont le lait maternel... Dans sa thèse consacrée aux conséquences sur la santé de l'agent orange, le docteur en pharmacie Dorian Brunet écrit qu'« au moins 386 kilos de dioxine ont été déversés dans la nature » et que « la dissolution de 80 grammes de dioxine dans un réseau d'eau potable pourrait éliminer une ville de huit millions d'habitants[5] », se référaht au rapport Stellman publié en 2003.
La dioxine est une substance cancérigène et tératogène, c'est-à-dire qu'elle engendre des handicaps physiques et mentaux chez les nourrissons. Dans les années d'après-guerre, des maladies, des malformations et des cancers ont été observés chez des milliers d'enfants vietnamiens, mais aussi chez des vétérans américains. Selon l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange (Vava), près de 4,8 millions de personnes auraient été exposées à la dioxine entre 1963 et 2015, vivant dans 20 000 villages directement touchés.
Les deux petites-filles de Tran To Nga souffrent de la même pathologie qu'elle.
Présente sur le terrain en tant que journaliste, Tran To Nga a été touchée par ces défoliants et poursuit aujourd'hui les fabricants en justice. En 2011, ses analyses de sang révèlent un taux de dioxine plus important que la moyenne. Et elle souffre de nodules sous-cutanés ainsi que de cinq pathologies reconnues par les États-Unis comme étant liées à l'exposition à l'agent orange : diabète de type 2, chloracné, alpha-thalassémie (maladie génétique de l'hémoglobine), tuberculose et tétralogie de Fallot (malformation cardiaque congénitale). Cette dernière maladie a causé la mort de sa première fille en 1969. Ses deux autres filles, nées en 1971 et en 1974, ont également des problèmes de santé, l'une étant atteinte de la même maladie de l'hémoglobine, tout comme ses deux petites-filles. « Je tarde à faire le rapprochement avec mes propres ennuis de santé ou ceux de mes proches. Si ma petite Viêt Hai a autrefois succombé à la tétralogie de Fallot, je suis convaincue que c'est de ma faute, à

[5] L'Utilisation de l'agent orange durant la guerre du Vietnam et ses conséquences sur la santé, Dorian Brunet, 2015.

cause du choix que j'ai fait de l'élever dans la jungle [...]. À aucun moment, je n'imagine avoir été contaminée », écrit Tran To Nga dans Ma Terre empoisonnée[6].
Les victimes de l'agent orange souffrent de maladies de peau, de troubles hépatiques, neurologiques, cardiovasculaires, de pathologies de l'appareil urogénital, de malformations de membres mais aussi de troubles psychiatriques. Le lien de causalité entre la dioxine et certaines pathologies n'est pas toujours scientifiquement démontré, mais des recherches se poursuivent dans le monde. En France aussi.
Charles Sultan, professeur émérite en endocrinologie pédiatrique à l'université de Montpellier, travaille depuis des décennies sur les perturbateurs endocriniens et démontre leur effet transgénérationnel. « Nous avons un modèle clinique proche de celui de l'agent orange avec les patients victimes de la catastrophe de Seveso[7], car on retrouve dans les deux cas la dioxine TCDD. Des organes nobles sont touchés : le cerveau, le foie, les testicules et les ovaires. Nous n'en sommes qu'à la deuxième génération, mais nous constatons des malformations de membres, des avortements importants... »
Concernant les victimes de l'agent orange, nous arrivons à la quatrième génération. Et si les traces de dioxine dans le sang sont moins présentes, les handicaps et maladies sont bien réels. L'équipe du CHU de Montpellier poursuit ses recherches sur le Distilbène, médicament prescrit jusqu'en 1977 pour éviter les fausses couches, qui est l'autre exemple très connu permettant de montrer l'effet transgénérationnel. Elle vient ainsi de publier dans la revue scientifique Human Reproduction un article décrivant un cas de cancer du vagin chez la petite-fille d'une femme traitée par Distilbène. Une première au monde qui montre la transmission des effets du perturbateur endocrinien à la troisième génération.
Laura Gaspari-Sultan, l'une des cosignataires de l'étude, va poursuivre ce travail au sein d'une unité Inserm du Pr Hamamah en recherchant les marqueurs moléculaires de la pollution à la dioxine. L'objectif est de démontrer que les petits-enfants ont des marqueurs génétiques de la contamination par l'agent orange ou un autre perturbateur endocrinien qui peut se traduire par des cancers précoces. « Concernant l'agent orange, je crains pourtant que ce projet soit difficile à mener, car la quasi-totalité de la terre cultivable est contaminée par la dioxine. Il sera donc compliqué de faire la part entre ce qui a été transmis et ce qui a été acquis récemment. Tous mangent des produits contaminés par la dioxine, tous habitent sur des terrains contaminés ou proches de rivières contaminées », souligne Charles Sultan.
En effet, la catastrophe écologique au Vietnam est immense : 2,6 millions d'hectares ont subi ces épandages, détruisant la moitié des forêts de mangroves du pays, ces écosystèmes si précieux. En 1972, le Premier ministre suédois Olof Palme avait ouvert la conférence des Nations unies à Stockholm en qualifiant la guerre du Vietnam d'écocide. « Aucune leçon n'a été retenue des scandales sanitaires et environnementaux passés, conclut le professeur Sultan. Au-delà du problème éthique et sociologique, il y a un problème sociétal, voire de civilisation. En poursuivant l'utilisation de pesticides, nous obérons l'avenir des générations futures. »

jeudi 21 janvier 2021

https://www.franceinter.fr

L'agent orange, le poison de la guerre du Vietnam

par Mathieu Vidard

Les épandages de l'agent orange, un herbicide contenant de la dioxine, ont marqué le premier écocide historique, et ont eu de graves impacts sanitaires sur la population vietnamienne dont les jeunes générations subissent encore les conséquences.

Un procès historique est instruit en France depuis mai 2014 au nom d'une victime française d'origine vietnamienne, Madame Tran To Nga défendue par le Cabinet William Bourdon & Associés contre 24 multinationales états-uniennes ayant fabriqué l'Agent Orange dont Monsanto et Dow Chemical.

Le lundi 25 janvier 2021 auront lieu les plaidoiries. Il s'agirait là d'un procès historique si le jugement rendu était favorable à la victime.

L'agent orange est un défoliant déversé par l'armée américaine de 1961 à 1971 pendant la guerre du Vietnam pour tuer la flore et mettre à nu les terres vietnamiennes qui abritent les indépendantistes. Cet agent orange contient de la dioxine qui va s'infiltrer et polluer

[6] Stock, 2016
[7] Catastrophe industrielle en 1976 dans la commune italienne de Seveso.

durablement les sols et les eaux et impacter la santé des Hommes sur plusieurs générations. 83 millions de litres de défoliants ont été déversés durant la période d'épandage.

La dioxine est un perturbateur endocrinien, elle s'attaque au système immunitaire, elle est cancérigène et tératogène.

L'agent orange est un mélange liposoluble contenant deux acides à parts égales, l'un étant le 2,4-D et l'autre le 2,4,5-T qui génère la dioxine TCDD qui est le plus puissant poison connu, un million de fois plus puissant que le plus fameux poison naturel.Il doit son nom aux bandes de couleur orange peintes sur les barils dans lesquels il était stocké. Les autres produits chimiques dit "arc en ciel" sont les agents Blanc, Bleu, Rose, Vert et Pourpre.

2,1 à 4,8 millions de Vietnamiens ont été directement exposés aux herbicides entre 1961 et 1971, auxquels il faut ajouter des Cambodgiens, Laotiens, des militaires américains et des alliés australiens, canadiens, néo-zélandais...

C'est aussi la première fois qu'est employé le terme d'écocide. Le biologiste Arthur Galston, qui avait travaillé sur les herbicides en 43 et 44 dénonce notamment, lors de la Conférence sur la guerre et la responsabilité nationale à Washington en 1970, l'« écocide » en cours, utilisant ce terme pour la première fois.

On en parle avec Valérie Cabanes juriste internationaliste, experte auprès de la Stop Ecocide Foundation, auteure d'Un nouveau Droit pour la Terre, pour en finir avec l'écocide (Seuil, 2016) et Présidente d'honneur de Notre Affaire à Tous, à l'initiative de l'Affaire du siècle.

Et André Bouny, fondateur de l'association caritative DEFI Viet Nam et du comité international de soutien aux victimes vietnamiennes de l'agent orange. Il est l'auteur de L'Agent Orange : Apocalypse Viêt Nam (éditions Demi-Lune) paru en juin 2010.

22/01/2021

https://toasang-ugvf.org

Justice pour Tran To Nga et toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine

Collectif Vietnam Dioxine

Le 25 janvier 2021 se tiendra à Evry le procès intenté par l'ancienne journaliste et militante franco-vietnamienne contre dix-neuf firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'Agent Orange.

Plus de 59 ans déjà depuis le premier épandage de l'Agent Orange-dioxine, un puissant défoliant déversé sur la jungle vietnamienne et laotienne le 10 août 1961 par l'armée américaine. Aujourd'hui encore, les effets de l'Agent Orange-dioxine se répercutent sur la population vietnamienne et l'environnement dans l'iniquité la plus totale. Avec près de 80 millions de litres d'herbicides déversés et plus de 2 500 000 hectares contaminés, ces épandages ont détruit 20 % des forêts du sud du Vietnam et pollué 400 000 hectares de terres agricoles. S'y ajoutent la destruction de plus d'un million d'hectares de forêt tropicale et la disparition d'une faune abondante.

L'Agent Orange-dioxine, en plus d'avoir détruit une partie de la jungle vietnamienne, s'est avéré très toxique pour l'être humain. Son dérivé de fabrication, la dioxine, est tératogène et lipophile : elle s'accumule dans les graisses et engendre de graves malformations chez les nouveau-nés. Jusqu'à 4,8 millions de personnes ont été directement exposées au défoliant et plus de 3 millions en subissent encore les conséquences selon l'Association vietnamienne des victimes de l'Agent Orange-dioxine (Vava). Des centaines de milliers d'enfants, des 3e et 4e générations d'après-guerre, vivent avec ces malformations (absence de membre, cécité, surdité, tumeur externe), sans parler des fausses couches, des mort-nés et des naissances prématurées qui s'accentuent dans les régions les plus touchées.

Un procès intenté par Tran To Nga qui dure depuis 2014

L'histoire a occulté cette guerre chimique, pourtant la plus importante de l'histoire de l'humanité, en présentant l'Agent Orange-dioxine comme une arme parmi d'autres. Les effets de l'Agent Orange-dioxine, un «phénomène insidieux, silencieux, invisible, qui se déroulerait sur plusieurs décennies», s'étalent dans le temps et les générations tandis qu'il s'efface de la mémoire collective. Porter ce sujet à la connaissance du plus grand nombre est le long chemin qu'a entrepris Tran To Nga, pour que ce crime ne reste pas impuni.

Depuis 2014, année où Tran To Nga a déposé une plainte au Tribunal judiciaire d'Evry (Essonne), la procédure avance lentement mais sûrement. Elle a été rendue possible par une

loi autorisant une ressortissant·e français·e à poursuivre une personne physique ou morale étrangère pour des faits commis en dehors de l'Hexagone. Par sa double nationalité, son statut de victime de l'Agent Orange-dioxine, Tran To Nga réunit les conditions nécessaires pour porter plainte contre les sociétés américaines qui ont produit ou livré ces produits phytosanitaires.

Le 25 janvier, au rang des prévenus seront présentes 19 des 26 firmes assignées ayant fabriqué ou livré l'Agent Orange, notamment Dow Chemical et Bayer-Monsanto. Tran To Nga est défendue par William Bourdon, célèbre pour avoir plaidé la cause de victimes chiliennes de la dictature du général Pinochet ou durant le génocide rwandais, et ses confrères Bertrand Repolt et Amélie Lefebvre. Face à eux, une trentaine d'avocats défendent les entreprises responsables d'avoir produit ou livré l'Agent Orange-dioxine à l'armée américaine. Six ans. C'est le temps qu'il a fallu pour enfin arriver aux plaidoiries qui pourraient permettre d'obtenir la condamnation de ces sociétés.

Une responsabilité qui tarde à être reconnue

Depuis quarante-cinq ans, ni le gouvernement américain, ni les fabricants de l'Agent Orange-dioxine n'ont reconnu leur responsabilité vis-à-vis des victimes vietnamiennes. Alors que les vétérans américains ont été indemnisés à hauteur de 180 millions de dollars dès 1984, aucune reconnaissance d'ordre juridique n'a abouti pour les victimes vietnamiennes qui ont été déboutées en 2009 par la Cour suprême des Etats Unis.

Les voix des victimes vietnamiennes, muselées par l'absence de moyens juridiques, ne sont toujours pas entendues. La guerre reste asymétrique jusque dans le traitement des victimes, où Tran To Nga, franco-vietnamienne, journaliste en contact direct avec le défoliant pendant la guerre du Vietnam, est devenu un symbole de résistance.

Un combat pour la justice environnementale

L'écocide, compris comme «la destruction permanente et irrémédiable d'un écosystème», notion née à la suite de la guerre du Vietnam et de l'usage de l'Agent Orange-dioxine, ne détruit pas seulement la terre, mais aussi les personnes habitant celle-ci. De ces guerres contre les corps et les sols, on pourrait citer l'utilisation massive du chlordécone (pesticide toxique) dans les bananeraies en Guadeloupe et en Martinique des années 70 à 90, les essais nucléaires des années 60 qui ont fait au moins 30 000 victimes algériennes, ceux en Polynésie française de 1966 à 1996…

L'écocide relie les peuples dans leurs revendications pour une justice environnementale. Cette justice environnementale doit être sociale, raciale et solidaire pour mener à la réparation, la réaffirmation d'une souveraineté des peuples sur leurs terres et la réappropriation des écosystèmes.

Les enjeux d'un procès historique

Comme pour les procès américains contre le Roundup (produit phare de Monsanto), plusieurs des entreprises incriminées auraient proposé à Tran To Nga une compensation financière, pour éviter de véritables poursuites judiciaires. Cette fois-ci, l'argent n'achètera pas la paix. Tran To Nga veut obtenir condamnation des firmes afin qu'elle fasse jurisprudence pour toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine.

L'écocide commis lors de la guerre du Vietnam nous rappelle le lien intrinsèque entre écocide et génocide, redéfinit les termes de «scandale sanitaire», «arme de guerre» comme «crime». La réussite du procès de Nga ne se limitera jamais à sa propre réparation. Elle s'étend à la reconnaissance juridique d'une responsabilité des firmes pour les victimes de l'Agent Orange mais aussi à l'invention d'une nouvelle jurisprudence saisissable pour toutes les victimes d'armes chimiques et pesticides.

Nous appelons ainsi à soutenir massivement Tran To Nga dans ce procès en relayant cette tribune et en participant à la mobilisation. Le lundi 25 janvier 2021 n'est qu'une étape. Le combat de Tran To Nga sera encore long et douloureux : elle aura besoin de nous à ses côtés jusqu'à ce que justice soit rendue.

Justice pour toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine !

23 janv. 2021

https://francais.rt.com

Agent orange : une Franco-Vietnamienne poursuit en justice des multinationales dont Bayer-Monsanto

Source: AFP

Le 25 janvier, se tiendra le procès opposant une journaliste franco-vietnamienne à une vingtaine de firmes dont le géant Monsanto. Avec pour objectif la reconnaissance des millions de victimes de l'agent orange, répandu par les Américains au Vietnam.

A l'initiative de Tran To Nga, une journaliste franco-vietnamienne qui s'estime victime de l'agent orange – un herbicide ultratoxique déversé sur les forêts durant la guerre du Vietnam – , plus d'une dizaine d'entreprises agrochimiques dont Bayer-Monsanto comparaîtront le 25 janvier devant le tribunal d'Evry (Essonne).

«Ensemble, allons jusqu'au bout. Le 25 [janvier], ce n'est que le début», explique la journaliste née en 1942 dans l'Indochine française et qui s'est engagée pendant le conflit dans le camp du Nord, précisant que le procès avait été reporté à de nombreuses reprises. «Vous pouvez vous imaginer que perdre son premier enfant pour une jeune maman, que l'enfant soit condamné d'avance. [...] Vous pouvez vous imaginer toutes ces souffrances. C'est seulement longtemps après que j'ai compris que le criminel qui a tué mon enfant ce n'était pas moi, mais c'était ce poison-là», raconte Tran To Nga. Auteur: RT France

Entre 1961 et 1971, l'armée américaine a épandu des millions de litres d'un défoliant très toxique contenant de l'agent orange sur les forêts vietnamiennes et laotiennes pour empêcher la progression de la guerilla communiste, en guerre contre le Sud.

Quatre millions de personnes ont été exposées à l'agent orange au Vietnam, au Laos et au Cambodge, estiment les ONG qui défendent les victimes. «La reconnaissance de victimes civiles vietnamiennes créera un précédent juridique [si la responsabilité des multinationales est établie]», indique Valérie Cabanes, juriste en droit international, citée par lAFP. En effet, seuls d'anciens combattants américains, australiens et coréens qui ont combattu au Vietnam ont été indemnisés lors de procès entre 1987 et 2013.

23 janvier 2021

https://www.mediapart.fr

Pour la première fois, l'agent orange devant un tribunal français

Par François Bougon

Victime de l'herbicide utilisé comme arme de guerre par les Américains pendant la guerre du Vietnam il y a près de soixante ans, une Franco-Vietnamienne poursuit en justice une vingtaine de firmes multinationales, dont Monsanto. L'audience a lieu lundi 25 janvier.

Tran To Nga est une combattante au sourire désarmant. Pour convaincre des journalistes venus l'écouter au siège de l'Union générale des Vietnamiens de France (UGVF), elle lance : « Je veux vous faire un sourire de remerciement » et son visage, jusque-là grave, s'illumine. On est prêt à la suivre, mais il en faudra plus – et cette Franco-Vietnamienne de 78 ans le sait – pour convaincre la justice française.

Jeune, elle était engagée comme agente de liaison dans le maquis au Vietnam, son pays d'origine, luttant contre l'impérialisme américain. Aujourd'hui, elle bataille judiciairement – « le combat de ma dernière partie de vie », dit-elle – pour que soit reconnu un des crimes impunis de ce dernier : la pulvérisation, sur une grande partie du Vietnam, d'un désherbant, un agent toxique produit par des firmes internationales comme Monsanto et connu comme l'agent orange – en raison de la couleur des fûts qui le contenaient.

« 80 millions de litres d'agent orange ont été déversés sur le Vietnam, cela a touché 20 % de la forêt vietnamienne, c'est un écocide », dit un des nombreux soutiens de Tran To Nga, Kim Vo Dihm, du collectif Vietnam dioxine.

La nature mais aussi des millions d'être humains en ont été victimes, ainsi que leurs descendants. Cela s'est manifesté des années plus tard sous la forme de maladies. La liste est longue, mais on peut évoquer les cancers, les leucémies et les déformations.

Pour Tran To Nga, qui se présente dans son autobiographie, écrite avec le journaliste du Monde Philippe Broussard (Ma terre empoisonnée, Stock, 2016), comme « la fille du Mékong, du colonialisme et de la guerre », sa « rencontre » avec ce poison remonte à l'été 1966, lorsqu'un pilote américain aux commandes d'un C-123 est venu déverser cette pluie de malheur sur le maquis où elle se trouvait.

Tran To Nga a mis du temps à comprendre ce que cette arme chimique illégale lui a fait. Elle a perdu une fille, puis s'est rendu compte que des maladies récurrentes ou des problèmes de

santé pouvaient avoir été causés par l'agent orange. En mai 2009, elle a participé à un procès symbolique organisé à Paris en soutien aux victimes vietnamiennes de l'agent orange, au cours duquel de nombreux témoins et experts ont pris la parole.

En 2014, elle a franchi le pas en se lançant dans une action judiciaire en France. Cela n'a rien d'évident, car le crime d'écocide, un concept au cœur de revendications écologistes depuis une quarantaine d'années, ne s'est pas encore traduit dans des textes de loi et s'arrête à la porte des tribunaux.

Si le Parlement européen a adopté, mercredi 20 janvier, son rapport annuel sur les droits humains et la démocratie requérant la reconnaissance de l'écocide en tant que crime international, le gouvernement français est, lui, plus frileux, partisan d'introduire uniquement un « délit d'écocide ».

Ne pouvant attendre, Tran To Nga a intenté une action civile pour que soit reconnue la responsabilité d'une vingtaine de ces firmes multinationales, parmi lesquelles Monsanto et Dow Chemical, dont les produits ont été utilisés à partir d'août 1961 au Vietnam par les militaires américains. Il lui a fallu six ans pour obtenir gain de cause. Après une vingtaine d'audiences préliminaires, dites de « mise en état », le tribunal de grande instance d'Évry siégera finalement, lundi 25 janvier, pour un procès qualifié d'historique par la plaignante et ses soutiens.

« Ce que je souhaite vraiment, c'est que des millions de victimes aient un espoir après ce procès », explique Mme Tran. « Depuis six ans, ma mission est de faire revivre ce drame de l'agent orange, de le faire connaître le plus au monde, tout comme ce crime de la guerre chimique », poursuit-elle.

Cependant, tient-elle à préciser, ce n'est pas seulement un procès historique. Il doit aussi servir pour tous ceux qui ont été victimes des produits chimiques. « On voit en France naître des enfants sans bras ni jambes, victimes du glyphosate et des pesticides. Les malheurs et les souffrances de ces poisons sont identiques. C'est pour cela que, si vous me soutenez pour le passé, vous soutenez aussi ceux qui se battent pour le présent et le futur. »

Pour Marie Toussaint, eurodéputée écologiste et juriste en droit international de l'environnement, « cela peut aussi redonner espoir aux victimes de la chlordécone », un pesticide interdit en France en 1990 mais qui a continué à être autorisé dans les champs de bananes de Martinique et de Guadeloupe par dérogation ministérielle jusqu'en 1993.

En France, il s'agit d'une première. Des actions ont, en effet, eu lieu aux États-Unis. Comme la Constitution américaine protège l'État fédéral américain de toute poursuite, les associations de victimes vietnamiennes ont attaqué les firmes. Cependant, la justice états-unienne les a déboutées à chaque fois, estimant que l'herbicide n'était pas un poison au regard du droit international.

Jusqu'à présent, seuls des anciens combattants américains, sud-coréens ou australiens ont obtenu des dédommagements à l'occasion d'actions collectives. « Les Vietnamiens n'ont jamais été reconnus victimes, encore moins les populations civiles », souligne Valérie Cabanes, justice en droit international et autrice de l'essai Un nouveau droit pour la Terre. Pour en finir avec l'écocide (éditions du Seuil, 2016).

Tra To Nga a pu saisir la justice française grâce à sa nationalité française. Elle est consciente que son chemin, déjà semé d'embûches, est loin d'être terminé. Cependant, ce n'est pas la première fois que des juges français se pencheront sur un dossier concernant l'emploi de produits chimiques et leurs conséquences.

Ainsi, un agriculteur, Paul François, a eu gain de cause à trois reprises après avoir porté plainte contre Monsanto, filiale du groupe allemand Bayer depuis 2018. Ce céréalier de Charente avait été intoxiqué après avoir inhalé des vapeurs de l'herbicide Lasso. En avril 2019, Monsanto a été reconnu responsable du dommage causé à Paul François sur le fondement de « la responsabilité du fait de produits défectueux ». La Cour de cassation a rejeté en octobre dernier le pourvoi formé par la société, ouvrant la voie à une indemnisation financière.

« Ce procès [de Paul François – ndlr] est une très bonne base, souligne Valérie Cabanes. Le pouvoir de destruction de l'agent orange était classé "puissance 13" par rapport à l'herbicide traditionnel, comme le glyphosate. Ce ne sont pas seulement les anciens combattants américains qui ont été touchés, mais aussi quatre millions de Vietnamiens. Et aujourd'hui ce sont quelque 100 000 enfant qui naissent au Vietnam avec des malformations. »

Si jamais Tra To Nga perd en première instance, elle fera appel. Mais nul doute que ses

adversaires en feront autant. « Mme Tran va se retrouver seule face à ces monstres qui ont bien conscience que si elle gagne, alors il peut y avoir des demandes de justice par les autres victimes individuellement ou collectivement », note Valérie Cabanes. La lutte n'est donc pas près de s'achever, plus de cinquante ans après son engagement dans le maquis et cette pluie gluante venue du ciel.

23/01/2021
https://m.zonebourse.com

Agent orange, poison de la guerre du Vietnam: des multinationales jugées en France

ÉVRY (awp/afp) - A l'initiative d'une Franco-Vietnamienne qui s'estime victime de l'"agent orange" - un herbicide ultratoxique déversé sur les forêts pendant la guerre du Vietnam -, une dizaine de firmes agrochimiques dont Bayer-Monsanto comparaîtront lundi devant un tribunal français.

Tran Ta Nga, née en 1942 dans l'Indochine française, s'est engagée pendant le conflit dans le camp du Nord. Or, entre 1961 et 1971, l'armée américaine a épandu des millions de litres d'un défoliant trés toxique contenant de "l'agent orange" sur les forêts vietnamiennes et laotiennes pour empêcher la progression de la guerilla communiste, en guerre contre le Sud.

Cette dioxine a une puissance toxique "absolument phénoménale", 13 fois plus importante que les herbicides civils comme le glyphosate par exemple, rappelle Valérie Cabanes, juriste en droit international.

"L'agent orange" détruit la végétation, pollue les sols, intoxique végétaux et animaux. Les conséquences sanitaires sur la population (cancers, malformations) se font encore sentir aujourd'hui.

Soutenue par de nombreuses associations, Tran Ta Nga porte plainte en 2014 contre 14 firmes ayant fabriqué ou commercialisé ce composé chimique, dont Monsanto (racheté en 2018 par l'allemand Bayer) et le fabricant américain Dow Chemical.

A travers ce procès "historique" lundi au tribunal d'Evry, en région parisienne, la septuagénaire entend participer à la reconnaissance internationale du crime "d'écocide".

"Extermination familiale"

Quatre millions de personnes ont été exposées à "l'agent orange" au Vietnam, au Laos et au Cambodge, estiment les ONG qui défendent les victimes.

"La reconnaissance de victimes civiles vietnamiennes créera un précédent juridique" si la responsabilité des multinationales est établie, a indiqué Valérie Cabanes. En effet, seuls d'anciens combattants américains, australiens et coréens qui ont combattu au Vietnam ont été indemnisés lors de procès entre 1987 et 2013.

Si "des recherches sont toujours en cours" pour déterminer son préjudice physique, Tran Ta Nga a expliqué souffrir de pathologies "caractéristiques" d'une exposition à "l'agent orange", comme un diabète de type 2 avec une allergie à l'insuline "rarissime". Elle a par ailleurs contracté deux tuberculoses, a été atteinte d'un cancer et une de ses filles est décédée d'une malformation cardiaque.

"Ce n'est pas pour moi que je me bats", a déclaré Tran Ta Nga, mais "pour mes enfants" et "ces millions de victimes".

Les conséquences sanitaires de cette dioxine cancérigène et tératogène, qui s'attaque au système immunitaire, se transmettent aux générations ultérieures, ce qui constitue une véritable "extermination familiale", juge Tran Ta Nga.

Environ "6.000 enfants naissent au Vietnam avec des malformations congénitales" par an, a renchérit Valérie Cabanes.

La plaignante et ses conseils arguent au contraire que l'Etat américain a été dupé par ces firmes sur la toxicité de "l'agent orange".

Sollicité par l'AFP, Bayer a expliqué que "l'agent orange" avait "été fabriqué sous la seule direction du gouvernement américain à des fins exclusivement militaires".

Ayant "établi les conditions de sa fabrication et déterminé quand, où, et comment il a été utilisé, (le gouvernement américain) est responsable, et non les fournisseurs en temps de guerre, de son utilisation", a ajouté la multinationale.

Les plaidoiries des différentes parties se tiendront lundi au tribunal d'Evry, au sud de Paris.

23 janvier 2021
https://www.mnle.fr

JUSTICE pour toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine !

Le 25 janvier 2021 se tiendra à Evry (palais de justice) le procès intenté par Madame Tran To

Nga, ancienne journaliste et militante franco-vietnamienne, contre dix-neuf firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'Agent Orange.
L'Agent Orange-dioxine est un puissant défoliant.
Son dérivé de fabrication, la dioxine, est tératogène et hautement toxique pour l'être humain.
Le premier épandage de l'Agent Orange-dioxine, l'a été sur la jungle vietnamienne et laotienne le 10 août 1961 par l'armée américaine.
Ce sont 80 millions de litres d'herbicides qui ont été déversés.
2 500 000 hectares ont été contaminés et ces épandages ont pollué 400 000 hectares de terres agricoles et détruit 20 % des forêts du sud du Vietnam et plus d'un million d'hectares de forêt tropicale.
Plus de 4,8 millions de personnes ont été directement exposées au défoliant et plus de 3 millions en subissent encore les conséquences.
Des centaines de milliers d'enfants, des 3e et 4e générations d'après-guerre, vivent avec ces malformations (absence de membre, cécité, surdité, tumeur externe), sans parler des fausses couches, des mort-nés et des naissances prématurées.
Cette guerre chimique tue encore aujourd'hui.
Pour que ce crime ne reste pas impuni une femme, Mme Tran To Nga, intente depuis des années un procès contre des firmes – Bayer-Monsanto et Dow Chemical sont impliquées dans la fabrication de ces produits phytosanitaires – et pour qu'une condamnation puisse faire jurisprudence pour toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine. Et pour, souhaitons-le, l'avancée d'une jurisprudence pour toutes les victimes d'armes chimiques et pesticides.
C'est aussi *UN COMBAT POUR L'HUMANITE ET POUR LA JUSTICE ENVIRONNEMENTALE* car au génocide d'un peuple s'est additionnée la destruction de la terre et d'un écosystème.
Notre association fleury naturellement avait rencontré Tran To Nga, en 2019 et soutient, avec le Mouvement National de Lutte pour l'Environnement – MNLE – signataire du collectif Vietnam-Dioxine, son action pour la justice à toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine.
Ensemble le 30 janvier – 14 h30 – Paris place du Trocadéro – avec Madame Tran To Nga.
Fleury Naturellement – Mnle 91 auquel se joint le MNLE Réseau Homme et Nature

23 Janvier 2021
http://www.le-blog-de-roger-colombier.com
Guerre du Vietnam: procès de "l'agent orange" en France, ce lundi 25 janvier à Évry
Publié par Le Mantois et Partout ailleurs
L'"agent orange" désigne le défoliant total utilisé à outrance par l'aviation US lors de la guerre du Vietnam depuis 1961. Il était répandu au-dessus des forêts et sur des cultures vivrières, contaminant la flore, la faune, mais aussi les hommes. 2 à 5 millions de Vietnamiens ont été exposés à ce prodsuit cancérigène, tout en sachant que des millions d'autres furent contaminés indirectement par la chaîne alimentaire et le lait maternel.
Tran To Nga, Franco-Vietnamienne de 78 ans, a porté plainte contre 14 sociétés ayant fabriqué le sinistre agent orange. Le procès débute ce lundi 25 janvier à Évry.
Cette Franco-Vietnamienne porte avec vigueur son histoire personnelle: "Je suis la fille du Mékong, du colonialisme et de la guerre, l'enfant d'une terre magique et empoisonnée", résume-t-elle dans son livre Ma terre empoisonnée. Vietnam, France, mes combats, chez Fayard en 2016.
Au-delà de ce procès historique en France, quelques rappels sur l'histoire des USA, à l'heure où est adulée l'élection de Joe Biden, du parti démocrate, à la tête de la libre Amérique.
Comparaison n'est certes pas raison, mais en janvier 1961, John Fitzgerald Kennedy, du même parti démocrate, est élu à la présidence des USA.
3 mois à peine après son élection, il autorise une opération secrète de la CIA : faire débarquer des contre-révolutionnaires cubains sur l'île afin de provoquer un soulèvement populaire. Fin avril 1961, quelque 1 300 mercenaires arrivent sur les plages cubaines. Mais c'est le désastre de la Baie des Cochons. Les troupes de Cuba écrasent les insurgés.
Au Vietnam, dès 1961, le même Kennedy engage ses premiers "conseillers militaires" américains et l'aviation US. Le 30 novembre, il autorise l'utilisation de l'"agent orange" sur le Vietnam. Assassiné en novembre 1963, son vice-président, Lyndon B. Johnson le remplace comme président. Lui aussi membre du parti démocrate, il poursuit et amplifie la guerre coloniale à outrance au Vietnam. Réélu en 1964, sa présidence est marquée par l'accentuation de l'effort de guerre américain au Vietnam et par des émeutes raciales aux USA.
Aujourd'hui, Cuba subit toujours le blocus américain, instauré par Kennedy le 3 février 1962. L'armée US occupe illégalement Guantanamo à Cuba et en a fait un sinistre camp

d'internement, au mépris même de la Cour suprême des USA et des opinions internationales. Avant D. Trump, c'était Obama président, du parti démocrate. Que fera Joe Biden, du même parti, concernant Cuba?
L'Assemblée Générale de l'ONU vote chaque année une motion à la quasi-unanimité pour la levée de ce qu'elle associe à une sanction collective injuste.
Ce dimanche, 24 janvier 2021, à 14h, la CGT-Cheminots appelle au rassemblement de solidarité avec le peuple cubain, place Jacques Rueff à Paris 7e (face à la Tour Eiffel).
Hier, pour le Vietnam, ou aujourd'hui pour Cuba, la CGT mène le juste combat de l'indépendance et la souveraineté des peuples.

23/01/2021
https://m.lecourrier.vn
Justice pour Trân Tô Nga et toutes les victimes de l'agent orange
*Le 25 janvier se tiendra à Évry, au sud de Paris, le procès intenté par l'ancienne journaliste et militante française d'origine vietnamienne Trân Tô Nga contre 26 firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'agent orange pendant la guerre du Vietnam.*Ce procès est largement couvert par les agences de presse françaises et internationales. Lors d'une conférence de presse organisée le 21 janvier dernier, Trân Tô Nga a souligné que ce procès devait être la "dernière bataille de sa vie" et qu'elle était largement soutenue par les politiciens, les avocats, les organisations et le public.
Marie Toussaint, co-fondatrice de Notre Affaire à Tous, également députée d'Europe Écologie-Les Verts, un parti politique écologiste français, a mis l'accent sur la justice sans conteste de ce combat. "Son procès est un procès contre l'écocide, un procès contre les grandes firmes multinationales qui détruisent la planète et empoisonnent les populations… C'est un combat pour la justice et pour l'histoire, un procès pour savoir si la vie des humains et de la nature est supérieure ou non aux profits des multinationales qui agissent sur le territoire de notre planète, un procès pour dire quelles sont nos valeurs... Si elle gagne, ce sera un signe d'espoir pour les générations futures, un signe d'espoir pour tous les victimes actuelles et futures des guerres, notamment des guerres chimiques, un espoir pour les victimes des pesticides et évidemment des écocides. La légitimité de ce combat est de plus en plus reconnue au niveau international".
Trân Tô Nga a consacré des années de sa vie à mener cette action en justice, une action qui pourrait être couronnée de succès.
Pendant la guerre du Vietnam, entre 1961 et 1971, l'armée américaine a largué sur le Vietnam environ 80 millions de litres d'herbicides toxiques à forte teneur en dioxine, l'un des produits toxiques les plus puissants, sur le Vietnam pour détruire la végétation qui couvrait la progression des soldats vietnamiens et les priver de leurs sources de nourriture.
Plus de 4,8 millions de Vietnamiens ont été exposés à la dioxine. Elle a engendré la mort de milliers de personnes tandis que des dizaines de milliers de patients souffrent d'atteintes sévères dues à l'exposition à ce composé.
Depuis plusieurs années, le Vietnam et les États-Unis opèrent ensemble à la désinfection des régions touchées par l'agent orange et notamment les aéroports de Dà Nang et Biên Hoà. Washington a annoncé une aide de 65 millions d'USD pour venir en aide aux victimes de l'agent orange. *VOV/VNA/CVN*

Jan 23, 2021
https://algerie9.com
Agent orange : une Franco-Vietnamienne poursuit en justice des multinationales dont Bayer-Monsanto
A l'initiative de Tran To Nga, une journaliste franco-vietnamienne qui s'estime victime de l'agent orange – un herbicide ultratoxique déversé sur les forêts durant la guerre du Vietnam – , plus d'une dizaine d'entreprises agrochimiques dont Bayer-Monsanto comparaîtront le 25 janvier devant le tribunal d'Evry (Essonne).
«Ensemble, allons jusqu'au bout. Le 25 [janvier], ce n'est que le début», explique la journaliste née en 1942 dans l'Indochine française et qui s'est engagée pendant le conflit dans le camp du Nord, précisant que le procès avait été reporté à de nombreuses reprises. «Vous pouvez vous imaginer que perdre son premier enfant pour une jeune maman, que l'enfant soit condamné d'avance. [...] Vous pouvez vous imaginer toutes ces souffrances. C'est seulement longtemps après que j'ai compris que le criminel qui a tué mon enfant ce n'était pas moi, mais c'était ce poison-là», raconte Tran To Nga.

Auteur: RT France
Entre 1961 et 1971, l'armée américaine a épandu des millions de litres d'un défoliant très toxique contenant de l'agent orange sur les forêts vietnamiennes et laotiennes pour empêcher la progression de la guerilla communiste, en guerre contre le Sud.
Quatre millions de personnes ont été exposées à l'agent orange au Vietnam, au Laos et au Cambodge, estiment les ONG qui défendent les victimes. «La reconnaissance de victimes civiles vietnamiennes créera un précédent juridique [si la responsabilité des multinationales est établie]», indique Valérie Cabanes, juriste en droit international, citée par lAFP. En effet, seuls d'anciens combattants américains, australiens et coréens qui ont combattu au Vietnam ont été indemnisés lors de procès entre 1987 et 2013.

24/01/2021
https://asiepacifique.fr
Agent Orange : Trần Tố Nga, le dernier (long) combat
Par Nguyễn Thụy Phương, Enseignante, l'Université de Paris, directrice du Vietnam Education Symposium (AVSE Global). Ses recherches portent sur l'histoire de la décolonisation culturelle et de l'éducation coloniale et postcoloniale.
Le 25 janvier 2021, au tribunal de grande instance d'Évry, dans l'Essonne, s'ouvre une audience historique. Cette journée est l'aboutissement d'un combat judiciaire de 10 ans de Trần Tố Nga, victime de la dioxine militarisée. Une substance meurtrière pour les humains et la nature, plus connue sous le nom de l'Agent Orange. L'armée américaine l'a répandue, entre 1961 et 1973, au Viêt Nam, pendant la guerre du même nom. Elle l'épandait aussi au Cambodge et au Laos.
Plus de cinquante ans après la fin de la guerre, l'Agent Orange continue à rendre malade, à handicaper, à tuer ses victimes et leurs descendants.
Soutenue bénévolement par un trio d'avocats français célèbres — William Bourdon, Amélie Lefebvre et Bertrand Repolt — et des associations, des collectifs de militants, la dame opiniâtre de 79 ans affronte 14 compagnies chimiques et agrochimiques — dont Bayer-Monsanto. Elle veut obtenir justice. Pour elle, pour ses enfants, ses petits-enfants, tous malades, mais aussi pour des millions d'autres victimes. L'universitaire vietnamienne Nguyễn Thụy Phương a rencontré Trần Tố Nga, pour Asie Pacifique News. Entretien.
Nguyễn Thụy Phương : Votre parcours de combat arrive à son moment crucial. Quels sont vos sentiments ces jours-ci avant d'aller aux plaidoiries ?
Trần Tố Nga : Ce combat a commencé il y a dix ans. Après six années de procédures, dix-neuf audiences, et une kyrielle d'obstructions soulevées par la partie adverse, la séance du 25 janvier est attendue avec impatience par toutes les personnes éprises de justice. Il y a eu, vous le savez, des propositions d'entente à l'amiable, « en toute discrétion », de retrait de plainte contre une certaine somme d'argent. Propositions rejetées bien entendu, car le procès que j'ai intenté a pour but de faire condamner les crimes, de réclamer justice, non pas pour ma seule personne. La justice rendue au terme de ce procès aura un impact direct et bénéfique sur la cause des victimes, au Viêt Nam et dans le monde, de l'Agent Orange.
Lorsque le tribunal d'Évry, en septembre dernier, a fixé la date du 12 décembre 2020 pour le débat contradictoire, la défense a évoqué la pandémie du Covid-19 pour en demander le report sous le prétexte que les représentants des firmes chimiques américaines ne pourraient pas assister au procès. Cela fait partie de la stratégie poursuivie depuis six ans par les 38 avocats : gagner du temps. Pendant ces six longues années, aucune firme n'a envoyé de représentants au procès. Toujours est-il que la Cour d'Évry a déplacé, covid-19 oblige, la date au 25 janvier 2021.
Le coronavirus mis à part, y a-t-il d'autres raisons ? Toujours est-il qu'une décennie est passée depuis le dépôt de ma plainte, pendant laquelle la défense a recouru à de multiples manœuvres dilatoires. J'ose espérer que la Cour d'Évry rendra enfin justice et que son verdict sera suivi d'effet. Mes avocats, quant à eux, se tiennent prêts à toute éventualité. En ce qui me concerne, je me prépare à cette journée du 25 comme à une nouvelle bataille dans une longue guerre.
Que prévoyez-vous quant au déroulement de ce procès, notamment en ce qui concerne les points de vue et les attitudes des firmes américaines. Qu'attendez-vous du procès ?
Comme l'a justement dit Me William Bourdon, ce procès unique est historique, politique et pédagogique tout à la fois, et pour cette raison, il doit être public, les conclusions et les contre-conclusions rédigées étant soumises à la cour. La séance du 25 janvier prochain devrait se limiter à une journée, la partie plaignante aura trois heures dans la matinée pour plaider sa

cause, et la défense aura quatre heures dans l'après-midi. Il n'y aura pas de débat et il n'est pas certain que la Cour me pose des questions. La suite relève de la décision de la Cour. Après des expertises médicales, délibéré et verdict. Le temps que cela prendra dépend de la Cour, de l'évolution de la pandémie, sans exclure le climat politique. Il est permis de penser qu'alors la presse et les médias en feront écho et que l'opinion publique contribuera à écarter les entraves qui empêcheraient la justice de passer.

Il existe un courant d'opinion considérant que votre combat est une utopie. Pourquoi revenir en arrière ? Pourquoi ne pas tourner la page ? Quelle est votre opinion ?

Il y a de l'utopie quand une femme seule porte plainte contre 26 géants de l'industrie chimique américaine tels Monsanto [racheté depuis par l'allemand Bayer, NDLR] et Dow Chemical, de redoutables Goliath. D'aucuns n'ont pas manqué de me conseiller d'arrêter ce combat sans espoir. Cela me rappelle la résistance vietnamienne contre la puissance américaine, pendant longtemps considérée comme utopique.

N'empêche que, pour la première fois, Bayer-Monsanto et 25 firmes chimiques [le nombre exact étant 14, après des fusions et autres rachats, NDLR] sont ainsi appelés à la barre, et au bout de six ans et de multiples obstructions, auront à répondre devant un tribunal. Seule au commencement, je suis soutenue depuis par des centaines de milliers de personnes, de toutes provenances qui témoignent que le désir et la volonté de justice sont puissamment présents dans un monde encore soumis à la loi du plus fort.

Le présent du crime est le prolongement du passé. L'Agent Orange a causé la souffrance à des millions d'êtres humains, au Viêt Nam et dans le monde. Ce crime qui n'a pas été empêché à temps et comme il le fallait a entrainé bien d'autres — herbicides, OGM, Roundup … dont les victimes de par le monde se chiffrent par millions et dont la souffrance n'est guère différente de celle des victimes de l'Agent Orange. Personne ne veut vivre avec le passé, mais il est des circonstances où il faut regarder le passé en face pour empêcher la répétition des crimes. En cela, je suis loin d'être seule.

Je me suis rendu compte que votre combat et ce procès relevaient pour vous d'un devoir de responsabilité vis-à-vis de la justice, et aussi d'un devoir de mémoire intergénérationnelle. Cela pèse-t-il sur vos épaules ?

Quand on s'engage, on cesse de ne penser qu'à soi-même. Par ailleurs, le fait d'être « choisie » me donne la conviction que je serai protégée, défendue jusqu'au bout de la route. Ce « feu sacré » m'aide à m'avancer en toute sérénité.

Vous n'êtes pas du tout seule dans ce combat ! Des associations françaises et celles des générations de Viêt Kiêu [Vietnamiens d'outre-mer, NDLR] vous accompagnent. Vos trois avocats dont deux ont moins de 35 ans vous soutiennent sans faille. Les avez-vous inspirés ?

Les personnes qui me soutiennent, toutes n'ont pas rencontré personnellement des victimes de l'Agent Orange, mais elles sont toutes attachées à la justice, à la vérité, et leur ardeur me donne plus de force et de confiance. C'est une chance et un bonheur pour moi.

En étudiant l'histoire du Vietnam du 20e siècle, j'ai beaucoup appris sur le rôle et l'influence qu'ont exercée de nombreuses femmes vietnamiennes sur la politique, la société et la culture de notre pays. Pourtant, elles ne m'apparaissent que comme des personnalités « statiques » appartenant à des livres. C'est la première fois que je converse avec une ancienne résistante et une combattante en temps de paix. Pourriez-vous nous parler, à nous les jeunes générations, de votre parcours de vie comme un trait d'union entre les générations, entre les deux cultures française et vietnamienne ?

L'histoire, pour quelle raison que ce soit, ne doit pas être ensevelie sous les poussières du temps. Cela me fait mal de lire chaque jour des nouvelles de crime, de violence, de voir des scènes de vie dissolues sur fond de bagarres. Je repense chaque fois à ceux qui étaient tombés avant même de connaître la vie. Je voudrais tant rappeler aux jeunes que le présent est le fruit des sacrifices de millions et de millions de jeunes d'hier. Je considère comme un devoir qui incombe à moi et à celles et ceux de ma génération de faire connaître aux plus jeunes ces faits d'histoire. C'est dire combien je suis heureuse d'être comprise et soutenue par tant de jeunes, partout au Viêt Nam comme en France. Si cela est autorisé, je sais que, le 25 janvier prochain, mes avocats et moi entreront dans la salle d'audience, salués par les haies de jeunes et de moins jeunes qui représentent le soutien de toute la société civile.

25/01/2021
https://www.francetvinfo.fr
VIDEO. "Il faut que le drame de l'agent orange soit connu dans le monde", plaide Tran To Nga, victime franco-vietnamienne

Tran To Nga a porté plainte contre 26 multinationales ayant fabriqué ce puissant herbicide utilisé pendant la guerre de Vietnam. Le procès qui l'oppose à ces géants industriels, dont Dow Chemicals et Monsanto, s'ouvre lundi 25 janvier au tribunal de grande instance d'Evry.

C'est une course contre la montre pour Tran To Nga. A 78 ans, cette franco-vietnamienne se bat depuis des années au nom des victimes de "l'agent orange", puissant herbicide utilisé pendant la guerre du Vietnam et responsable de très nombreux cancers et malformations génétiques. Le tribunal d'Evry (Essonne) a reçu sa plainte, déposée en mai 2014 contre 26 multinationales qui ont fabriqué ces produits chimiques. Parmi elles : Monsanto ou encore Dow Chemicals. L'audience des plaidoiries, initialement prévue en octobre dernier, doit avoir lieu lundi 25 janvier.

"Il faut que le drame de l'agent orange soit connu dans le monde", explique Tran To Nga à franceinfo*. Elle souhaite que la justice reconnaisse la responsabilité des entreprises dans la dispersion de produits toxiques, symboles de la guerre chimique amorcée au Vietnam par des forces américaines tenues en échec. Ainsi, entre 1965 et 1973, des avions de l'US Air Force déversent, au-dessus des forêts du pays, 80 millions de litres de cet agent orange qui contient des dioxines. L'objectif est notamment d'éliminer la végétation où se cachent les combattants du Vietcong, force armée nationaliste et communiste.

"J'ai reçu en direct le poison"

Les conséquences sont désastreuses pour la nature et pour des millions d'habitants, mais aussi pour des milliers de vétérans du Vietnam : cancers, malformations congénitales, maladies du système nerveux. Les dégâts se font sentir plusieurs années après les épandages. Tran To Nga, ancienne agente de liaison du Front national de libération du Sud Vietnam puis correspondante de guerre de l'Agence d'information de libération, a été en contact avec l'herbicide. "J'ai reçu en direct le poison. J'ai pataugé aussi dans des mares, dans des étangs, où il y avait plein de feuilles mortes, de poison", confie-t-elle.

Elle a perdu sa première fille, née avec une malformation cardiaque. Sa deuxième fille est également atteinte de malformations cardiaques. Elle-même souffre de nombreuses maladies.

> *"J'ai des problèmes cardiaques, j'ai eu deux fois la tuberculose. Les maladies des poumons sont des maladies typiques pour les victimes de la dioxine." Tran To Nga, à franceinfo*

Dans les années 1980, plusieurs firmes, dont Monsanto, ont signé un accord à l'amiable avec des vétérans américains. En échange de l'arrêt des poursuites, ils ont versé 250 millions de dollars de compensation, rappelle Courrier international. En 2013, la justice sud-coréenne a condamné Monsanto et Dow Chemicals à indemniser 39 vétérans de la guerre du Vietnam contaminés par ce défoliant, à hauteur de 315 000 euros, signale France 24.

"Je n'ai pas le droit d'être découragée"

En revanche, les victimes vietnamiennes n'ont à ce jour rien obtenu. "L'État vietnamien ne pouvant rien intenter vis-à-vis des Etats-Unis, dont il recherche aujourd'hui une forme de protection face à la Chine, les plaintes ne peuvent venir que d'initiatives privées, d'où celle de Madame Tran To Nga actuellement au tribunal d'Evry, en France", explique à RFI André Bouny, auteurs de plusieurs livres de référence sur l'agent orange.

Si la justice est favorable à Tran To Nga, ce serait donc une première pour une victime vietnamienne : "Je n'ai pas le droit d'être découragée ou bien d'arrêter. J'ai presque 80 ans. Je suis l'unique personne à pouvoir faire ça. Si je disparais, alors tout disparaîtra avec moi."

* Reportage réalisé par Linh-Lan Dao, Pascal Caron, Pascal Crapoulet, Rénald Perquis

25/01/2021

https://www.francetvinfo.fr

Tran To Nga porte le procès de "l'agent orange" de la guerre du Vietnam devant un tribunal français : "Elle est seule contre les industriels de l'agrochimie"

Le tribunal judiciaire d'Evry examine à partir de lundi la plainte cette Franco-Vietnamienne de 78 ans contre des multinationales agrochimiques pour avoir fourni "l'agent orange" à l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam.

Article rédigé par Etienne Monin

Un procès historique s'ouvre lundi 25 janvier devant le tribunal judiciaire d'Evry. Tran To Nga, une Franco-Vietnamienne de 78 ans, attaque 14 géants de l'industrie agrochimique, parmi lesquels Bayer-Monsanto, responsables de la production d'un puissant herbicide, "l'agent orange", qui a été rependu pendant dix ans par l'armée américaine sur le centre et le sud du Vietnam pendant la guerre.

La vielle dame se déplace lentement. Mais derrière cette apparence fragile, cette grand-mère de bientôt 80 ans, qui vit en France depuis 1992, a montré toute sa vie qu'elle avait l'âme

d’une d’une combattante. "Au Vietnam, on a un proverbe : 'Quand l'ennemi souille notre territoire, chacun, et même la femme devient combattant'. Dans ce sens, je suis toujours combattante", dit-elle. Pendant la guerre du Vietnam, Tran To Nga vit durant des années dans le maquis. Elle dit qu’elle couvre le conflit comme journaliste. Et elle devient dès 1966 l’une des nombreuses victimes présumées des épandages.

"On transmet ce poison à nos enfants"

Pour détruire les ressources et les caches des combattants vietnamiens, les Américains répandent "l’agent orange". Cet herbicide continent de la dioxine à haute dose, un produit hautement toxique. Il pollue profondément 20% du centre et du sud du pays, d’après le collectif Vietnam dioxine. Il contamine aussi les organismes sur plusieurs générations. Tran To Nga a été touchée directement et indirectement en vivant dans des secteurs contaminés : "On transmet ce poison à nos enfants. Je suis la première génération à avoir des séquelles, mes filles elles aussi sont victimes, et maintenant mes petits-enfants ont aussi ces maladies. Rien que dans ma famille, trois générations ont déjà subi ça."

Le collectif Vietnam dioxine estime que plus trois millions de personnes ont été contaminés. Les soldats vétérans américains ont été indemnisés par leur gouvernement, mais les civils vietnamiens n’ont jamais reçu le statut de victime. Tran To Nga est la dernière clef pour tenter d’établir le préjudice. Elle a porté plainte en 2014. "C'est un symbole parce qu'elle est elle-même victime, elle est toute seule à porter plainte contre les industriels de l'agrochimie", souligne le coordinateur du collectif Vietnam dioxine, Kim Vo Dinh.

> *"Les victimes vietnamiennes de l'agent orange n'ont aucune reconnaissance de la justice pour les dommages subis. Là, il y a une possibilité historique qu'une victime vietnamienne puisse obtenir une victoire contre les industriels."*
> *Kim Vo Dinh, collectif Vietnam dioxine*

Tran To Nga a perdu sa première fille. La deuxième souffre d’une malformation. Et ses petits-enfants ont des problèmes respiratoires. Pendant des années au Vietnam les maladies liées aux épandages étaient cachées par les familles. C’est aussi l’enjeu de cette affaire, rendre visible cette part d’histoire en reconnaissant la nature et l’ampleur des dégâts.

Lundi 25 Janvier 2021
https://www.humanite.fr

Agent orange. Le premier écocide de l’Histoire

Pia de Quatrebarbes

Cette notion a été utilisée pour la première fois en 1970, pendant la guerre du Vietnam. Cinquante ans après, la bataille n’est pas encore achevée pour faire reconnaître ce crime contre le vivant.

Dans les fûts orange transportés par les GI américains, le défoliant était treize fois plus puissant que l’herbicide civil utilisé jusque-là dans les champs. De quoi raser des millions de kilomètres carrés de forêt et de rizières pour débusquer les résistants, et détruire leurs moyens de subsistance. Le gouvernement états-unien avait choisi de réduire à néant des écosystèmes entiers. De 1961 à 1973, 50 millions de litres ont été déversés sur le Vietnam, le Laos et le Cambodge. La dioxine, composé de l’Agent orange, s’est infiltrée dans les sols, la végétation, contaminant les nappes phréatiques et la chaîne alimentaire, semant la maladie et la mort pour des générations.

Au moment où les avions américains lâchent leur poison sur le pays de l’Oncle Hô, le mot « écocide » est prononcé pour la première fois. « C’est en 1970, lors de la conférence sur la guerre et la responsabilité nationale, à Washington, que le biologiste américain Arthur Galston, qui avait fait des recherches sur les herbicides en 1942, parle de “l’écocide en cours au Vietnam’’ », rappelle Valérie Cabanes, juriste internationaliste, porte-parole d’End Ecocide on Earth et auteur d’ Un nouveau droit pour la Terre. Pour le biologiste, l’écocide est alors « la dévastation et la destruction visant à endommager ou détruire l’écologie de zones géographiques au détriment de toute forme de vie, qu’elle soit humaine, animale ou végétale ». Deux ans plus tard, le premier ministre suédois Olof Palme le reprend lors de la conférence des Nations unies sur l’environnement.

Le Vietnam l’a intégré en 1999 dans son Code pénal

C’est le point de départ d’une bataille pour la reconnaissance de ce crime. « Elle va durer des décennies et n’est pas encore gagnée », précise Marine Calmet, juriste et présidente de l’association Wild & Legal. Car la notion oblige à « un changement d’approche du droit ». Il ne s’agit plus d’une pollution de l’air, du sol ou des eaux, mais d’une « logique écosystémique. Pendant longtemps, a prévalu l’idée qu’il ne fallait protéger que les droits humains, les

conséquences sur la nature étaient annexes », reprend-elle. Sauf qu' « il y a un lien d'interdépendance entre droits de l'homme, biodiversité et écocide », poursuit Valérie Cabanes. Mais que recouvre exactement le mot ? « Cinquante ans après, il n'y a toujours pas de définition unanime internationale », continue Marine Calmet. Le Vietnam l'a intégré en 1999 dans son Code pénal comme « un crime contre l'espèce humaine » ; les pays de l'ex-URSS utilisent le terme « écocide ». La France comme les États-Unis ont longtemps traîné les pieds. En 1996, ils refusaient d'inclure les crimes les plus graves contre l'environnement, en temps de guerre mais aussi de paix, dans le statut de Rome qui fonde la Cour pénale internationale (CPI).

Absent du droit pénal international

Depuis cinq ans, le sujet revient sous les projecteurs. « Les îles du Pacifique le voient comme leur dernière possibilité de faire reconnaître la responsabilité des pays pollueurs dans le réchauffement climatique », explique Valérie Cabanes. Un comité d'experts internationaux planche pour l'intégrer dans le droit pénal international. « Il faut 82 États pour le faire. Pour l'instant, seuls 10 y sont favorables », dévoile Marine Calmet. Parmi eux, le Vanuatu et les Maldives, mais aussi la Belgique. Le 20 janvier, le Parlement européen a voté une résolution encourageant les États membres à faire reconnaître ce crime par la CPI. « C'est une victoire diplomatique », se réjouit Valérie Cabanes. Alors qu'à Évry, la justice pourrait reconnaître la responsabilité des firmes dans l'écocide de l'Agent orange, Emmanuel Macron, lui, a déjà torpillé la proposition de la Convention citoyenne pour le climat pour créer un simple « délit » d'écocide où il faudra démontrer « l'intention » du pollueur.

Lundi 25 Janvier 2021
https://www.humanite.fr

Agent orange. « Un procès symbolique et historique »

Lina Sankari

Pour William Bourdon, avocat de Tran To Nga, la procédure est d'une portée considérable pour la reconnaissance des droits des victimes. Entretien

Il existe, depuis 1984, un régime d'indemnisation des vétérans américains exposés aux produits chimiques et ayant développé une pathologie reconnue comme en lien avec une exposition à la dioxine. Ce n'est pas le cas des victimes vietnamiennes. Quel est l'enjeu de ce procès ?

William Bourdon L'origine d'indemnisation des vétérans américains est strictement limitée aux vétérans de nationalité américaine. Elle constitue un précédent qui nous a été utile mais évidemment elle ne peut pas être considérée comme ayant des effets juridiques universels. S'agissant des victimes vietnamiennes, ou plutôt franco-vietnamiennes comme notre cliente, l'enjeu de ce procès est considérable, sur les plans judiciaire, symbolique et historique. C'est le seul procès jamais initié, si ce n'est une tentative qui n'a pas abouti en Corée du Sud, par une personne qui a contracté des pathologies spécifiques en lien avec l'épandage.

Les firmes ont-elles tenté de faire obstacle à la procédure ?

William Bourdon Les firmes, comme dans tous les grands dossiers à fort enjeu réputationnel, juridique et financier, utilisent tous les moyens possibles et imaginables, non pas pour empêcher le procès – elles ne le peuvent pas –, mais pour opposer tous les arguments tendant à faire juger que l'action de notre cliente est irrecevable, mal fondée. Un volume considérable d'écritures a été pris par les firmes auxquelles nous avons à chaque fois répondu notamment sur la question de l'immunité et de la prescription. Il y a donc, pour obtenir satisfaction, à espérer obtenir du tribunal qu'il balaye un à un ces arguments, c'est dire si la tâche est lourde et notre responsabilité importante.

Certaines de ces entreprises se dédouanent en renvoyant la responsabilité au « donneur d'ordre » concernant la production de défoliant, à savoir le gouvernement américain. Est-ce recevable ?

William Bourdon L'argument est classique. Nous nous y opposons fermement en nous appuyant sur des dispositions de droit national, européen et international. Il y a de nombreux exemples dans l'histoire où des multinationales ont tenté d'imposer « le fait du prince » ou la force majeure, considérant qu'elles devaient être irresponsables au motif qu'elles ne faisaient qu'obéir à un ordre politique. Nous sommes plutôt confiants puisque le droit a plutôt évolué en faveur d'une responsabilisation accrue des acteurs privés y compris lorsqu'ils prétendent avoir agi sous l'impulsion du pouvoir exécutif.

Lundi 25 Janvier 2021

https://www.humanite.fr

Agent orange : récit d'un crime de guerre américain au Vietnam jugé 55 ans plus tard en France

Lina Sankari

Le procès historique de Tran To Nga, ancienne résistante vietnamienne, contre 19 entreprises, dont Dow Chemical et Bayer-Monsanto, entre aujourd'hui dans une nouvelle phase au tribunal d'Évry, en région parisienne.

Que signifie la liberté quand le corps, des millions de corps sont prisonniers de maux incurables sur plusieurs générations ? Comment envisager la reconstruction individuelle et collective quand un poison aux molécules de taille infinitésimale se fraie un chemin partout ? Le sol, les sédiments, les nappes phréatiques, jusqu'à contaminer la chaîne alimentaire. C'est l'histoire du Vietnam qui, de laboratoire de guerre, s'est mué en petite officine de l'horreur à la faveur d'un des plus grands crimes de l'histoire de l'humanité.

Face à des combattants vietnamiens insaisissables, le président John Fitzgerald Kennedy, séduit par l'idée de s'appuyer sur « l'inventivité » américaine pour sortir de l'enlisement, lance l'opération Ranch Hand (Ouvrier agricole) afin de déloger la guérilla et affamer la population qui soutient la résistance. Réquisitionnées par le gouvernement états-unien, les entreprises chimiques utilisent un procédé de fabrication rapide qui génère la présence de dioxine dans le produit fini. Aucune n'ignore alors qu'un ou deux microgrammes par tonne peuvent provoquer des mutations génétiques. Pourtant, de 1961 à 1971, au moins 84 millions de litres de défoliant sont épandus.

L'histoire de Tran To Nga et de plusieurs millions de vietnamiens

C'est également l'histoire de Tran To Nga, « fille du Mékong, du colonialisme et de la guerre », ancienne résistante viêt-cong, meurtrie dans sa chair, dont le procès contre 19 firmes chimiques ayant produit ou commercialisé la dioxine TCDD entrera, aujourd'hui au tribunal judiciaire d'Évry, dans une nouvelle phase avec le début des plaidoiries, six ans après le début de la procédure. « C'est un procès unique, historique, politique et pédagogique », insiste Tran To Nga, qui a été exposée à deux reprises à l'Agent orange.

> *À chaque maladie, j'ai une anomalie, une résistance aux médicaments. Les spécialistes ne se l'expliquent pas. Tran To Nga*

En 1966, intriguée par l'avion qui survole sa cache, la combattante inexpérimentée sort. « Le C-123 vole à basse altitude. De ses entrailles s'échappe une sorte de nuage blanc qui fait tache dans le bleu du ciel. Je contemple comme on regarderait un vol d'oiseaux migrateurs sans bouger. Et, tout à coup, une pluie gluante dégouline sur mes épaules, se plaque contre ma peau », décrit-elle dans sa biographie (1). À 79 ans, l'ancienne journaliste souffre d'un diabète de type 2, d'un système immunitaire défaillant, de maux de tête, d'un cancer du sein et de nodules sous-cutanés. Sa première fille, née en 1968, a la peau qui part en lambeaux quelques jours après la naissance, et meurt de la tétralogie de Fallot à 17 mois.

Ses deux autres enfants souffrent respectivement d'alpha-thalassémie, une maladie du sang, et de chloracné, qui affecte la peau. « À chaque maladie, j'ai une anomalie, une résistance aux médicaments. Les spécialistes ne se l'expliquent pas. » Au Vietnam, 4,8 millions d'habitants ont été directement exposés à l'Agent orange et plus de 3 millions en subissent encore les conséquences, selon l'Association vietnamienne des victimes de l'Agent orange-dioxine (Vava). « Les victimes de l'Agent orange sont les plus misérables parmi les misérables. Il faut que justice soit faite. Ils ne réclament que la dignité », poursuit Tran To Nga.

> *La complexité tient au fait que l'ensemble des sociétés sont aux États-Unis, où le droit diffère. Amélie Lefebvre, avocate de Tran To Nga*

Lever le voile sur l'origine des pathologies développées par les Vietnamiens

Cette action en justice est souvent comparée au combat de David contre Goliath. Et pour cause, elle se révèle extrêmement coûteuse puisque la trentaine d'avocats des multinationales, dont Dow Chemical et Bayer-Monsanto, ont déployé tous les stratagèmes pour ralentir le déroulement du procès et épuiser Tran To Nga. Ils disposent de la force de frappe nécessaire : il y a quelques années, le chiffre d'affaires de Dow Chemical dépassait allègrement le PIB du Vietnam. « La complexité tient au fait que l'ensemble des sociétés sont aux États-Unis, où le droit diffère. Nous avons dû faire traduire l'ensemble des documents par des traducteurs assermentés pour que les actes soient réguliers », précise Amélie Lefebvre, l'une des avocates de Tran To Nga, au nom du cabinet Bourdon & Associés qui demande le versement d'une indemnité pour les dommages corporels et moraux.

L'enjeu est de faire reconnaître par une juridiction française le lien entre l' exposition aux produits phytosanitaires dont a fait usage l'armée américaine et l'ensemble des pathologies

développées par les Vietnamiens. Si c'était le cas, les millions de victimes pourraient prétendre à des indemnités pour des soins extrêmement lourds et onéreux. « Nous attendons beaucoup de ce procès au Vietnam », confirme Truong Pham, responsable de la communication à Vava.

Un dossier classé secret pendant trente-cinq ans aux États-Unis

Selon des chercheurs du département de biologie de l'université de Washington, la dioxine TCDD peut favoriser « l'héritage épigénétique transgénérationnel de la maladie et les épimutations de méthylation de l'ADN dans le sperme ». Après avoir nié l'existence d'un rapport sur les pathologies graves développées par l'exposition à l'Agent orange, classé secret pendant trente-cinq ans, l'administration américaine impute désormais à l'Agent orange dix-sept pathologies, dont plusieurs cancers, ainsi qu'une vingtaine de malformations congénitales. Le procès de Tran To Nga est d'autant plus crucial que, pour l'heure, toutes les démarches des victimes vietnamiennes auprès de la justice américaine ont été déboutées. L'Oncle Sam n'a consenti qu'à 180 millions de dollars de dédommagement pour ses propres vétérans et à l'amiable afin de ne pas créer de précédent juridique.

150 000. C'est le nombre d'enfants handicapés plus de quarante ans après la guerre.

Car le cynisme va jusque-là. Fin 2017, les Américains ont achevé les travaux de décontamination de l'aéroport de Da Nang, initiés cinq ans plus tôt pour un budget officiel de 43 millions de dollars. L'ancienne base figurait parmi les vingt-huit « points chauds ». Seuls les hectares où étaient entreposés les stocks ont été décontaminés. Aucun bilan chimique n'a été dressé. En revanche, la dépollution génère bien des profits. Concernant l'aéroport de Biên Hoà, « le volume des terres imprégnées par les produits toxiques est cinq fois supérieur à celui de Da Nang. Le coût est estimé à 500 millions de dollars pour dix années de travaux », souligne Nguyên Van Rinh, président de Vava. Les travaux ont ainsi prioritairement été entrepris là où les Américains pourraient revenir. « Da Nang étant le seul port en eaux profondes du Vietnam où les bâtiments de l'US Navy pourraient s'ancrer durablement », précise l'écrivain André Bouny (2), qui a convaincu Tran To Nga d'engager cette procédure.

Les victimes servent aujourd'hui les projets géostratégiques

C'est le cas le 5 mars 2018, lorsque le porte-avions américain USS Carl Vinson mouille au large de Da Nang. Le lendemain, des marines se rendent dans le centre de protection des victimes du district de Hoa Vang. Étrange spectacle que celui de ces soldats américains contemplant l'œuvre criminelle de leurs aînés. Les victimes de l'Agent orange servent aujourd'hui les projets géostratégiques d'endiguement de la Chine dans un contexte de rivalité sino-vietnamienne sur les îles Paracels (Hoang Sa) et Spratleys (Truong Sa). « Il est difficile d'exiger de l'ancien ennemi le dédommagement des victimes de l'Agent orange, alors qu'il se pose en protecteur face à la puissance Chine voisine », abonde André Bouny. Dans les bagages américains également, des associations peu scrupuleuses telles que Living Water Initiative, une organisation évangélique qui, sous couvert d'aide alimentaire ou de projets d'éducation, voit dans l'assistance un moyen de poursuivre sa mission religieuse en Asie. Dans ce grand jeu, Tran To Nga a coutume de dire : « Je ne suis qu'une petite poussière. » Une petite poussière aujourd'hui à même d'enrayer la machine à broyer les corps et à poursuivre la guerre par d'autres moyens.

(1) Ma Terre empoisonnée, Stock, 2016. (2) Agent Orange : apocalypse Viêt Nam, éditions Demi-Lune, 2010.

Les firmes « ont fourni le produit en connaissance de cause ». Dans la lignée du Tribunal Russell sur les crimes américains au Vietnam de 1966, Paris a accueilli, en 2009, le Tribunal international d'opinion sur la responsabilité des États-Unis dans l'épandage d'agent orange sur le Vietnam. Il a conclu à la « responsabilité solidaire des États-Unis comme ayant commis l'épandage mais aussi des sociétés qui ont fourni le produit en connaissance de cause », résume Roland Weyl, président de l'Association internationale des juristes démocrates. Alors que les firmes avaient connaissance des dommages causés par le produit, la poursuite de la production à fort taux de dioxine et son usage par l'armée américaine constituent « un crime de guerre ». Le jugement porte également sur la mise en place d'une commission, financée par les responsables, recensant l'étendue des dommages et l'indemnité provisionnelle minimale à verser aux victimes

25 janvier 2021
https://www.fr24news.com

Le tribunal français entend l'affaire de l'agent Orange contre des entreprises chimiques

AFP

Un tribunal français entendra lundi une affaire contre plus d'une douzaine de multinationales, accusées par une femme franco-vietnamienne de lui avoir causé un préjudice grave ainsi qu'à d'autres en vendant le défoliant Agent Orange au gouvernement américain qui l'a utilisé à un effet dévastateur au Vietnam. Guerre.
Tran To Nga, née en 1942 dans ce qui était alors l'Indochine française, a travaillé comme journaliste et militante au Vietnam dans la vingtaine.
Elle a intenté une action en justice en 2014 contre 14 entreprises qui fabriquaient ou vendaient le produit chimique hautement toxique, dont Monsanto, maintenant détenue par le géant allemand Bayer, et Dow Chemical.
Soutenue par plusieurs ONG, elle accuse les entreprises d'être responsables des blessures subies par elle, ses enfants et d'innombrables autres personnes, ainsi que des dommages causés à l'environnement.
«Une reconnaissance des victimes civiles vietnamiennes constituerait un précédent juridique», a déclaré Valérie Cabanes, spécialiste du droit international.
Jusqu'à présent, seuls les vétérans militaires – des États-Unis, d'Australie et de Corée – ont obtenu une compensation pour les séquelles du produit chimique dont les propriétés toxiques, selon Cabanes, étaient « absolument phénoménales », à environ 13 fois la toxicité des herbicides à usage civil. comme glyphosate.
Selon des ONG, quatre millions de personnes au Vietnam, au Laos et au Cambodge ont été exposées à l'agent orange pendant une décennie lorsque l'armée américaine a pulvérisé environ 76 millions de litres (20 millions de gallons) d'herbicide et de produit chimique défoliant pour arrêter les progrès du Nord communiste. Les troupes vietnamiennes et privent les combattants ennemis de sources de nourriture.
Les États-Unis ont mis fin à l'utilisation de produits chimiques défoliants dans la guerre en 1971 et se sont retirés du Vietnam en 1975, vaincus par les Viet Cong.
L'agent Orange a détruit des plantes, pollué le sol et empoisonné les animaux, et provoqué des cancers et des malformations chez l'homme, selon des ONG.
«Je ne me bats pas pour moi, mais pour mes enfants et les millions de victimes», a déclaré Tran To Nga, qui affirme que l'agent Orange a attaqué le système immunitaire des gens.
Elle-même souffrait des effets typiques de l'agent orange, y compris le diabète de type 2 et une allergie à l'insuline extrêmement rare.
Elle a dit qu'elle avait également contracté la tuberculose à deux reprises, développé un cancer et qu'une de ses filles était décédée d'une malformation du cœur.
Chaque année, quelque 6 000 enfants reçoivent un diagnostic de malformations congénitales au Vietnam, a déclaré Cabanes.
Les multinationales ont fait valoir qu'elles ne pouvaient être tenues pour responsables de l'usage que l'armée américaine faisait de leur produit.
Contacté par l'AFP, Bayer a indiqué que l'agent Orange avait été placé « sous la seule direction du gouvernement américain à des fins exclusivement militaires ».
On s'attend à ce que la plaignante et ses avocats soutiennent que les fabricants de l'agent orange ont induit le gouvernement américain en erreur quant à sa véritable toxicité.
Le procès dans la banlieue sud de Paris, Evry, devait initialement s'ouvrir en octobre, mais son début a été reporté en raison des restrictions de Covid-19.

25/01/21
https://francenewslive.com

Justice. Agent Orange et Bayer-Dock Monsanto

Les délits éco-côté sont admis au niveau international devant les tribunaux français. Ce lundi, plus de 12 entreprises de pesticides, dont Bayer Mont Santo, comparaîtront devant le tribunal d'Evry à Esonne au sujet de «l'agent orange». Cet herbicide supertoxique a été répandu dans les forêts du Vietnam en grande quantité. Guerre (1955-1975). Et cela grâce à l'initiative franco-vietnamienne.
Né en Indochine en 1942, Tran To Nga était engagé dans un conflit dans le camp nord. Cependant, entre 1961 et 1971, les forces américaines ont répandu des millions de litres de défoliants hautement toxiques, y compris «l'agent orange», dans les forêts du Vietnam et du Laos pour empêcher la progression de la guérilla communiste. C'était. Sud.
«Cette dioxine est 13 fois plus toxique que les herbicides classiques comme le glyphosate», rappelle Valérie Cabanes, avocate en droit international. "Agent Orange" détruit les plantes, pollue le sol et empoisonne les animaux et les plantes. Les effets sur la santé de la population (cancer, malformations) se font encore sentir aujourd'hui. Au Vietnam, au Laos et au

Cambodge, 4 millions de personnes seraient exposées à l'herbicide.
Avec le soutien de nombreuses associations, Tran To Nga, aujourd'hui âgé de 70 ans, a fabriqué ou vendu ce produit chimique, dont Monsanto (acquis par Bayer en Allemagne en 2018) et le fabricant américain Dow Chemical. Nous avons déposé des plaintes contre 14 entreprises en 2014.
Bataille de millions
Une fois les responsabilités des entreprises multinationales établies, «l'approbation des victimes civiles au Vietnam créera un précédent juridique», déclare Valérie Kabanes. En fait, le procès de 1987 à 2013 n'a indemnisé que les anciens combattants américains, australiens et coréens qui ont combattu au Vietnam.
«Je ne me bats pas pour moi», dit Tran To Nga, qui souffre de diabète de type 2, de tuberculose et de cancer, mais «pour mes enfants» et «des millions de personnes». Pour les "victimes".

25/01/21
https://www.facebook.com
COMMUNIQUÉ DE SOUTIEN À TRAN TO NGA 25.01.2021
« Ce 30 juin 1968, mes camarades [de résistance] se pressent à la porte de ma cabane, une pièce unique au toit de feuilles et au sol de terre battue. Sous leurs regards attendris, je suis la plus heureuses des mamans, ma fille au creux des bras, une poupée pelotée de trois kilos. Elle ne crie pas, ne pleure pas, me fixe de ses yeux ronds d'étonnement. Nous l'appellerons Viêt Hai, la mer du Vietnam. » (Tran To Nga, Ma terre empoisonnée, Stock, 2018, p. 142-143).
Pour cette jeune et radieuse journaliste de 26 ans missionnée par la « résistance antiaméricaine » sur la « piste Ho Chi Minh » qui serpente entre le Sud-Vietnam et le Cambodge, le bonheur maternel sera de courte durée. Quelques mois plus tard, atteinte d'une cardiopathie congénitale rare et impossible à soigner dans la jungle, Viet Hai rend son dernier souffle. Elle n'a pas 18 mois. Convaincue d'être elle-même responsable de la mort de son enfant à cause de la dureté de sa vie clandestine, Tran To Nga se culpabilisera longtemps. Jusqu'à la découverte – la révélation – d'un article scientifique sur les ravages de la dioxine contenue par les défoliants dont le président Kennedy avait autorisé l'usage au Sud-Vietnam, le 30 novembre 1961, à des fins militaires de destruction du couvert végétal et des rizières : « Je n'ai su la vérité que quarante ans plus tard : elle était déjà condamnée dans mon ventre, empoisonnée par l'agent orange » [Ibid. p.154].
Aujourd'hui, 25 janvier 2021, Nga retourne au combat. Les années ont passé ; les avocats ont remplacé les GIs et les guérilleros ; l'étouffante jungle vietnamienne a cédé la place aux murs un peu froids du tribunal d'Evry. Aujourd'hui, vient de s'ouvrir une nouvelle phase du procès que Nga a intenté en 2014 contre Mosanto et une quinzaine d'autres compagnies chimiques américaines ayant produit et vendu les défoliants aux armées américaine et sud-vietnamienne pendant la guerre : celle tant attendue des plaidoiries. Du haut de ses 79 ans, Nga n'a rien perdu de sa détermination ni de sa force. Même les pires épreuves de la guerre et de l'après-guerre n'ont pu anéantir son tendre sourire et sa généreuse présence à l'autre, et encore moins ses espoirs. Car elle incarne désormais le combat de centaines de milliers de victimes vietnamiennes et étrangères de la plus grande guerre chimique de l'histoire qui, plus d'un demi-siècle après les faits, attendent encore que justice et réparation soient faites. C'est dire le caractère historique de ce procès intenté pour la première fois sur le sol français, par une Franco-Vietnamienne elle-même victime des effets de la dioxine contenue dans les défoliants chimiques – le pire poison que l'homme n'ait jamais inventé. Désormais, Nga peut compter sur le soutien, non seulement de son avocat Maître Bourdon et de ses associés, mais aussi d'une foule de personnalités et d'anonymes réunis par une même quête d'humanisme, d'écologie et de justice. C'est avec la conviction que les effets à long terme de cette tragédie devaient être approchés selon une méthode résolument scientifique, parallèlement aux indispensables initiatives humanitaires et judiciaires, que l'Association Française pour l'expertise de l'Agent orange et des Perturbateurs Endocriniens (AFAPE) a donné naissance en 2019, grâce au soutien de la MSH-Sud, à un programme de recherches interdisciplinaire sur les conséquences de la Pollution environnementale par l'AGent Orange et par les pesticides utilisés par les agriculteurs dans la Péninsule Indochinoise (PAGOPI). Les membres de PAGOPI organisent une visioconférence en liaison avec le procès de Nga, le 28 janvier sur YouTube à 11h30, visant à dresser un premier bilan des connaissances et à faire connaître leurs recherches auprès d'un plus large public. Cette première conférence sera suivie d'un cycle de webinaires mensuel, entre février et juin 2021, puis d'une conférence internationale au second semestre 2021 ou

au premier semestre 2022, en fonction de la situation sanitaire. [Lien d'accès YouTube à la conférence du 28.01 : http://www.mshsud.tv/spip.php?article1017 ; et lien vers le programme : https://www.mshsud.org/agenda/191-des-guerres-d-hier-a-l-agriculture-d-aujourd-hui?date=2021-01-28-11-30]
Pierre Journoud, secrétaire général de l'AFAPE et copilote du programme PAGOPI,
au nom du bureau de l'AFAPE incluant le Pr. Charles Sultan, président ; Anna Owhadi-Richardson, vice-présidente ; Hélène Luc, secrétaire générale adjointe ; Jacques Vallet, trésorier ; et Alain Gnocchi-Esperinas, trésorier adjoint.

25/01/2021
https://www.brut.media/fr
Guerre du Vietnam : procès historique d'une victime de l'agent orange
À 79 ans, elle s'attaque à 14 géants de l'agrochimie dont Bayer-Monsanto. Victime comme des millions de Vietnamiens de l'agent orange qui continue de tuer de génération en génération, Tran To Nga témoigne.
Tran To Nga : Elle se bat contre les désastres de l'agent orange, arme chimique utilisée pendant la guerre du Vietnam
Pendant la guerre du Vietnam, les États-Unis ont utilisé un liquide chimique, l'agent orange, afin de détruire les cultures des combattants et les forêts dans lesquelles les résistants se cachaient. 45 ans plus tard, une partie de la population porte encore les marques des ces expositions ultra-toxiques. C'est le combat de Tran To Nga, voici son histoire.
Le parcours d'une résistante
Tran To Nga naît en 1942 dans le delta du Mékong. Malgré la guerre, elle obtient son diplôme universitaire de chimie à Hanoï et s'engage dès le soir même dans la résistance.
Elle marche alors pendant 4 mois pour rejoindre le maquis dans le sud où elle joue un rôle en tant qu'enseignante, avant de devenir reporter.
Les ravages toxiques de l'agent orange
Les États-Unis ont commencé à épandre l'agent orange dès 1961 afin de détruire les cultures et cachettes naturelles des combattants vietnamiens. "Tout de suite après, les feuilles commençaient à tomber, et après, il n'y avait qu'un désert", se souvient Tran To Nga.
Cet herbicide a été déversé sur 10 % de la superficie du sud du Vietnam et aurait affecté directement entre 2,1 et 4,8 millions de personnes. En 1966, Tran To Nga se retrouve pour la première fois directement exposée à un épandage. Elle tombe enceinte un an et demi plus tard. Sa fille tombe rapidement malade, 3 jours après sa naissance : "La peau tombait en lambeaux, et elle commençait à avoir du mal à respirer. Ma fille était condamnée d'avance", explique-t-elle. Sa fille décède à tout juste 7 mois.
Les conséquences au long terme
En s'infiltrant dans les sols, les rivières, l'agent orange a impacté toute la chaîne alimentaire, provoquant de lourdes malformations, des cancers, des maladies neurodégénératives…En 2011, des analyses ont prouvé que Tran To Nga et ses deux autres filles avaient développé plusieurs pathologies directement liées à l'exposition à l'agent orange. "Dans ma famille, on arrive à la troisième génération victime de l'agent orange", affirme-t-elle.
Aujourd'hui devenue citoyenne française, Tran To Nga a décidé de poursuivre les firmes responsables de cet empoisonnement.
Elle conclut : "Mon objectif pour ce combat, c'est de demander justice pour moi et mes enfants, ma famille, mais aussi pour avoir une jurisprudence pour que toutes les victimes de l'agent orange, non seulement du vietnam, mais des autres pays aussi, arrivent à se frayer un chemin pour aller au devant de la justice et la demander pour eux."

25/01/2021
https://www.ina.fr
1970, les dangers de l'agent orange au Vietnam déjà dénoncés
Ce lundi ont commencé au tribunal de grande instance d'Evry les plaidoiries dans le procès intenté à 26 multinationales par la Vietnamienne Tran To Nga pour leur responsabilité dans la fabrication de « l'agent orange », un défoliant utilisé pendant la guerre du Vietnam et responsable de maladies et de malformations.
Tran To Nga, une Franco-vietnamienne de 78 ans, se bat depuis des années contre les multinationales, au premier rang desquelles Dow Chemincal et Monsanto, responsables selon elle des malformations et des nombreuses maladies qui affectent de nombreux Vietnamiens depuis l'intervention américaine au Vietnam (1961-1975). Elle-même souffre d'un cancer et sa

vie a été ponctuée de nombreuses maladies graves, notamment aux poumons.
« L'agent orange » est le nom nommé à un défoliant déversé par l'armée américaine sur le Vietnam entre 1961 et 1971. Son nom provient de la ligne orange peinte sur les barils contenant le produit. Pendant ces dix années d'épandage massif sur les couverts forestiers (avec pour justification pour l'armée américaine de détruire les abris dans la forêt de leurs ennemis), 83 millions de litres ont été déversés.
L'utilisation de « l'agent orange » et d'autres types de produits chimiques ont eu un fort retentissement mondial à travers la planète, du fait notamment de la forte implication de scientifiques pour en dénoncer les effets sur les hommes et sur la nature. Ainsi en décembre 1970, un reportage de l'ORTF donnait la parole à plusieurs spécialistes qui tiraient la sonnette d'alarme.
Le reportage commençait par une présentation factuelle des défoliants utilisés :
« Bleu, blanc, orange. Les Américains désignent avec ces trois couleurs les trois types de défoliants chimiques utilisés au Vietnam pour détruire la végétation. En terminologie militaire, il s'agit d'armes de harcèlement. Leur usage répond à un double objectif, détruire le couvert végétal pouvant servir d'abris, et affamer l'adversaire en détruisant ses récoltes, en stérilisant les sols. Ces produits dérivés du chlore sont analogues aux herbicides vendus dans le commerce. Depuis 1961 les Américains en ont déversé 50 000 tonnes au Sud-Vietnam. Les Américains utilisent une deuxième gamme de produits chimiques, les gaz lacrymogènes CS-1 et 2, classés parmi les armes incapacitantes. On les utilise à des fins dites humanitaires, puisqu'elles permettent théoriquement de débusquer l'ennemi sans le tuer. »
Le reportage donne ensuite à quelques uns des 70 savants venus de douze pays, y compris les Etats-Unis et le Vietnam, qui viennent de se réunir à Paris pour débattre de la question et attirer sur la nocivité de ces produits.
« Les effets sur les animaux, la végétation, la culture vivrière fait que dans certaines régions il y a une famine et les premiers à en souffrir sont les enfants. Par conséquent ce qui se passe au Sud n'est pas acceptable. »
C'est d'abord l'état préoccupant de la faune et de la flore qui retient l'attention des scientifiques : « De 30 à 40 % des forêts du Vietnam ont été détruites avec leurs faunes, à l'exception des tigres. Les savants rapportent que les tigres se sont multipliés et ont appris à associer le bruit du canon avec la présence de chair fraîche. »
Puis vient la question, « encore plus grave », de la responsabilité de ces produits sur la santé humaine, et notamment des femmes enceintes. « L'agent orange » et le autres produits sont suspectés d'avoir des conséquences analogues à celles de la thalidomide (un médicament utilisé durant les années 1950 et 1960 comme sédatif et anti-nauséeux, notamment chez les femmes enceintes) et de donner naissance à des « êtres monstrueux ou mal formés. »
Pour les scientifiques, la nocivité prouvée de ces produits chez les animaux laisse à penser qu'ils sont également dangereux pour l'humain : « Une expérimentation a été faite sur un certain nombre d'animaux, et ces expérimentations montrent qu'à des doses relativement faibles, les produits en question peuvent produire des malformations énormes des animaux dans 100% des cas. Il a même été calculé qu'une femme vietnamienne absorbant dans une citerne où le produit est resté longtemps, finirait par en absorber une dose qui correspondrait à ces doses qui sont tellement nocives pour les nouveaux nés d'animaux qui ont reçu le produit pendant leur gestation. »
Les scientifiques tirent donc la sonnette d'alarme pour mettre fin à ces armes qui constituent à leurs yeux une véritable « perversion de la science et de ses applications ».

25/01/21
https://www.20minutes.fr

Agent orange au Vietnam : Des multinationales, dont Bayer-Monsanto, jugées devant un tribunal français ce lundi

PROCES Pendant la guerre du Vietnam, l'armée américaine a déversé sur les forêts des millions de litres d'« agent orange », un herbicide ultratoxique

Plus d'une dizaine d'entreprises agrochimiques, dont Bayer- Monsanto, doivent comparaître, ce lundi devant le tribunal d'Evry, après la plainte d'une Franco-Vietnamienne qui s'estime victime de l'« agent orange », un herbicide ultratoxique déversé sur les forêts durant la guerre du Vietnam.
Née en 1942 dans l'Indochine française, Tran To Nga s'est engagée pendant le conflit dans le camp du Nord. Pour empêcher la progression de la guérilla communiste, en guerre contre le Sud, l'armée américaine a épandu, entre 1961 et 1971, des millions de litres d'un défoliant

très toxique contenant de « l'agent orange » sur les forêts vietnamiennes et laotiennes.

Un crime « d'écocide » selon Tran To Nga

Cette dioxine a une puissance toxique « absolument phénoménale », 13 fois plus importante que les herbicides civils comme le glyphosate par exemple, rappelle Valérie Cabanes, juriste en droit international. « L'agent orange » détruit la végétation, pollue les sols, intoxique végétaux et animaux. Les conséquences sanitaires sur la population (cancers, malformations) se font encore sentir aujourd'hui. Soutenue par de nombreuses associations, Tran To Nga porte plainte en 2014 contre 14 entreprises ayant fabriqué ou commercialisé ce composé chimique dont Monsanto (racheté en 2018 par l'allemand Bayer) et le fabricant américain Dow Chemical.

A travers ce procès « historique » qui s'ouvre ce lundi au tribunal d'Evry (Essonne), la septuagénaire entend participer à la reconnaissance internationale du crime « d'écocide ». Quatre millions de personnes ont été exposées à « l'agent orange » au Vietnam, au Laos et au Cambodge, estiment les ONG qui défendent les victimes. « La reconnaissance de victimes civiles vietnamiennes créera un précédent juridique » si la responsabilité des multinationales est établie, indique Valérie Cabanes. En effet, seuls d'anciens combattants américains, australiens et coréens qui ont combattu au Vietnam ont été indemnisés lors de procès entre 1987 et 2013.

Une « extermination familiale »

Si « des recherches sont toujours en cours » pour déterminer son préjudice physique, Tran To Nga explique souffrir de pathologies « caractéristiques » d'une exposition à « l'agent orange », comme un diabète de type 2 avec une allergie à l'insuline « rarissime ». Elle a par ailleurs contracté deux tuberculoses, a été atteinte d'un cancer et une de ses filles est décédée d'une malformation cardiaque. « Ce n'est pas pour moi que je me bats », déclare Tran To Nga, mais « pour mes enfants » et « ces millions de victimes ».

Les conséquences sanitaires de cette dioxine cancérigène et teratogène, qui s'attaque au système immunitaire, se transmettent aux générations ultérieures, ce qui constitue une véritable « extermination familiale », juge Tran To Nga. Environ « 6.000 enfants naissent au Vietnam avec des malformations congénitales » par an, renchérit Valérie Cabanes.

Sollicité, Bayer explique que « l'agent orange » avait « été fabriqué sous la seule direction du gouvernement américain à des fins exclusivement militaires ». Ayant « établi les conditions de sa fabrication et déterminé quand, où et comment il a été utilisé, [le gouvernement américain] est responsable, et non les fournisseurs en temps de guerre, de son utilisation », ajoute la multinationale. La plaignante et ses conseils arguent au contraire que l'Etat américain a été dupé par ces firmes sur la toxicité de « l'agent orange ». Les plaidoiries des différentes parties se tiendront ce lundi au tribunal d'Evry, au sud de Paris.

25/01/2021

https://www.francetvinfo.fr/

Ecocide : comment l'"agent orange" utilisé pendant la guerre du Vietnam a donné naissance à un concept juridique qui fait débat depuis un demi-siècle

Par Marie-Adélaïde Scigacz

Prononcé pour la première fois en 1970, alors que l'utilisation d'un herbicide très toxique par l'armée américaine au Vietnam est contestée, le terme d'écocide, qui caractérise des atteintes délibérées à l'environnement, a fait du chemin. Jusqu'à se retrouver aux portes de la loi française.

Il n'est pas inscrit dans la loi, mais s'est déjà imposé dans le vocabulaire militant. Le terme "écocide", que les membres de la Convention citoyenne pour le climat (CCC) espèrent voir graver dans le texte de loi qui sera présenté en Conseil des ministres le 11 février, fait débat depuis un demi-siècle. Députés, juristes, militants, médias... A l'aune des enjeux environnementaux qui se présentent à notre planète, ce mot, objet de toutes les interprétations, alimente espoirs et fantasmes.

De quoi parle-t-on exactement, lorsque l'on parle d'écocide ? Pour comprendre ce concept aujourd'hui popularisé, il faut se pencher sur son origine, à la recherche du premier écocide identifié comme tel : l'utilisation par l'armée américaine, pendant la guerre du Vietnam, de l'"agent orange", un puissant herbicide. Les conséquences marquent encore aujourd'hui le pays et sa population. Il en sera question lors du procès qui s'ouvre, lundi 25 janvier au tribunal judiciaire d'Evry, après le dépôt de plainte de Tran To Nga, une victime franco-vietnamienne, contre 26 fabricants de ces produits phytosanitaires. Ce drame environnemental et humain a permis l'émergence du terme "écocide", une nouvelle arme sémantique dans l'arsenal des défenseurs de la planète plus de cinquante ans après.

80 millions de tonnes de pesticides sur le Vietnam

Comment déloger "l'ennemi" ? Comment percer la végétation dense qui recouvre le sud du Vietnam et permettre à l'aviation américaine de bombarder les combattants du Viet-Cong qui s'y abritent ? Dès le début de son intervention militaire, en 1955, l'armée américaine se heurte à la forêt, aux champs et mangroves, alliés naturels des locaux. Pour en venir à bout, elle trouve sa réponse à domicile, dans ses propres terres agricoles.

"Aux Etats-Unis, on utilise des pesticides de façon industrielle dans l'agriculture intensive depuis la fin du XIXe siècle, explique Valérie Chansigaud, historienne des sciences et de l'environnement. La Seconde Guerre mondiale favorise la diffusion de nouvelles familles d'insecticides, comme les DDT et DDTP." L'industrie chimique américaine – qui compte déjà dans ses rangs le géant Monsanto – développe alors un puissant défoliant : l'"agent orange", particulièrement dangereux à cause de sa teneur en dioxine, une substance très toxique.

Dès 1961, les avions larguent leurs traînées blanches sur le sud du pays. En dix ans, on estime que 80 millions de litres de produits chimiques ont été déversés sur le Vietnam, ainsi que sur les zones frontalières avec le Cambodge et le Laos. Plus de 20% de la superficie du sud du pays a été touchée. Les retombées recouvrent des milliers de villages. La végétation meurt, laissant les populations sans moyens de subsistance et exposées à des taux de dioxine dévastateurs, à l'origine notamment de cancers et de malformations.

Car, à l'époque, les dangers de ces substances pour la santé humaine défraient la chronique. "Dès 1963, la biologiste américaine Rachel Carson fait état dans son livre Printemps silencieux de toutes les études réalisées depuis 1945 sur les dangers du DDT, DDTP et autres pesticides", souligne Valérie Chansigaud. "C'est un moment charnière où l'on commence à dénoncer ces produits", pointe-t-elle. Les biologistes du monde entier observent, médusés, le déroulement de l'opération Ranch Hand, qui consiste à épandre six herbicides pour détruire la jungle vietnamienne.

Les biologistes popularisent le concept

Parmi eux, figure Arthur Galston, éminent professeur de biologie à l'université américaine de Yale (Connecticut). Jeune biologiste pendant la Seconde Guerre mondiale, il a lui-même aidé à développer les substances que l'on retrouve dans l'"agent orange", explique David Zierler, historien américain et auteur du livre The Invention of Ecocide. "A l'époque, l'ambition est de nourrir une population mondiale qui ne cesse d'augmenter. En 1945, Galston pensait avoir créer une belle technologie qui sauverait des millions de personnes de la famine", explique le spécialiste. "Quand il a découvert que l'armée utilisait cette invention au Vietnam pour tuer des gens, l'idée même que la technologie qu'il a développée pour l'agriculture – avec de bonnes intentions – était appliquée à la guerre l'a mis personnellement très en colère."

Bert Pfeiffer à l'université américaine du Montana, Matthew Meselson à Harvard (Massachusetts)... Sur les campus, les pontes de la biologie sont aux premiers rangs de la contestation contre la guerre du Vietnam, explique l'historien. Mais avec leurs connaissances, c'est plus précisément contre l'utilisation des armes chimiques qu'ils vont se mobiliser. "Ils étaient choqués par la guerre du Vietnam en général, mais plus encore par ce que faisait l'armée américaine de l'agent orange'. Ils ont donné l'alerte dès 1964 et les autorités leur ont assuré : 'Ne vous en faites pas, c'est sans danger pour la population.' Ce à quoi ils répondaient : 'Mais enfin, vous ne savez pas de quoi vous parlez !'", poursuit David Zierler.

> *"Jeter des millions de litres d'herbicide sur le Vietnam avec des concentrations bien supérieures à ce que l'on utilise pour l'agriculture... Personne ne savait ce que cela pouvait causer comme dommage."*
>
> *David Zierler, historien, à franceinfo*

Mais comment alerter le grand public et surtout, les autorités américaines ? Comment décrire une situation inédite ? A l'occasion d'une conférence scientifique à Washington en février 1970, Arthur Galston prononce alors un mot qui marque les esprits : pour stopper l'opération Ranch Hand, il propose de passer par la loi et suggère "un nouvel accord international pour interdire l'écocide". Ce qu'il définit alors simplement comme "la destruction délibérée de l'environnement", telle qu'elle est pratiquée au Vietnam par les Etats-Unis.

Car aucun texte ne permet alors de contraindre les Américains à arrêter l'usage de ces pesticides sur le peuple vietnamien, pas même le protocole de Genève qui, en 1925, a interdit l'usage des armes chimiques, après les horreurs liées à l'usage du gaz sarin et du gaz moutarde dans les tranchées de la Première Guerre mondiale. "Est-ce que nos armes conçues pour tuer les plantes comptent au même titre que le gaz moutarde et le chlore ?, relève David Zierler. A cela, Arthur Galston répondait : 'C'est cela qu'on appelle écocide'. Elles ont peut-être été conçues pour tuer des plantes, mais en désignant leur action comme un écocide, on met

en lumière le fait que vous ne pouvez pas juste tuer les plantes et prétendre qu'il n'y aura pas de conséquences sur les humains."
La question d'un terme nouveau pour décrire la spécificité des atrocités commises au Vietnam agite les universitaires dès le milieu des années 1960. A l'époque, tout le monde a en tête les travaux de Raphael Lemkin, le juriste américain à l'origine du terme "génocide", reconnue par l'ONU en 1948. Les milieux intellectuels et scientifiques français, proches de leurs pairs vietnamiens, en débattent activement. "Ce qui fait polémique en France – dans le sens scientifique du terme – parmi les intellectuels qui s'opposent à la guerre du Vietnam, c'est avant tout de savoir si l'armée américaine est en train de commettre un génocide", explique l'historien Pierre Journoud, professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul-Valéry Montpellier 3 et spécialiste de l'Asie.
Tandis qu'Arthur Galston met en avant l'écocide outre-Atlantique, eux s'accordent à reconnaître, au cours d'une conférence sur les armes chimiques organisées à Orsay en 1970 (document PDF), "que l'on se trouve en face d'un génocide doublé d'un biocide". L'idée étant de faire émerger un terme "qui puisse justement se distinguer de génocide, car tous voient bien que ce qu'il se passe au Vietnam est d'un tout autre ordre, qu'il s'agit de quelque chose de nouveau", poursuit Pierre Journoud.

Inscrit dans le Code pénal d'une dizaine de pays

Quand les Etats-Unis mettent fin aux attaques chimiques sur le Vietnam, en 1971, soit quatre ans avant la fin de la guerre, la reconnaissance de l'écocide devient le combat des juristes et environnementalistes. L'année suivante, Olof Palme, Premier ministre suédois, reprend le mot à la conférence de Stockholm. Mais, si le débat sur l'écocide ressurgit sans cesse, jamais le mot ne parvient à s'imposer. "Constatant cet écueil dans le droit international, le Vietnam sera finalement le premier pays à décider de créer ce crime nouveau dans son propre Code pénal, en 1998", Valérie Cabanes, juriste spécialisée dans l'environnement.
Le Vietnam devient ainsi le premier pays à reconnaître juridiquement ce crime commis sur son sol. "Il ne le nomme pas écocide", précise la juriste. "L'article 342 de son Code pénal décrit le 'fait pour toute personne en temps de paix ou en temps de guerre, de massacrer massivement des habitants d'une région, de détruire des ressources d'existence, et la vie culturelle et spirituelle d'une nation, de bouleverser les bases d'une société en vue de la détruire ou de commettre tout autre acte de génocide ou de destruction de la vie des êtres vivants ou du milieu naturel'". Surtout, "il qualifie l'écocide vietnamien de guerre contre une terre et des non-nés", explique Valérie Cabanes.

> *"Une terre désigne un environnement qui est en même temps un habitat. Et les non-nés, ce sont les générations futures. Or, ces deux sujets ne sont d'ordinaire pas des sujets de droit. On ne peut pas aller en justice pour les défendre aujourd'hui."*
> *Valérie Cabanes, juriste spécialisée dans l'environnement, à franceinfo*

Dans la foulée du Vietnam, huit autres Etats issus de l'ex-URSS, dont la Russie et l'Ukraine, ont inscrit leur version du "crime d'écocide" dans leur Code pénal. En 2010, la juriste britannique Polly Higgins a, à son tour, proposé à l'ONU que l'écocide constitue un crime contre la paix et demandé à la communauté internationale de légiférer en ce sens. Ailleurs, des juges ont reconnu des écocides, comme au Brésil, en Equateur ou au Guatemala. La Belgique débat actuellement de l'opportunité de se doter d'un tel concept. Alors que la France a, elle, décidé de privilégier la notion de "délit" environnemental à celle de "crime" dans son futur texte de loi. La menace a changé, explique Valérie Cabanes, qui pointe aujourd'hui non pas la force militaire, mais le poids des industriels. "Il devient nécessaire de réaffirmer la suprématie des droits humains sur le droit commercial, d'une part, mais aussi de reconnaître que nos droits fondamentaux sont conditionnés par le respect de normes supérieures définies par des lois biologiques", écrivait-elle en 2018.

Obtenir réparation, avec ou sans écocide

A moins d'être rétroactifs, ces textes de loi qui reconnaissent l'aspect délictuel ou criminel des écocides ne changeront rien pour les victimes de l'"agent orange", qui continuent de se battre dans l'espoir de faire reconnaître par la justice la responsabilité du gouvernement américain et des fabricants. S'appuyant sur les lois déjà existantes, des vétérans de l'armée américaine ont réussi à contraindre, en 1984, ces groupes de l'industrie chimique à les dédommager pour les conséquences graves de l'"agent orange" sur leur santé.
Des victimes vietnamiennes de l'"agent orange" devant un tribunal de New York, aux Etats-Unis, à l'occasion d'une audience, le 18 juin 2007. (STAN HONDA / AFP)
Des victimes vietnamiennes de l'"agent orange" devant un tribunal de New York, aux Etats-Unis, à l'occasion d'une audience, le 18 juin 2007. (STAN HONDA / AFP)

En revanche, les victimes vietnamiennes n'ont jamais obtenu gain de cause. En 2009, la Cour suprême des Etats-Unis a ainsi débouté de leurs plaintes une association les représentant contre les 37 entreprises ayant fabriqué le défoliant. La justice américaine a estimé "que 'l'agent orange' n'était pas un poison au regard du droit international", rappelle Valérie Cabanes.
Si la France n'est pas encore dotée d'un texte pénalisant l'écocide, une décision en faveur de Tran To Nga créerait un précédent pour des centaines de milliers d'autres victimes potentielles. Le tribunal d'Evry pourrait être le premier à reconnaître la responsabilité des fabricants dans la dispersion de l'"agent orange". Une porte ouverte pour, peut-être, commencer à réparer les dommages multiples causés par l'écocide originel, plus d'un demi-siècle après.

25 jan 2021
https://information.tv5monde.com
Vietnam : Tran To Nga, une femme en guerre contre "l'agent orange"
Par Pascale Veysset avec AFP
C'est un procès historique qui s'ouvre ce lundi 25 janvier devant le tribunal judiciaire d'Evry en France. Celui de Tran To Nga. Cette Franco-Vietnamienne de 79 ans a décidé de poursuivre des géants de la pétrochimie, parmi lesquels Bayer-Monsanto, pour avoir produit "l'agent orange" : un puissant herbicide déversé par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam, responsable aujourd'hui encore de très nombreux cancers et malformations génétiques. Retour sur son parcours d'exception.
Tran To Nga naît le 30 mars 1942 dans le Delta du Mekong, dans le sud du Vietnam et grandit dans une famille aisée favorable à l'indépendance. Scolarisée à l'école Marie Curie de Saïgon, elle y apprend le français. En 1955, elle a 13 ans, et sa mère décide de l'envoyer à Hanoï pour la mettre à l'abri d'une arrestation.
Une vie de résistante
Tran To Nga est une journaliste, résistante et militante franco-vietnamienne. Elle obtient son diplôme universaire en pleine guerre du Vietnam et rejoint très vite la résistance. Pendant quatre mois, elle voyage à pied, notamment sur la piste Hô Chi Minh, et rejoint le maquis au sud. Période pendant laquelle elle sera intoxiquée par "l'agent orange", alors qu'elle luttait dans la jungle et les marais.

> *Une pluie gluante dégouline sur mes épaules et se plaque sur ma peau. Une quinte de toux me prend. […] Je vais me laver. Et puis j'oublie aussitôt.*
> *Tran To Nga, autobiographie "Ma terre empoisonnée"*

"Mes descendants et moi-même sommes empoisonnés "
Dans les mois qui suivent, Tran To Nga est à nouveau victime des épandages d'agent orange : "Comme je suivais les troupes du Front national de libération du Sud-Vietnam pour l'agence d'information Giai Phong, je traversais la jungle, marchais dans les marécages, en me trempant dans des zones humides et des sols pollués".
Entre 1961 et 1971, l'armée américaine déverse des millions de litres de cet herbicide très toxique sur les forêts vietnamiennes pour empêcher la progression de la guerilla communiste, en guerre contre le Sud.
"L'agent orange" a des conséquences dramatiques. Il détruit la végétation, pollue les sols, intoxiquent végétaux et animaux. Aujourd'hui encore, les conséquences sanitaires se font sentir sur la population.
Sa fille aînée, Viêt Haï, née en 1968, est atteinte d'une malformation cardiaque, la tétralogie de Fallot. Sa fille décède dans la jungle à l'âge de 17 mois. Ses deux autres filles, nées en 1971 et 1974, sont atteintes de malformations cardiaques et osseuses et Tran To Nga elle-même souffre d'un cancer du sein et de tuberculoses à répétition, comme elle l'explique dans son autobiographie.

> *Mes descendants et moi-même sommes empoisonnés. L'examen de la fameuse liste des maladies établies par les Américains permet de dire que je souffre de 5 des 17 pathologies inventoriées.*

En tout, quatre millions de personnes ont été exposées à "l'agent orange" au Vietnam, au Laos et au Cambodge, selon les ONG qui défendent les victimes. Et chaque année au Vietnam, environ 6000 enfants naîtraient avec des malformations congénitales.
"Une extermination familiale"
Soutenue par de nombreuses associations, Tran ToNga décide alors de porter plainte en 2014 contre des entreprises ayant fabriqué ou commercialisé "l'agent orange", dont Monsanto (racheté en 2018 par l'allemand Bayer) et le fabricant américain Dow Chemical.

A travers ce procès qui s'est ouvert ce lundi 25 janvier en France, elle entend participer à la reconnaissance internationale du crime "d'écocide".
"Ce n'est pas pour moi que je me bats, mais pour mes enfants et ces millions de victimes". Les conséquences sanitaires de "l'agent orange"qui s'attaque au système immunitaire, se transmettent aux générations ultérieures, ce qui constitue une véritable "extermination familiale", selon les propres mots de Tran To Nga.

25 janvier 2021
https://www.nouvelobs.com

Agent orange : le procès historique de Tran To Nga contre l'industrie agrochimique

Quatorze multinationales agrochimiques ayant fourni l'agent orange à l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam seront appelées à la barre.

Par Margaux Otter

C'est le procès du premier écocide de l'histoire. C'est aussi le dernier combat de Tran To Nga. Le procès contre « l'agent orange », un herbicide qui a empoisonné des millions de personnes pendant la guerre du Vietnam, débute ce lundi 25 janvier au tribunal d'Evry.

L'Académie nationale des sciences des Etats-Unis estime qu'entre 1964 et 1975, 80 millions de litres de cet herbicide ultra-puissant ont été déversés sur le Vietnam et le Laos par les Etats-Unis. L'objectif : anéantir la forêt où se cachaient les combattants Vietcong et détruire les récoltes.

Selon un rapport de l'Unesco, les épandages d'agent orange ont détruit quatre cent mille hectares de terres agricoles, deux millions d'hectares de forêts et cinq cent mille hectares de mangrove, soit 20 % de l'ensemble des forêts sud-vietnamiennes. Un désastre écologique.

Ce défoliant toxique serait également à l'origine de milliers de cancers et de pathologies chez les personnes ayant été en contact avec le produit, mais aussi chez leurs enfants et petits-enfants. Car la dioxine contenue dans l'agent orange a contaminé les sols, l'eau et la végétation. Et ce pour des générations.

Au total, ce sont entre 2,1 et 4,8 millions de Vietnamiens qui ont été directement exposés. Parmi eux, Tran To Nga, bientôt 79 ans, Franco-vietnamienne.

14 multinationales à la barre

En 2014, elle décide de porter plainte contre 14 multinationales agrochimiques ayant fabriqué ce produit phytosanitaire. Après dix-neufs reports d'audience, Tran To Nga voit son combat avancer. A partir de ce lundi 25 janvier les firmes comparaîtront à la barre des accusés. Entre autres, Bayer-Monsanto ou encore Dow Chemical.

A l'audience, les conseils des multinationales mises en cause ont plaidé l'incompétence du tribunal d'Evry pour traiter de ce dossier. Arguant que ces sociétés « agissaient sur l'ordre d'un Etat et pour son compte », le conseil de Monsanto, Me Jean-Daniel Bretzner, a fait valoir à l'AFP que la juridiction française n'était pas compétente à juger de l'action d'un Etat étranger souverain dans le cadre « d'une politique de défense » en temps de guerre.

« Je n'éprouve pas de haine. Je souhaite simplement que le crime soit reconnu et que la justice soit faite », a expliqué Tran To Nga, lors d'une conférence de presse organisée par son collectif de soutien, Vietnam-Dioxine, le 21 janvier. Celle qui est maintenant une vieille dame a fait de la lutte contre l'agent orange le « dernier combat de sa vie ».

« Quatre malformations au cœur »

Née en 1942 dans ce qui est encore l'Indochine française, Tran To Nga rejoint après ses études le mouvement indépendantiste du Nord du Vietnam, dont l'objectif est de libérer la partie Sud, soutenue par les Américains. Elle a 22 ans. Lors d'une mission près de Saïgon, en 1966, elle entend le bruit d'avions. « Je suis montée et c'est là que j'ai reçu le poison. »

Les conséquences sont lourdes pour Tran To Nga : cancer du sein, diabète de type 2, taux de dioxine élevé dans le sang, hypertension, tuberculose, anomalie génétique… Mais sa descendance porte aussi des séquelles de sa contamination. Sa fille aînée, Viêt Hai, née trois ans après, décédera âgée de seulement quelques mois. « Elle avait quatre malformations au cœur, elle ne pouvait pas survivre », explique Tran To Nga. Ses deux autres filles sont aussi porteuses de malformations, ses petits-enfants ont des problèmes de santé.

Pourtant, Tran To Nga s'estime « chanceuse ». « Moi, je peux vivre et vous parler. Mais j'ai rencontré d'autres victimes, au Vietnam ou aux États-Unis. Et je pense que si je pouvais inviter nos juges ou les avocats de la partie adverse à les rencontrer, ils n'auraient plus le cœur à défendre des criminels. »

Faire jurisprudence pour l'écocide

Les multinationales ont bien tenté de proposer un accord amiable à Tran To Nga. Qu'elle a

refusé. Soutenue par de nombreuses associations, Tran To Nga espère que ce procès fera jurisprudence et contribuera à créer un crime international d'écocide. En France, il pourrait aider les victimes de la chlordécone dans les Antilles ou encore du glyphosate.
« Aujourd'hui en France naissent des enfants sans bras, ni jambes, victimes du glyphosate et des pesticides. Leurs souffrances et les séquelles de ces poisons sont identiques », affirme Tran To Nga, qui souhaite ouvrir la voie à toutes les victimes de ce que l'on appelle les « pollutions diffuses ». En cas de victoire, la jurisprudence reconnaîtrait en effet la responsabilité de ces grandes firmes dans l'atteinte à la vie des personnes et de l'environnement.
Ce lundi, le combat de fait que commencer pour Tran To Nga. Un combat de David contre Goliath, car les entreprises sont défendues par une armada d'avocats. Mais cela ne lui fait pas peur. « Alors que le procès approche, je ressens de la sérénité, de la conviction et de l'espérance. Je suis prête à y consacrer les dernières années de ma vie. »

25 janvier 2021
https://reporterre.net
L'« agent orange », le poison de la guerre du Vietnam, en procès
Laury-Anne Cholez (Reporterre)
Le procès contre l'« agent orange », cet herbicide qui a empoisonné des millions de personnes durant la guerre du Vietnam, commence lundi 25 janvier. La victime, Tran To Nga, se bat depuis des années pour que le préjudice soit reconnu.
C'est le procès du premier écocide de l'histoire. Celui de l'« agent orange », un puissant défoliant dont 80 millions de litres ont été déversés sur le Vietnam par l'armée étasunienne entre 1964 et 1975. Le but : anéantir la forêt où se réfugiaient les combattants vietcongs et détruire les récoltes. Au total, entre 2,1 et 4,8 millions de Vietnamiens ont été directement exposés (selon une étude publiée dans la revue Nature en 2003), auxquels il faut ajouter des Cambodgiens, des Laotiens, des civils et militaires étasuniens et leurs divers alliés.
Parmi ces victimes de cette dioxine, Tran To Nga, une Franco-Vietnamienne qui se bat depuis des années pour que justice soit faite. Ce lundi 25 janvier, après six ans de patience et dix-neuf reports d'audience, elle fera enfin face aux responsables de ses souffrances. « Je n'éprouve pas de haine. Je souhaite simplement que le crime soit reconnu et que la justice soit faite », explique-t-elle d'une voie douce, lors d'une conférence de presse organisée par son collectif de soutien, Vietnam-Dioxine, le 21 janvier.
Ce procès au civil n'est pas seulement un combat individuel
À la barre, quatorze sociétés de l'industrie qui ont fabriqué le produit chimique mortel [1], comme Monsanto (racheté par Bayer) ou encore Dow Chemical, défendues par une vingtaine d'avocats. Le combat de David contre Goliath. Mais Tran To Nga n'a jamais envisagé de baisser les bras. « Même si je suis fatiguée, je continue de me battre pour les millions d'autres victimes. »
Car les conséquences sanitaires de l'agent orange ont non seulement ravagé la santé des personnes qui ont vécu la guerre, mais également celle de leurs descendants. « D'apparence, vous pouvez penser que je ne suis pas malade. Mais je le suis tout comme mes enfants et mes petits enfants », poursuit Tran To Nga. Les effets de l'intoxication se font aujourd'hui ressentir jusqu'à la quatrième génération : au moins 100.000 enfants sont atteints d'anomalies congénitales sérieuses. « Si je pouvais inviter les juges et les avocats des parties adverses à les voir, ils n'auraient plus le cœur à défendre des criminels. »
Ainsi, ce procès au civil n'est pas seulement un combat individuel et pourrait avoir des répercussions importantes sur l'ensemble des victimes. En cas de victoire, la jurisprudence reconnaîtrait en effet la responsabilité de ces firmes chimiques dans l'atteinte à la vie des personnes et de l'environnement. Une grande première, selon la juriste Valérie Cabanes. « Aujourd'hui, en cas de crime international, on ne va pas chercher la responsabilité des dirigeants des entités morales, mais celle des politiques. Les grandes compagnies industrielles ne sont que très peu inquiétées. Or, dans le plaidoyer que nous menons pour la reconnaissance juridique de l'écocide, nous voulons aller chercher les dirigeants économiques, ce qui n'est pas possible actuellement », explique la juriste spécialisée dans les droits de l'Homme et le droit humanitaire.
En France, ce procès pourrait aider les victimes de la chlordécone dans les Antilles ou encore du glyphosate. « Un véritable espoir pour ceux qui restent aujourd'hui sans réponse face à l'impunité des firmes qui vendent ces produits », explique Marie Toussaint, juriste en droit de l'environnement et députée européenne Europe Écologie-Les Verts.
De fait, les procès contre l'industrie chimique demeurent rares mais emblématiques. En

France, Monsanto a été condamné fin 2020 consécutivement au combat du céréalier Paul François, intoxiqué en 2004 après avoir inhalé des vapeurs de l'herbicide Lasso. « Cela montre que les juridictions françaises sont sensibles à la pollution sanitaire et environnementale de ces produits vendus par Monsanto », analyse Valérie Cabanes.

Des victimes militaires étasuniennes déjà indemnisées

Aux États-Unis, les victimes militaires de l'agent orange ont déjà été indemnisées. En 1987, les sept producteurs de l'herbicide ont été condamnés à verser 180 millions de dollars à un fonds de compensation destiné aux soldats nationaux. En 1999, près de seize mille vétérans ont saisi la justice individuellement réclamant l'équivalent de 3,4 milliards d'euros de dommages financiers. Mais le seul procès concernant des personnes civiles n'a pas abouti. Il avait été lancé en 2004 par l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange/dioxine (Vava), en s'appuyant sur le protocole de Genève de 1925 qui interdit l'usage d'armes chimiques. Mais leur plainte avait été rejetée, le juge ayant conclu qu'un herbicide n'était pas un poison au regard du droit international.

Selon un rapport de l'Unesco, les épandages d'agent orange ont détruit quatre cent mille hectares de terres agricoles, deux millions d'hectares de forêts et cinq cent mille hectares de mangrove, soit 20 % de l'ensemble des forêts sud-vietnamiennes. Le désastre environnemental de cet épandage n'est plus à prouver. « L'enjeu aujourd'hui est de faire entrer la science dans les tribunaux, en établissant un lien de causalité avec la pollution diffuse de ces produits. C'est quelque chose qui ferait très peur à ces multinationales », poursuit Marie Toussaint. « Ce procès, s'il est gagné, marquera un précédent juridique en montrant le lien entre la destruction de l'environnement et la violation des droits humains et transgénérationnels », poursuit Valérie Cabanes. Un pas de plus dans la reconnaissance juridique de l'écocide, un mot prononcé pour la première fois dans les années 1970 par le biologiste Arthur W. Galston pour qualifier les ravages engendrés par les épandages d'herbicides pendant la guerre du Vietnam.

Quelle que soit l'issue de l'audience, il y aura un appel. Soit des firmes chimiques, qui ne peuvent pas se permettre de perdre. Soit de Tran To Nga, qui n'a plus rien à perdre. « Le combat ne fait que commencer. J'ai besoin de soutien moral pour avoir la patience et le courage d'aller jusqu'au bout. »

lundi, janvier 25, 2021
https://fr.vietnamplus.vn

Procès contre des firmes chimiques ayant produit l'agent orange en France

Le procès intenté par Trân Tô Nga contre 26 firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'agent orange pendant la guerre au Vietnam s'est tenu le 25 janvier à Paris.

Paris (VNA) - Le procès intenté par l'ancienne journaliste et militante française d'origine vietnamienne Trân Tô Nga contre 26 firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'agent orange pendant la guerre au Vietnam s'est tenu lundi 25 janvier à Évry, au sud de Paris.

Trân Tô Nga, une Viêt kiêu de France, née en 1942, est originaire de Soc Trang (Sud). Elle a été reporter de l'Agence d'Information de Libération - Thông tân xa giai phóng, un des deux organes prédécesseurs de l'Agence Vietnamienne d'Information (VNA en abréviation anglaise). Elle-même victime de ce produit toxique. Le procès intenté par Trân Tô Nga contre 26 firmes américaines productrices de produits toxiques, a débuté en avril 2014.

À côté de nombreux vétérans français, Trân Tô Nga a participé à de nombreuses activités philanthropiques pour soutenir les enfants démunis, construire des écoles dans des régions reculées. Elle est une véritable «passerelle d'amitié» entre le Vietnam et la France. Elle s'est vu décerner la Légion d'honneur par le gouvernement français.

Trân Tô Nga a consacré des années de sa vie à mener cette action en justice, une action qui pourrait être couronnée de succès.

Lors de la 19e audience du procès, tenue fin juin dernier, le juge a décidé d'ouvrir le 12 octobre une autre audience devant le Tribunal de Grande instance d'Evry, en banlieue de Paris. Ce procès a été reporté jusqu'au 25 janvier 2021.

De 1961 à 1971, l'armée américaine a déversé 80 millions de litres de défoliants au Vietnam, lesquels contenaient près de 400 kg de dioxine, un produit hautement toxique qui perturbe les fonctions hormonales, immunitaires et reproductives de l'organisme.

Selon l'Association des victimes de l'agent orange/dioxine du Vietnam (VAVA), le pays compte plus de 4,8 millions de personnes directement exposées au défoliant, dont 3 millions en subissent encore les séquelles. Des centaines de milliers d'entre eux sont décédés dans la douleur. D'autres continuent de combattre tant bien que mal leurs maladies, souvent

incurables. De nombreux enfants sont nés malformés ou condamnés à une vie végétale…. – VNA

Jan 25, 2021
https://santecool.net

Procès inédit en France ce lundi 25 janvier contre les géants de l'agrochimie

Aujourd'hui débute le procès intenté par Tran To Nga contre plusieurs multinationales agrochimiques, dont Dow Chemical et Bayer-Monsanto. A partir de 1961, l'armée américaine a déversé des millions de litres d'herbicides sur les forêts vietnamiennes et laotiennes pour empêcher les résistants vietnamiens de se cacher et les priver de nourriture. Plus de trois millions de personnes ont été exposées à « l'agent orange » au Vietnam, au Laos et au Cambodge, estiment les ONG qui défendent les victimes.

Tran To Nga est née en 1942 au Vietnam , encore colonie française . Dès son plus jeune âge elle s'est battue pour l'indépendance de son pays en étant agent de liaison. Adulte elle devient institutrice dans le maquis puis journaliste de guerre. C'est durant cette période qu'elle a été contaminée – parmi des millions d'autres victimes – par ces épandages massifs d'herbicides. Plus de 50 ans après avoir avoir subi les épandages, elle a toujours de la dioxine dans le sang.

Une guerre chimique contre les vivants et les générations futures

Selon le rapport Stellman publié en 2003, ces épandages massifs ont engendré l'exposition directe aux défoliants de 2 à 5 millions de Vietnamiens. Des millions d'autres ont été indirectement contaminés par la chaîne alimentaire et le lait maternel. De tous les défoliants détruisant la végétation, l'agent orange est le plus nocif à cause de la dioxine qu'il contient, un déchet de fabrication extrêmement toxique qui perdure longtemps dans l'organisme. Il est classé comme substance cancérigène par l'OMS. Des anciens combattants américains, australiens et coréens qui avaient combattu au Vietnam ont été indemnisés alors que les victimes vietnamiennes elles, ont été déboutées de leurs plaintes aux États-Unis, par la Cour Suprême en 2009.

Un écocide

Encore aujourd'hui, les effets de l'agent orange ont des conséquences dramatiques sur la population vietnamienne et l'environnement dans l'indifférence totale. Ces épandages ont détruit 20% des forêts du sud du Vietnam et pollué 400 000 hectares de terres agricoles. S'y ajoute, la destruction de plus d'un million d'hectares de forêt tropicale et la disparition d'une faune abondante.

Tran To Nga veut obtenir une condamnation des firmes qui pourrait faire jurisprudence pour toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine.

Depuis 2014, avec le soutien de ses avocats (William Bourdon, Amélie Lefebvre, Bertrand Repolt) et de nombreuses associations, Tran To Nga victime pendant la guerre du Vietnam des épandages d'herbicides se bat pour que ces multinationales soit reconnues coupables des séquelles sur la santé des humains, des animaux et l'environnement liées à l'usage par l'armée américaine de défoliants toxiques dont le fameux « agent orange ».

30 Janvier : Rassemblement de soutien aux victimes de l'agent orange-dioxine

Le Collectif Vietnam-Dioxine appelle à soutenir les victimes de l'agent orange-dioxine lors d'un rassemblement, samedi 30 janvier, Place du Trocadéro à Paris. En plus de prises de parole engagées et d'animations culturelles, Tran To Nga, Marie Toussaint et Valérie Cabanes nous feront l'honneur de leur présence au rassemblement.

25 Janvier 2021
https://monde-libertaire.net

L'agent orange-dioxine

Un procès historique débute ce 25 Janvier 2021 à Evry, intenté par Madame TRAN To Nga à l'encontre de 14 firmes américaines.

Régulièrement la communauté franco-vietnamienne œuvre pour récolter des fonds pour venir en aide aux victimes de l'agent orange, ce surnom du défoliant déversé de 1961 à 1971 sur la jungle vietnamienne et laotienne par l'armée américaine, sur ordre du Président John Kennedy, le 10 Août 1961.

Soi-disant cet herbicide n'était pas dangereux pour les humains. Mais sous la pression de l'armée, les fabricants ne sont pas attardés sur les effets dévastateurs de ce poison. Et c'est leur inconséquence meurtrière qui est aujourd'hui en ligne de mire grâce au procès que leur intente une femme Madame TRAN To Nga, une journaliste, résistante et militante franco-vietnamienne qui débute ce 25 Janvier 2021 à Evry.

C’est parce qu’elle porte dans sa chair les preuves des ravages de la dioxine que sa plainte qui date de 2014 est aujourd’hui recevable depuis une modification de la loi « qui autorise un ressortissant français à intenter une action en justice pour des faits commis en dehors du territoire français par un étranger. La plainte est déposée en civil et non en pénal comme initialement voulu ».
IL faut savoir que les États-Unis bénéficient de l’immunité pour tout acte commis en temps de guerre. Ce sont les vétérans de la guerre du Vietnam qui ont, les premiers, intenté des procès contre les fabricants et ont obtenu des dédommagements en 1984. En revanche la plainte collective déposée par l’Association Vietnamienne des victimes de l’agent orange contre 11 sociétés dont Dow Chemical et Monsanto, a été rejetée au motif que l’agent orange n’était pas un poison au regard du droit international.
Soixante années se sont écoulées depuis ce 10 Aout 1961, ce poison de dioxine a contaminé trois générations. N’ayons pas peur des mots, il s’agit d’un crime contre l’humanité mais également d’un écocide. Des enfants naissent encore aujourd’hui avec de lourds handicaps physiques et mentaux, le Vietnam affiche l’un des taux du handicap infantile le plus élevé au monde et le 5ème des forêts du sud Vietnam a été détruit par cet herbicide. Ce n’est qu’un détail sans doute, mais les tigres ou les rhinocéros au Vietnam, mentionnés dans des récits exotiques, ont bel et bien disparu.
Le combat de Madame TRAN To Nga, soutenu par le Collectif Vietnam Dioxine, est aujourd’hui relayé par des articles de presse, RFI, Libération, le Monde, l’Humanité etc.
Mais que penser de la chape de plomb qui a enseveli le scandale de l’agent orange pendant des décennies ? Il est vrai qu’il s’agissait d’incriminer des lobbys de l’agrochimie, que la guerre du Vietnam ne faisait plus partie de l’actualité et que les victimes de l’agent orange, considérées comme collatérales à défaut de la pitié ne suscitaient guère d’intérêt.
La donne sans doute a changé depuis les mouvements écologiques.
Ce n’est pas un virus invisible qui a empoisonné des vietnamiens sur plusieurs générations mais un agent chimique parfaitement identifiable.
Il a fallu une petite loi passée inaperçue pour qu’enfin la plainte de Madame TRAN To Nga devienne recevable. Un hasard, une chance, pas seulement, la volonté de tenir tête aux coupables qui n’attendent plus que le silence des morts.
Soyons au rendez-vous du procès qui se tient ce jour même à Evry.
Evelyne Trân

25 janvier 2021
http://pcf-littoral.over-blog.com
Le procès de l'agent orange aura attendu 50 ans
Rien ne symbolise mieux notre époque que ce procès intenté par l'ancienne résistante vietnamienne Tran To Nga à 19 entreprises dont Monsanto et Bayer.
Pendant des années la puissance impériale a déversé sur le Vietnam l'agent orange destiné à empoisonner l'eau dans laquelle vivait le poisson révolutionnaire, c'est à dire les rizières lui procurant sa subsistance.
Mais lorsqu'on est la puissance mondiale incontestable le crime est impuni. Les seuls ayant obtenu satisfaction sont les fantassins américains de terrain, le poison les frappant comme la population.
Il aura fallu que cette puissance trouve aussi puissants qu'elle pour que la peur s'efface. Longtemps le Vietnam a eu plus à perdre qu'à gagner économiquement à dénoncer le génocide.
Ces temps sont révolus. Comme le disait Albaladéjo quand le rapport de forces s'inversait lors d'un match de rugby, les mouches ont changé d'âne.
Bayer fournisseur des gaz des camps de la mort, qui a été blanchi par les nécessités de la guerre froide va désormais se sentir bien démuni. Il va falloir payer pour les morts, les enfants infirmes, les sanglots et la souffrance d'un peuple martyr. Et Monsanto n'aura pas que les OGM à expier. Il y a quelque chose de réconfortant, à notre époque de monstres mous, de constater qu'un jour ils paieront, qu'un jour l'omerta cessera.
Et qu'ils seront frappés là où ça fait le plus mal, le dollar chéri.
Vive le peuple vietnamien.

25 janvier 2021
https://babel-voyages.com
Agent orange-dioxine : Tran To Nga contre les géants de l’agrochimie

Par Elodie Mercier

Plus de quarante ans après les faits s'ouvre enfin le procès contre les multinationales américaines, comme Bayer-Monsanto, accusées d'avoir fourni l'agent orange épandu par avion lors de la guerre du Vietnam. Celui-ci a été rendu possible par la plainte de Tran To Nga, victime de l'herbicide, parmi des millions d'autres.

Après une plainte déposée en 2014 et dix neufs reports, le procès débute, lundi 25 janvier au tribunal d'Evry. Les multinationales ont proposé un accord amiable, que Tran To Nga a refusé : il ne s'agit pas pour elle de toucher un dédommagement, mais de faire justice au nom de toutes les victimes.

Tran To Nga, une des nombreuses victimes de l'agent orange

Tran To Nga est franco-vietnamienne, et a aujourd'hui 79 ans. Lorsqu'elle était jeune adulte, elle a fait partie du mouvement indépendantiste du nord du Vietnam qui luttait pour la libération du Sud, alors soutenu par les Etats-Unis. Elle avait 22 ans lorsqu'elle s'est retrouvée aspergée par l'agent orange-dioxine, utilisé par les ennemis américains pour détruire les forêts où se cachaient les guérilleros.

Depuis, elle subit un cancer, un diabète de type 2, un taux de dioxine élevé dans le sang, de l'hypertension et la tuberculose, elle a perdu sa fille à quelques mois de malformations cardiaques et a eu deux autres filles, également porteuses de malformations. Il ne lui reste peut-être que quelques mois à vivre, qu'elle consacre au « dernier combat de sa vie » : se faire le porte-parole des victimes de l'agent orange dans un procès contre 14 multinationales agrochimiques, dont Bayer-Monsanto, accusées d'avoir fourni l'agent orange à l'armée américaine.

L'agent orange-dioxine, un herbicide comme arme de guerre

Utilisé massivement pendant la guerre du Vietnam, l'agent orange est un herbicide ultra puissant, capable de détruire les forêts pour ralentir les troupes indépendantistes. Surnommé ainsi pour la couleur des fûts dans lesquels il était stocké, l'agent orange aurait fait 4 millions de victimes au Vietnam, au Laos et au Cambodge.

Reconnu comme perturbateur endocrinien, l'herbicide est également responsable de milliers de cancers et d'une multitude d'autres maladies, touchant à la fois les personnes qui ont été à son contact, mais aussi leurs descendants, victimes de nombreuses malformations. Certaines régions du Vietnam enregistrent ainsi un triste record de fausses couches pendant la décennie de la fin de la guerre.

Avec 80 millions de litres épandus sur le territoire vietnamien en à peine dix ans, l'environnement est une autre victime de l'agent orange, du fait de la contamination des sols, des eaux et des forêts. On déplore au Vietnam une destruction massive des écosystèmes forestiers et des mangroves : elle s'explique par la toxicité de l'herbicide, treize fois supérieure au glyphosate, il peut tuer la végétation en quelques heures seulement.

Le procès de l'agent-orange ou la défaillance du droit international

La lenteur de la justice met en évidence la défaillance du droit international. D'un point de vue juridique, il n'était pas possible, jusqu'à récemment, d'accuser des acteurs économiques, seulement des acteurs politiques. Dès lors, les entreprises ayant fourni l'agent orange ont bénéficié d'une impunité presque parfaite.

Malgré l'interdiction établi par l'accord de Genève en 1925 d'utiliser des armes chimiques, peu de victimes ont été reconnues comme telles. Seules les victimes militaires étatsuniennes ont déjà été indemnisées depuis plus de trente ans : la plainte de l'Association vietnamienne des victimes de l'agent orange-dioxine défendant les victimes civiles a été rejetée. La justice américaine a, en effet, considéré qu'un herbicide ne pouvait pas être qualifié d'arme chimique.

Le procès qui s'ouvre aujourd'hui offre une lueur d'espoir, peut-être débouchera-t-il, comme Tran To Nga souhaite, sur une jurisprudence pouvant aider les autres victimes dans leurs démarches, voire même sur la reconnaissance du crime d'écocide.

25 janvier 2021

https://www.novethic.fr

Écocide : l'agent orange, déversé pendant la guerre du Vietnam, devant la justice française

Concepcion Alvarez @conce1 avec AFP

C'est un procès historique et très attendu qui s'est ouvert ce lundi 25 janvier devant le tribunal d'Evry, en région parisienne. À la barre, Tran To Nga, une Franco-Vietnamienne de 78 ans, victime de l'agent orange, cet herbicide ultra-puissant déversé au Vietnam par l'armée américaine entre 1961 et 1971. Elle affrontera une dizaine de firmes multinationales, parmi

lesquelles Dow Chemical ou Bayer Monsanto, qui ont fabriqué et commercialisé ce produit aux dégâts irréversibles sur la santé.
C'est le combat d'une septuagénaire Franco-Vietnamienne contre une dizaine d'entreprises agrochimiques ayant fabriqué et commercialisé l'agent orange. Cet herbicide ultra-puissant a été déversé au Vietnam par l'armée américaine entre 1961 et 1971 pour détruire les forêts où se réfugiaient les combattants communistes et leur couper les vivres. Plus de 80 millions de litres auraient ainsi été répandus, causant des dégâts irréversibles.
Parmi les près de cinq millions de victimes directes de l'agent orange, Tran To Nga, née en 1942 dans l'Indochine française et engagée pendant le conflit dans le camp du Nord, sera assise sur le banc de la défense dans un procès historique qui s'est ouvert ce lundi 25 janvier au tribunal d'Évry, dans l'Essonne. Cancer du sein, diabète de type 2, taux de dioxine élevé dans le sang, hypertension, tuberculose, anomalie génétique, … elle mène là "le dernier combat de sa vie" pour ses enfants, atteintes de malformations – sa fille aînée est morte à quelques mois – et les millions de victimes.
Vers une reconnaissance du crime d'écocide
Les conséquences sanitaires de l'agent orange, qui s'attaque au système immunitaire, se transmettent aux générations ultérieures, ce qui constitue une véritable "extermination familiale", juge Tran To Nga. Environ "6 000 enfants naissent au Vietnam avec des malformations congénitales" par an, renchérit Valérie Cabanes, juriste en droit international. Elle rappelle que cette dioxine a une puissance toxique "absolument phénoménale", 13 fois plus importante que les herbicides civils comme le glyphosate par exemple.
Jusqu'à ce jour, seuls d'anciens combattants américains, australiens et coréens qui ont combattu au Vietnam, ont été indemnisés lors de procès entre 1987 et 2013. "La reconnaissance de victimes civiles vietnamiennes créera un précédent juridique" si la responsabilité des multinationales est établie, indique Valérie Cabanes, et permettra de participer à la reconnaissance internationale du crime "d'écocide".
Bayer, qui fait partie des multinationales accusées, explique que "l'agent orange" avait "été fabriqué sous la seule direction du gouvernement américain à des fins exclusivement militaires". C'est donc lui qui "est responsable, et non les fournisseurs en temps de guerre, de son utilisation" argumente le groupe. La plaignante et ses conseils arguent au contraire que l'Etat américain a été dupé par ces firmes sur la toxicité de l'agent orange. A l'audience ce lundi, les conseils des multinationales ont plaidé l'incompétence du tribunal d'Evry pour traiter de ce dossier.

25 janvier 2021
https://linformateurdebourgogne.com
Le combat de Tran To Nga contre la guerre chimique au Vietnam, le Bassin minier se souvient
Jean Bernard
Aujourd'hui, lundi 25 janvier 2021, s'ouvre à Evry un procès qui pour l'heure n'a pas fait les gros titres des journaux télévisés. Le Monde, Libération, Le Parisien ou encore France Inter y ont consacré des reportages et dans le Bassin minier, il est certain que le nom de madame Tran To Nga, rappellera des souvenirs.
Tran To Nga est Franco-Vietnamienne et à l'invitation de Germaine Foucherot et son comité de soutien et la participation du Rotary de Montceau, elle a tenu à Génelard en mars 2019 puis en octobre à Blanzy, une conférence où elle a raconté son combat contre quatorze multinationales chimiques dont Monsanto qui ont produit ou commercialisé l'agent orange, ce défoliant très toxique durant la guerre du Vietnam. Ce combat, elle en a fait un livre, « Ma terre empoisonnée ».
Cette femme de près de 80 ans, décorée de la Légion d'honneur en 2004 par Jacques Chirac, à elle seule, pourrait faire condamner ces firmes chimiques. « Elle a porté plainte en tant que témoin, elle était journaliste et sa nationalité française le lui permet contrairement aux Vietnamiens » précise Germaine Foucherot. « Les soldats américains qui ont été touchés par cet agent orange avaient pourtant déposé plainte mais ils ont été indemnisés et l'ont retirée » ajoute-t-elle.
Aujourd'hui encore, les effets de l'agent orange-dioxine se répercutent sur la population vietnamienne et l'environnement sans que personne ne lève le petit doigt.
« Si le procès abouti favorablement, il fera jurisprudence en matière d'écocide (acte de destruction d'un écosystème) » souligne Germaine Foucherot. Un agent orange qui détruit les personnes aussi. « Des centaines de milliers d'enfants, des 3e et 4e générations d'après-

guerre, vivent avec ces malformations (absence de membre, cécité, surdité, tumeur externe), sans parler des fausses couches, des mort-nés et des naissances prématurées qui s'accentuent dans les régions les plus touchées » lit-on dans une tribune collective parue sur Libération.fr.
Un procès qui sera donc suivi avec attention, ici dans la Bassin minier, en France, aux Etats-Unis et au Vietnam.

25/01/2021
https://www.radioclassique.fr

Tran to Nga : Son combat pour la reconnaissance du drame de l'Agent Orange au Vietnam

Par Baptiste Gaborit

Durant la guerre du Vietnam, l'armée américaine a déversé dans les campagnes vietnamiennes plusieurs dizaines de millions de litres d'Agent Orange, un désherbant. Un empoisonnement à grande échelle que dénonce la franco-vietnamienne Tran To Nga. En 2014, elle a décidé d'assigner en justice 26 multinationales de la pétrochimie, la première audience a lieu ce lundi 25 janvier au tribunal d'Evry.

Agent Orange : l'armée américaine s'en servait pour détruire la forêt vietnamienne et exposer les indépendantistes

Tran To Nga a aujourd'hui 79 ans et vit dans l'Essonne. Elle est née dans ce qui était alors l'Indochine et a fait ses études à Hanoi. En 1966, ses diplômes en poche, elle décide de partir dans le Sud du pays pour rejoindre les indépendantistes, ennemis des Américains : « je suis devenue journaliste de guerre à l'agende ce presse de la libération » nous rapporte-t-elle.
Elle va passer plusieurs années dans le maquis, où, entre 1961 et 1971, seront déversés au moins 80 millions de litres de défoliants toxiques par l'armée Américaine. Tran to Nga explique avoir été directement victime de cela : « j'ai reçu une poudre un peu liquide qui m'étouffait alors que j'étais naïvement sortie de mon abri, ma mère m'a ordonné de me laver sur le champ ». Cette poudre est ce qu'on appelle l'Agent Orange, un puissant herbicide utilisé pour détruire la luxuriante végétation du pays. André Bouny, auteur du livre L'agent Orange, Apocalypse Viêt Nam détaille l'ampleur des dégâts : « le but était de détruire la forêt tropicale primaire afin de mettre à découvert les indépendantistes ainsi que de détruire les ressources vivrières pour les affamer ».

Tran To Nga a développé de nombreux soucis de santé à cause de l'Agent Orange

L'Agent Orange contamine tout l'environnement, s'infiltre dans les sols, dans l'eau, mais aussi dans la chaîne alimentaire. Cet herbicide est un puissant perturbateur endocrinien et les conséquences sanitaires se révèlent dès la fin de la guerre : les cancers et les fausses couches se multiplient, mais aussi de terribles pathologies physiques et mentales chez les enfants.
Tran to Nga a eu elle-même une anomalie génétique, du diabète, de l'hypertension, un cancer du sein, et a transmis certaines de ces pathologies à ses enfants. Ce n'est que plus tard qu'elle fera le lien entre ses soucis de santé et l'Agent Orange. Elle décidera donc en 2014 d'assigner en justice plusieurs multinationales dont Monsanto ou Dow Chemical pour avoir fourni à l'armée américaine ces produits. Après 6 ans de procédures, la première audience a lieu aujourd'hui. Un procès qu'elle espère historique pour la reconnaissance du drame de l'Agent Orange, pour elle, sa famille et toutes les victimes vietnamiennes.

25 janv. 2021
https://www.ledauphine.com

L'agent orange et Bayer-Monsanto sur le banc des accusés

À l'initiative d'une Franco-Vietnamienne qui s'estime victime de "l'agent orange" - un herbicide ultratoxique utilisé par l'armée américaine durant la guerre du Vietnam -, une quinzaine d'entreprises agrochimiques, dont Bayer-Monsanto, comparaissent ce lundi devant le tribunal d'Evry.

C'est devant un tribunal français que pourrait être reconnu au niveau international le crime d'écocide. Ce lundi, plus d'une dizaine d'entreprises agrochimiques, dont Bayer-Monsanto, comparaissent devant le tribunal d'Evry dans l'Essonne, au sujet de "l'agent orange", cet herbicide ultratoxique déversé abondamment sur les forêts vietnamiennes pendant la guerre (1955-1975). Et cela grâce à l'initiative d'une Franco-Vietnamienne.
Tran To Nga, née en 1942 dans l'Indochine française, s'est engagée pendant le conflit dans le camp du Nord. Or, entre 1961 et 1971, l'armée américaine a épandu des millions de litres d'un défoliant très toxique contenant de "l'agent orange" sur les forêts vietnamiennes et laotiennes pour empêcher la progression de la guérilla communiste, en guerre contre le Sud.

« Cette dioxine a une puissance toxique 13 fois plus importante que les herbicides civils comme le glyphosate par exemple », rappelle Valérie Cabanes, juriste en droit international. “L’agent orange” détruit la végétation, pollue les sols, intoxique végétaux et animaux. Les conséquences sanitaires sur la population (cancers, malformations) se font encore sentir aujourd’hui. Quatre millions de personnes auraient été exposées à cet herbicide au Vietnam, au Laos et au Cambodge.
Soutenue par de nombreuses associations, Tran To Nga, désormais septuagénaire, a porté plainte en 2014 contre 14 entreprises ayant fabriqué ou commercialisé ce composé chimique, dont Monsanto (racheté en 2018 par l’allemand Bayer) et le fabricant américain Dow Chemical.
Un combat pour des millions
« La reconnaissance de victimes civiles vietnamiennes créera un précédent juridique » si la responsabilité des multinationales est établie, indique Valérie Cabanes. En effet, seuls d’anciens combattants américains, australiens et coréens qui ont combattu au Vietnam ont été indemnisés lors de procès entre 1987 et 2013.
« Ce n’est pas pour moi que je me bats », déclare Tran To Nga, qui souffre d’un diabète de type 2, de la tuberculose ainsi que d’un cancer, mais « pour mes enfants » et « ces millions de victimes ».

25/01/2021
https://www.lecourrier.vn
“Nous continuerons d'entourer Trân Tô Nga de notre solidarité”
En France, plusieurs associations soutiennent et accompagnement le combat de Trân Tô Nga contre 26 multinationales agrochimiques ayant produit ou commercialisé l’agent orange pendant la guerre du Vietnam. Entretien avec des associations.
Parmi les associations qui soutiennent et accompagnement le combat de Trân Tô Nga, on peut en citer : Comité de soutien Mme Trân Tô Nga (fondé en 2017), Collectif Vietnam Dioxine (fondé en 2004), Stop Monsanto-Bayer et l’agrochimique, Combat Monsanto, Youth for Climate Paris, Union générale des Vietnamiens de France, Association d’amitié franco-vietnamienne. Notre correspondant à Paris a eu des entretiens avec les représentants de ces associations avant l'ouverture du procès de Trân Tô Nga au tribunal d'Evry (en banlieue parisienne) le 25 janvier.
Que Trân Tô Nga représente-elle pour votre association ?
Hồ Thủy Tiên* (Coordinatrice du Comité de soutien Trần Tố Nga) : Pour ce combat, elle a toute mon admiration et ma reconnaissance. La paix venue, elle aurait mérité de vivre tranquillement avec sa famille, avoir la chance de reconstruire sa vie à l’image de ses rêves et ses espérances qu’elle avait imaginés dans le maquis. Malheureusement, le reste de sa vie fut semé de nouveaux combats et de douleurs (après la perte de sa petite fille morte pendant la guerre, elle recherche pendant des dizaines d’années sa mère pour découvrir que celle-ci a été torturée et assassinée). Toutes ces épreuves auraient dû l’abattre, en faire une personne triste et aigrie, mais Trân Tô Nga est tout le contraire. Toujours souriante, préoccupée des autres et non d’elle-même. Aujourd’hui elle se bat pour que les victimes vietnamiennes de l’agent orange puissent être reconnues, secourues, indemnisée. Son combat est juste c’est pourquoi, je suis à ses côtés.
Nguyên Van Bôn & Nguyên Đac Hà (Membres de l’Union générale des Vietnamiens de France) : Trân Tô Nga représente, pour nous, la femme vietnamienne, combattante dans la guerre, mais remplie d'humanité, mue par un grand idéal, dans l’action, la solidarité, contribuant à ce qu'une fois la victoire acquise, l’oubli ne prenne pas la place de la fraternité ! Elle est ainsi une grande militante qui croit en l’humanité, qui a toujours gardé son idéal et qui a continué sans trêve à se battre pour la justice. Elle est aussi une Viêt kiêu qui aime la France qui la lui rend bien (Légion d'honneur) figure d'une parfaite intégration. Enfin, elle est une figure du combat pour l’écologie, pour le respect de la nature, et pour retrouver un mode de vie qui ne soit pas mortifère pour l’humanité.
Jean-Pierre Archambault (secrétaire général de l’Association d’amitié franco-vietnamienne-AAFV) : La vie de Trân Tô Nga : une épopée, celle du peuple vietnamien. "Ma terre empoisonnée" est le livre d'une vie, la vie de Trân Tô Nga. Une vie de combats et d'utopies. Pour l'indépendance et la liberté du Vietnam. Trân Tô Nga représente beaucoup : les combats héroïques et victorieux du peuple vietnamien. Et ses souffrances.
Pour quelles raisons votre organisation soutient-elle la cause de Trân Tô Nga ?
Jean-Pierre Archambault : Notre soutien à Trân Tô Nga a été, et est une démarche naturelle qui relève de l'évidence. Nous soutenons une combattante de la guerre de libération pour

l'indépendance nationale du Vietnam et une victime de l'agent orange-dioxine. En effet, depuis la création de l'AAFV en 1961, l'amitié et la solidarité avec le Vietnam sont au cœur de notre activité, notre raison d'être. Notre solidarité est politique, matérielle et morale.

Nguyên Van Bôn & Nguyên Đac Hà : Dans ses combats pour soutenir leurs compatriotes au pays, l'Union générale des Vietnamiens de France s'est très tôt préoccupée de l'utilisation de l'arme chimique utilisée (dioxine, napalm…) par l'armée américaine. Dans les années 1965 plusieurs de ses membres scientifiques de haut niveau (en particulier à l'université d'Orsay) ont avec leurs collègues français organisé des colloques internationaux sur cette thématique.

Après 1975, les victimes de l'agent orange ont été les principaux bénéficiaires des principaux projets d'aide de l'UGVF (Centre de rééducation fonctionnelles, micro-crédits…). En 2009, nous avons participé à l'organisation du Tribunal international d'opinion en soutien aux victimes vietnamiennes de l'agent orange et plus tard en 2014 lors de l'Assignation en justice les sociétés américaines ayant fourni à l'armée américaine cet herbicide devant le tribunal de grande instance d'Évry.

Si un tribunal français établissait le lien de cause à effet entre l'exposition à l'agent orange et les maladies développées par Trân Tô Nga, cela serait une juste décision. Nous soutenons pour toutes ces raisons le combat de Trân Tô Nga mais aussi parce qu'il revêt aussi la lutte pour défendre le droit, la justice, l'égalité et l'environnement et enfin pour que ce drame ne soit pas oublié et serve pour les générations futures.

Le combat se poursuit. Comment l'accompagnez-vous et la soutenez-vous ?

Nguyên Van Bôn & Nguyên Đac Hà : Nous avons participé à toutes les actions de soutien contre l'Agent Orange et en soutien à Trân Tô Nga : manifestations, collectes de signatures, conférences, expositions, récolte des fonds pour la traduction des documents du procès, etc. L'UGVF est aussi l'un des membres fondateurs du Collectif Vietnam Dioxine et du Comité de soutien à Trân Tô Nga. Nous avons également organisé, en août 2020, la "Journée pour les victimes de l'agent orange" où nous avons réuni plus de 50 artistes françaises ou Viêt kiêu pour 36h de live sur Facebook attirant 161.800 personnes.

Jean-Pierre Archambault : Nous avons rendu compte d'un séjour émouvant qu'elle fait à l'île de la Réunion à l'invitation de l'association Orange Dioxine et un autre à New-York (initiative de Good Pitch). Nous informons sur les conférences qu'elle donne à travers la France, toujours empreintes d'une chaude amitié, ainsi à Fréjus, La Seyne-sur Mer, en Borgogne, à Lyon, Chartres, en région parisienne... à l'invitation de comité locaux de l'AAFV et de diverses associations (VietnAmitié, le Village de l'Amitié de Vân Canh...). Nga fait de nombreuses dédicaces de son livre Ma terre empoisonnée dans les diverses manifestations (Salon du livre à Villejuif, la Fête de l'Humanité...). Nous avons participé à l'organisation en février 2020 les "8 heures pour les victimes de l'Agent orange avec Trân Tô Nga et Watermelon Slim". Ont été proposés des expositions sur l'agent orange, des tables avec brochures et livres, des dédicaces, des pétitions à signer, la présentation des actions à venir contre Monsanto-Bayer. En outre, depuis le numéro 96 mars 2016 de notre revue de l'AAFV Perspectives, Trân Tô Nga est au sommaire chaque trimestre.

Qu'envisagez-vous faire avant et après son procès du 25 Janvier 2021 ?

Vo Đinh Kim (Coordinateur du Collectif Vietnam-Dioxine) : Le collectif mène une campagne de communication sur les réseaux sociaux avant le procès et prépare une conférence de presse. Le jour du procès, nous avons prévu un rassemblement devant le tribunal, de relayer l'événement sur les réseaux sociaux et d'organiser une conférence après le procès. Par ailleurs, le soir du procès, nous comptons organiser une émission spéciale avec Nga et les avocats. Ensuite nous allons continuer de faire connaître le procès et son verdict. En parallèle, nous prévoyons plusieurs actions pour faire connaître les victimes de l'Agent Orange et récolter des fonds pour les soutenir.

Jean-Pierre Archambault : Tout simplement continuer nos actions, les amplifier, les diversifier. Le procès de Nga peut faire jurisprudence pour les centaines de milliers de victimes vietnamiennes de l'agent orange-dioxine pour qu'enfin justice leur soit rendue. Dans tous les cas, le combat se poursuit, il n'est pas terminé. Nous continuerons à le mener. Nous continuerons d'entourer Nga de notre solidarité dans son courageux combat.

Propos recueillis par Nguyên Thuy Phuong/CVN

25/01/2021
https://www.rfi.fr

Procès de l'«agent orange»: les géants de l'agrochimie nient toute forme de responsabilité

L'audience du procès de l'« agent orange », ce poison employé par l'armée américaine au Vietnam, s'est ouverte à Évry ce lundi. La Franco-Vietnamienne Tran To Gna, qui a porté plainte contre les fabricants de l'« agent orange », et les multinationales de l'agrochimie s'affrontent dans une bataille éthique contre la froideur juridique.

Ses avocats ont voulu en faire un symbole. Donner raison à Tran To Gna contre les multinationales de l'agrochimie, ce serait entrer dans l'histoire, a lancé maître William Bourdon aux juges du tribunal d'Évry. « Les temps ont changé. Il faut que vous mettiez fin à la culture de l'impunité, que vous reconnaissez l'écocide causé par l'"agent orange" », a martelé l'avocat. Autrement dit, la destruction irrémédiable de l'environnement mais aussi les ravages qui ont touché des millions de Vietnamiens.

Sur le banc d'en face, les représentants de Monsanto, Dow Chemical, Hercules… ces sociétés qui ont fourni leurs produits chimiques de l'armée américaine à partir de 1960, répondent point par point. À l'époque, personne ne connaissait la très haute toxicité de ces produits, ils étaient autorisés sur le marché intérieur et le principe de précaution n'existait pas, affirment ces géants de l'agrochimie.

Ces entreprises ne se considèrent en tout cas pas responsables, car selon elle, l'ordre d'utiliser l'Agent Orange au Vietnam venait d'en haut et était signé par le président John Fitzgerald Kennedy en personne. Elles estiment n'avoir fait qu'obéir aux exigences impérieuses du gouvernement américain.

Les magistrats français qui héritent de ce dossier brûlant devraient se donner plusieurs semaines pour rendre leur décision. Si jamais ils décidaient de donner suite à la plainte de Tran To Gan, ce serait une avancée judiciaire inédite en faveur des victimes vietnamiennes de l'« agent orange ».

25/01/2021
https://www.lepoint.fr

Au procès de « l'agent orange », des multinationales à la barre

Tran To Nga, une septuagénaire franco-vietnamienne, poursuivait au civil 14 firmes, réclamant des dizaines de milliers d'euros de dommages et intérêts.

Source AFP

50 ans après les faits, une Franco-Vietnamienne assigne en justice des multinationales de l'agrochimie pour avoir produit l'herbicide « agent orange » pendant la guerre du Vietnam. Les compagnies ont assuré, lundi 25 janvier, à Évry, n'avoir fait que répondre aux demandes des États-Unis et ont contesté la compétence des tribunaux français. Soutenue par de nombreuses associations, Tran To Nga, née en 1942 dans l'Indochine française, poursuivait au civil 14 firmes, dont Monsanto, ayant fabriqué ou commercialisé ce composé chimique ultratoxique déversé sur les forêts vietnamiennes par l'armée américaine.

Aujourd'hui septuagénaire, elle s'était engagée pendant le conflit dans le camp du Nord. Or, entre 1961 et 1971, l'armée américaine a épandu des millions de litres d'un défoliant contenant de « l'agent orange » sur les forêts pour empêcher la progression de la guérilla communiste, en guerre contre le Sud. Se disant victime de cet herbicide, elle réclame des dizaines de milliers d'euros de dommages et intérêts.

« Est-ce scandaleux d'espérer que la justice et l'éthique fassent bon ménage ? »

Lundi devant le tribunal d'Évry, les avocats des multinationales ont argué qu'elles avaient agi « sur l'ordre de (l'État américain, NDLR) et pour son compte ». Le conseil de Monsanto, Me Jean-Daniel Bretzner, a fait valoir à ce titre qu'elles devaient bénéficier de l'immunité de juridiction et qu'un tribunal français n'était pas compétent pour juger l'action d'un État étranger souverain dans le cadre d'une « politique de défense » en temps de guerre. « C'est fondamentalement contraire au droit positif », a asséné l'avocat.

« On nous dit que ce procès serait caractéristique de la culture de judiciarisation extrême », a moqué le conseil de Tran To Nga Me William Bourdon, répondant aux nombreuses fins de non-recevoir avancées par les entreprises. « Est-ce scandaleux d'espérer que la justice et l'éthique fassent bon ménage ? » a interrogé l'avocat. Exhortant le tribunal d'Évry à se saisir de ce sujet « marqueur d'une histoire judiciaire collective », l'avocat ne s'est pas étendu sur « les chiffres mortifères et les statistiques connues » des dégâts de « l'agent orange » lors de sa plaidoirie. Quatre millions de personnes ont été exposées à « l'agent orange » au Vietnam, au Laos et au Cambodge, estiment les ONG qui défendent les victimes.

« Ne faisons pas de la guerre du Vietnam un paravent opaque »

« Madame Tran contourne la difficulté » en s'attaquant à des entreprises de droit privé plutôt qu'à l'État américain, réplique Me Jean-Daniel Bretzner. « Votre tribunal ne peut contrôler

l'acte d'un État souverain étranger », surenchérit Laurent Martinet, défendant Dow Chemical, incitant la présidente du tribunal à « ne pas commettre ce que la Cour de cassation nomme “un excès de pouvoir” ».
« Ne faisons pas de la guerre du Vietnam un paravent opaque », a au contraire demandé Me Bertrand Repolt, du cabinet Bourdon. Ces multinationales « souveraines dans leur capacité de production » ont répondu « à un appel d'offres », pas « aux ordres de l'État américain ». Me Amélie Lefebvre a quant elle évoqué « la connaissance précoce » de la toxicité de la dioxine, citant des courriers échangés entre différentes compagnies productrices dans les années 1960. Selon elle, les firmes n'ont pas cessé la commercialisation du produit ultratoxique, car il « était extrêmement profitable […] avec un acheteur : l'État américain ».
« Pour que la communauté internationale se mobilise »
« Si nous l'avions voulu, nous n'aurions pas pu » stopper sa production en raison d'une loi américaine qui oblige les entreprises privées à participer à l'effort de guerre « sous peine de sanctions pénales », a rétorqué l'avocate d'Occidental Chemical Corporation Me Brigitte Daille-Duclos. « Ce commandement de l'autorité légitime (…) n'est pas exonératoire », a jugé Me Bourdon, citant le principe de refus d'obéissance à un gouvernement si l'ordre donné est criminel « et illégal », principe érigé depuis Nuremberg. Sur le fond, la défense a par ailleurs enfin soutenu que le lien de causalité entre les pathologies décrites par Tran To Nga et l'exposition à « l'agent orange » n'était pas établi.
Tran To Nga a porté plainte « pour que la communauté internationale se mobilise pour (reconnaître) l'écocide », mais « elle n'a pas plus de dioxine dans le sang que vous et moi », a dénoncé Me Laurent Martinet, à savoir 3,49 picogrammes par gramme de sang selon une analyse datant de 2012, une valeur « parfaitement dans la moyenne de la population occidentale ». La décision sera rendue le 10 mai.

26/01/2021
https://www.huffingtonpost.fr

Le combat de Tran To Nga, victime de l'agent orange, face à l'industrie agrochimique

Cette victime franco-vietnamienne de l'agent orange-dioxine porte plainte contre 14 multinationales agrochimiques et espère créer un précédent judiciaire.

Par Lucie Hennequin

JUSTICE - C’est son “dernier combat”. Lundi 25 janvier s’ouvre au tribunal d’Évry un procès que Tran To Nga espère historique. Franco-vietnamienne, elle porte plainte contre 14 multinationales agrochimiques accusées d’avoir fourni à l’armée américaine de l’agent orange, un herbicide ultra-puissant.
Pendant la guerre du Vietnam, des millions de litres de produits chimiques ont été déversés sur les forêts vietnamiennes et laotiennes dès les années 60, avec pour objectif de décimer la flore et de freiner ainsi l’avancée des troupes indépendantistes. Sans considération pour la santé des populations ainsi aspergées.
Parmi ces défoliants toxiques, l’agent orange, nommé en référence aux bandes de couleur peintes sur ses fûts de stockage, aurait fait 4 millions de victimes au Vietnam, au Laos et au Cambodge, selon les ONG qui les défendent. Puissant perturbateur endocrinien, il serait à l’origine de milliers de cancers et pathologies chez les personnes ayant été en contact avec ce produit, mais aussi chez leurs enfants et petits-enfants.
Parmi les victimes de ce drame se dresse Tran To Nga, bientôt 79 ans. Elle a fait de la lutte contre l’agent orange, aussi appelé l’agent orange-dioxine, le “dernier combat de sa vie”. Et se veut le porte-voix de toutes les autres.

“C’est là que j’ai reçu le poison”

C’est à l’âge de 22 ans qu’elle raconte avoir été contaminée. Née en 1942 dans l’Indochine française, elle a rejoint après ses études le mouvement indépendantiste du Nord du Vietnam, dont l’objectif est de libérer la partie Sud, soutenue par les Américains.
Elle fait alors partie d’un groupe de 200 jeunes, partis à pied à travers forêts et montagnes pour rallier le Sud du Vietnam, sur la piste “Hô Chi Minh”, longue de 1000 km.
“C’était en 1966, lors d’une mission près de Saïgon, se souvient-elle, comme vous pouvez le voir dans la vidéo ci-dessus. Un jour, j’ai entendu le bruit d’un avion qui circulait et faisait des épandages. Nous étions dans des abris souterrains. Je suis montée et c’est là que j’ai reçu le poison.”
Un poison aux lourdes conséquences. Sur la santé de Tran To Nga, en premier lieu: cancer du sein, diabète de type 2, taux de dioxine élevé dans le sang, hypertension, tuberculose, anomalie génétique...

“Quand vous me regardez, vous n’avez pas l’impression que je suis malade, mais je suis bien malade”, sourit-elle, en soulignant que son cancérologue lui a donné en 2017 un sursis de 5 ans à vivre. Des séquelles qui ont aussi touché toute sa famille.

13 fois plus toxique que le glyphosate

En premier lieu, sa fille aînée, Viêt Hai, née trois ans après sa contamination. Elle décèdera âgée seulement de quelques mois. “Elle avait quatre malformations au cœur, elle ne pouvait pas survivre”, explique Tran To Nga. Elle aura ensuite deux autres filles, porteuses elles aussi de malformations à leur naissance, et des petits-enfants. Tous souffrent de problèmes de santé.

Car la dioxine contenue dans l’agent orange a contaminé les sols, l’eau, la végétation... Et ce pour des générations. Le taux de fausses-couches dans certaines régions du Vietnam a explosé depuis les années 70.

Sa puissance toxique “absolument phénoménale” est 13 fois plus importante que les herbicides comme le glyphosate par exemple, rappelle Valérie Cabanes, juriste en droit international. “Environ 6000 enfants naissent au Vietnam avec des malformations congénitales par an”, ajoute-t-elle.

Pourtant, Tran To Nga s’estime “chanceuse”. “Moi, je peux vivre et vous parler. Mais j’ai rencontré d’autres victimes, au Vietnam ou aux États-Unis, raconte-t-elle. Et je pense que si je pouvais inviter nos juges ou les avocats de la partie adverse à les rencontrer, ils n’auraient plus le cœur à défendre des criminels.”

Jurisprudence pour ”écocide”

C’est en 2009, après avoir constaté l’étendue du drame au Vietnam qu’elle décide de se lancer dans ce combat pour la justice. “Je me suis demandée qui allait s’occuper de ces enfants handicapés une fois que la première génération, dont je fais partie, aurait disparu”, explique-t-elle.

Mais il faudra attendre 2013 pour que le Parlement français restaure la compétence du juge français en matière de droit international: l’ouverture d’une procédure par une victime de nationalité française pour un tort extraterritorial commis par un tiers étranger redevient possible.

Tran To Nga porte plainte en 2014 contre une vingtaine de compagnies américaines, parmi lesquelles figurent Bayer-Monsanto et Dow Chemical. Mais de reports en nouvelles audiences, la date du procès est sans cesse repoussée. Il doit s’ouvrir lundi 25 janvier, après de longues années d’attente.

Les multinationales ont bien tenté de proposer un accord amiable à Tran To Nga. Qu’elle a refusé. “Dédommager Tran To Nga, pour ces multinationales, ce n’est rien. Mais derrière moi, il y a des milliers de victimes. C’est pour ma famille que je me bats, bien sûr, mais aussi pour elles, pour créer un précédent judiciaire”, explique-t-elle, déterminée.

Un combat long et inégal

Soutenue par de nombreuses associations, elle espère que ce procès au civil fera “jurisprudence” et contribuera à la création d’un crime international “d’écocide”.

“Aujourd’hui en France naissent des enfants sans bras, ni jambes, victimes du glyphosate et des pesticides. Leurs souffrances et les séquelles de ces poisons sont identiques”, affirme Tran To Nga, qui souhaite ouvrir la voie à toutes les victimes de ce que l’on appelle les “pollutions diffuses”.

Mais le chemin promet d’être encore long et difficile. Face à elle, 14 sociétés internationales sont assignées. Avec une myriade d’avocats et autant d’heures de plaidoirie.

“Dans ces cas d’atteinte à l’environnement et à la santé des êtres humains, cela met toujours extrêmement longtemps, reconnaît la juriste internationale Marie Toussaint. Car les multinationales ont extrêmement peur.” À l’issue du jugement, l’une ou l’autre partie feront sans aucun doute appel.

En 1984, les États-Unis ont accordé 180 millions de dollars à certains vétérans, intoxiqués par les pesticides maniés sans précaution pendant la guerre. Les Vietnamiens, eux, n’ont rien obtenu. L’Association des victimes de l’agent orange-dioxine du Vietnam (VAVA) a été déboutée trois fois aux États-Unis, puis par la Cour suprême.

“Lundi 25 janvier, le combat ne fait que commencer, rappelle Tran To Nga. Alors que le procès approche, je ressens de la sérénité, de la conviction et de l’espérance.” Elle est prête à y consacrer les “dernières années de sa vie”.

Lundi 25 janvier, devant le tribunal d’Evry, les avocats des multinationales ont argué qu’elles avaient agi “sur l’ordre de l’État américain et pour son compte”. Le conseil de Monsanto a fait valoir à ce titre qu’elles devaient bénéficier de l’immunité de juridiction et qu’un tribunal

français n'était pas compétent pour juger l'action d'un État étranger souverain dans le cadre d'une "politique de défense" en temps de guerre. Sur le fond, la défense a par ailleurs enfin soutenu que le lien de causalité entre les pathologies décrites par Tran To Nga et l'exposition à l'agent orange n'était "pas établi". La décision sera rendue le 10 mai.

26 janvier 2021
https://www.arabnews.fr

Agent orange: les grandes firmes rejettent la compétence de la justice française

AFP

Née en 1942 en Indochine française, Tran To Nga affirme souffrir de pathologies causées par cet herbicide toxique, déversé de 1961 à 1971 sur les forêts vietnamienne et laotienne

A l'audience, les conseils des multinationales mises en cause ont plaidé lundi l'incompétence du tribunal d'Evry, près de Paris, pour traiter de ce dossier

EVRY: Les avocats d'une dizaine de géants de l'agrochimie, dont le groupe germano-américain Bayer-Monsanto, ont contesté lundi la compétence d'un tribunal français pour juger de la plainte d'une Franco-Vietnamienne, victime de « l'agent orange », déversé par l'armée américaine pendant la guerre du Vietnam.

Née en 1942 en Indochine française, Tran To Nga affirme souffrir de pathologies causées par cet herbicide toxique, déversé de 1961 à 1971 sur les forêts vietnamienne et laotienne pour empêcher la progression des troupes du Nord Vietnam en guerre contre le Sud, soutenu par les Etats-Unis.

Appuyée par nombre d'associations, la septuagénaire a porté plainte en 2014 contre 14 firmes qui ont fabriqué ou commercialisé ce composé chimique, dont Monsanto (racheté en 2018 par l'allemand Bayer) et l'américain Dow Chemical.

« L'agent orange » détruit la végétation, pollue les sols, intoxique végétaux et animaux. Les conséquences sanitaires sur la population (cancers, malformations) se font encore sentir aujourd'hui.

Quatre millions de personnes ont été exposées à « l'agent orange », estiment les ONG qui défendent les victimes.

A l'audience, les conseils des multinationales mises en cause ont plaidé lundi l'incompétence du tribunal d'Evry, près de Paris, pour traiter de ce dossier.

Arguant que ces sociétés « agissaient sur l'ordre d'un Etat et pour son compte », le conseil de Monsanto, Me Jean-Daniel Bretzner a fait valoir qu'elles pouvaient bénéficier de l'immunité de juridiction et qu'en conséquence, la juridiction française n'était pas compétente à juger de l'action d'un Etat étranger souverain dans le cadre « d'une politique de défense » en temps de guerre.

« C'est fondamentalement contraire au droit positif », a asséné l'avocat qui a estimé que « Madame Tran contourne la difficulté » en s'attaquant à des entreprises de droit privé plutôt qu'à l'Etat américain.

« Votre tribunal ne peut contrôler l'acte d'un Etat souverain étranger », a surenchéri Laurent Martinet, défendant Dow Chemical.

« On nous dit que ce procès serait caractéristique de la culture de judiciarisation extrême », a moqué le conseil de Tran To Nga, Me William Bourdon, répondant aux nombreuses fins de non-recevoir avancées par les entreprises.

« Est-ce scandaleux d'espérer que la justice et l'éthique fassent bon ménage ? », a interrogé l'avocat qui a exhorté le tribunal à se saisir de ce sujet « marqueur d'une histoire judiciaire collective ».

Sur le fond, la défense des géants de l'agrochimie a soutenu que le lien de causalité entre les pathologies décrites par Tran To Nga et l'exposition à « l'agent orange » n'était pas établi.

Tran To Nga a porté plainte « pour que la communauté internationale se mobilise pour (reconnaître) l'écocide » mais « elle n'a pas plus de dioxine dans le sang que vous et moi », a dénoncé Me Laurent Martinet, à savoir 3,49 picogrammes par gramme de sang selon une analyse datant de 2012, une valeur « parfaitement dans la moyenne de la population occidentale ».

A travers ce procès présenté comme « historique », la plaignante et les ONG qui la soutiennent entendent promouvoir la reconnaissance internationale d'un crime « d'écocide ».

La décision sera rendue le 10 mai.

26/01/21
https://5vw8t.r.a.d.sendibm1.com

Rassemblement "JUSTICE POUR TRÂN TÔ NGA"
samedi 30 janvier 2021, de 14h30 à 17h,
place du Trocadéro, Paris 16ème
Les plaidoiries du procès que Tran To Nga a intenté aux firmes chimiques américaines, qui ont fourni l'Agent Orange-dioxine pendant la Guerre du Vietnam ont eu lieu ce lundi 25 janvier 2021.
La décision du tribunal d'Evry sera rendue le 10 mai 2021.
C'est un moment très important du combat de Tran To Nga pour que justice lui soit enfin rendue et, à travers elle, à toutes les victimes de l'Agent Orange-dioxine. Les initiatives de solidarité organisées par le Comité de soutien à Tran To Nga se multiplient. Une campagne de soutien a été organisée avec succès, de nombreux élus français (maires, parlementaires, anciens ministres, conseillers régionaux et départementaux), personnalités, citoyens ont apporté leur signature à la Tribune.
Un rassemblement aura lieu le samedi 30 janvier 2021,
de 14h30 à 17h, place du Trocadéro.
Il est important que tous les amis de Tran To Nga s'y retrouvent pour montrer le soutien de l'UGVF pour son combat et pour les victimes de l'Agent Orange.
Informez largement autour de vous pour ce rassemblement !
Partagez cette page à vos amis

Jan 26, 2021
https://www.eelv.fr
EELV appelle à se joindre à la manifestation pour les victimes de l'Agent Orange
Ce samedi 30 janvier, un rassemblement se tiendra, à partir de 14h30, sur la place du Trocadéro, à Paris, à l'initiative du Collectif Vietnam Dioxine, en soutien à toutes les victimes de l'Agent Orange.
Ce rassemblement est en soutien au procès qui a débuté ce 25 janvier au tribunal d' Evry contre les 14 multinationales, dont Bayer-Monsanto, ayant produit ou commercialisé l'Agent Orange. Ce procès s'ouvre enfin grâce à la ténacité de Tran To Nga , franco-vietnamienne qui a participé à la Guerre du Vietnam et ose attaquer en justice ces entreprises. Durant la guerre du Vietnam, les avions de l'US Air Force ont déversé sur ce pays, de 1962 à 1973, dans le cadre de l'opération Ranch Hand, pas moins de 80 millions de cet herbicide extrêmement toxique, dans le double but d'affamer les population pour affaiblir les combattants Việt Cộng et de les empêcher de se cacher dans la forêt. Plus de 10% de la superficie du Sud Vietnam a été atteinte et près de 5 millions de personnes ont été directement affectées. Les effets pour l'environnement et la biodiversité sont catastrophiques (destruction massives de forêts, de cultures, de mangroves, sols stérilisés,…). Les conséquences humaines et sanitaires ne sont pas moins dramatiques : encore aujourd'hui, entre 2 et 3 millions de personnes en souffrent (cancers, malformations à la naissance, maladies neurologiques, …). Auxquelles ajouter les dégâts et les victimes recensés au Cambodge et au Laos.
Ce procès de l'Agent Orange est un procès contre l'oubli des victimes et contre le déni des enjeux sanitaires et écologiques qui ont été la règle pendant bien trop d'années. C'est aussi un procès contre l'impunité qui prévaut encore aujourd'hui avec le refus persistant des Etats-Unis et des entreprises concernées d'assumer leur responsabilité.
Ce procès est donc également un combat pour la justice environnementale. Il se tient à un moment où celle-ci est inscrite dans l'actualité législative du gouvernement avec, notamment, le projet de loi Climat, issu des propositions de la Convention citoyenne pour le climat comprenant, entre autres, les délits de mise en danger de l'environnement et d'écocide. Coïncidence troublante : c'est pour dénoncer l'usage et les ravages de l'agent Orange durant la Guerre du Vietnam que le terme d'écocide a été forgé. Sa possible intégration à notre droit interne, par le truchement de la future loi Climat, devrait être une excellente nouvelle mais, en l'état actuel du projet de loi, il a été complètement vidé de son intérêt sous la pression des organisations patronales, Medef et Afep en tête.
Si ce procès de l'Agent Orange concerne des événements qui se sont déroulés à l'étranger, il n'en a pas moins d'importance pour la France : en cas de résultat positif, il pourrait aider à rendre justice aux victimes des pesticides de Monsanto and co comme à celles d'autres écocides à l'instar de celui du chlordécone, en Martinique et en Guadeloupe.
Europe Ecologie Les Verts soutient le combat de Tran To Nga et appelle à se joindre, en respectant les règles sanitaires, au rassemblement de ce samedi 30 janvier en solidarité avec toutes les victimes de l'Agent Orange.

Soyons nombreuses et nombreux pour demander justice et pour rappeler que l'humain et la planète passent avant les profits.
Alain Coulombel et Eva Sas, porte-paroles
La Commission Transnationale d'EELV

mardi, janvier 26, 2021
https://fr.vietnamplus.vn

La presse française évalue le "procès historique" pour des victimes de l'agent orange du Vietnam

«Un procès symbolique et historique » constitue une évaluation de la presse de France ces derniers jours sur le procès tenté par Trân Tô Nga contre des firmes américaines productrices de produits toxiques.

Paris, 26 janvier (VNA) - « Un procès symbolique et historique » constitue une évaluation de la presse de France ces derniers jours sur le procès tenté par Trân Tô Nga contre 26 multinationales agrochimiques ayant produit ou commercialisé l'agent orange pendant la guerre du Vietnam qui s'est tenu lundi 25 janvier à Évry, au sud de Paris.

L'article sur cet événement a été paru à la une de Humanité le 25 janvier, avec une série d'articles connexes.

L'article ayant le thème "Récit d'un crime de guerre américain au Vietnam jugé 55 ans plus tard en France" a écrit : Cette action en justice est souvent comparée au combat de David contre Goliath. Et pour cause, elle se révèle extrêmement coûteuse puisque la trentaine d'avocats des multinationales, dont Dow Chemical et Bayer-Monsanto, ont déployé tous les stratagèmes pour ralentir le déroulement du procès et épuiser Tran To Nga. Ils disposent de la force de frappe nécessaire : il y a quelques années, le chiffre d'affaires de Dow Chemical dépassait allègrement le PIB du Vietnam. L'enjeu est de faire reconnaître par une juridiction française le lien entre l'exposition aux produits phytosanitaires dont a fait usage l'armée américaine et l'ensemble des pathologies développées par les Vietnamiens. Si c'était le cas, les millions de victimes pourraient prétendre à des indemnités pour des soins extrêmement lourds et onéreux.

Le Monde a eu un reportage soulignant que Trân Tô Nga sait cependant qu'il va lui falloir tenir le coup au tribunal. Il y aura sûrement un appel, et toutes sortes d'expertises, pour établir s'il y a bien un lien entre son état de santé et l'épandage de pesticides sur son pays natal. Mais pour toutes les victimes, l'ultime espoir de voir reconnaître leur préjudice repose sur cette décision de la justice française. Il n'y a plus d'autres poursuites engagées contre les firmes agrochimiques, qui avaient conscience de la toxicité des produits vendus à l'armée américaine.

Selon le journal Nouvel Observateur, soutenue par de nombreuses associations, Trân Tô Nga espère que ce procès fera jurisprudence et contribuera à créer un crime international d'écocide. En France, il pourrait aider les victimes de la chlordécone dans les Antilles ou encore du glyphosate... En cas de victoire, la jurisprudence reconnaîtrait en effet la responsabilité de ces grandes firmes dans l'atteinte à la vie des personnes et de l'environnement.

Le journal Libération, pour sa part, a cité que ce défoliant extrêmement puissant et d'une «exceptionnelle toxicité», selon les mots même de Dow Chemical, était au cœur de la plus importante guerre chimique du XXe siècle que les Américains livraient au Vietnam, mais également au Laos et au Cambodge voisins. Ses effets durables se font encore ressentir aujourd'hui.

Le journal Politis a également souligné que de tous les défoliants détruisant la végétation, l'agent orange est le plus nocif à cause de la dioxine qu'il contient, polluant infiniment petit et toxique, classé comme substance cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé, et qui perdure longuement dans l'organisme.

La ténacité, la patience et la douceur de Tran To Nga sont devenues des armes redoutables contre les multinationales de l'agrochimie se pensant intouchables. Ce marathon judiciaire et cette médiatisation visent aussi à fissurer, voire à briser, le tabou qui entoure cette tragédie.

Le journal Franceinfo a écrit que ''Mais derrière cette apparence fragile, cette grand-mère de bientôt 80 ans, qui vit en France depuis 1992, a montré toute sa vie qu'elle avait l'âme d'une d'une combattante. Tran To Nga a perdu sa première fille. La deuxième souffre d'une malformation. Et ses petits-enfants ont des problèmes respiratoires. Pendant des années au Vietnam les maladies liées aux épandages étaient cachées par les familles. C'est aussi l'enjeu de cette affaire, rendre visible cette part d'histoire en reconnaissant la nature et l'ampleur des dégâts.''

Quant au journal Reporterre, les effets de l'intoxication se font aujourd'hui ressentir jusqu'à la

quatrième génération : au moins 100.000 enfants sont atteints d'anomalies congénitales sérieuses. Ainsi, ce procès au civil n'est pas seulement un combat individuel et pourrait avoir des répercussions importantes sur l'ensemble des victimes. Quelle que soit l'issue de l'audience, il y aura un appel. Soit des firmes chimiques, qui ne peuvent pas se permettre de perdre. Soit de Trân Tô Nga, qui n'a plus rien à perdre.
Le 26 janvier, la presse d'Allemagne comme la radio Deutschlandfunk, le journal Spiegel, le journal Frankfurter Allgemeine Zeitung, a également réservé des articles sur cet événement, soulignant la détermination de Mme Trân Tô Nga dans la lutte pour des millions de victimes de l'agent orange/dioxine.
Trân Tô Nga, une Viêt kiêu de France, née en 1942, est originaire de Soc Trang (Sud). Elle a été reporter de l'Agence d'Information de Libération - Thông tân xa giai phóng, un des deux organes prédécesseurs de l'Agence Vietnamienne d'Information (VNA en abréviation anglaise). Elle-même victime de ce produit toxique. Le procès intenté par Trân Tô Nga contre des firmes américaines productrices de produits toxiques, a débuté en avril 2014.
À côté de nombreux vétérans français, Trân Tô Nga a participé à de nombreuses activités philanthropiques pour soutenir les enfants démunis, construire des écoles dans des régions reculées. Elle est une véritable «passerelle d'amitié» entre le Vietnam et la France. Elle s'est vu décerner la Légion d'honneur par le gouvernement français.
Trân Tô Nga a consacré des années de sa vie à mener cette action en justice, une action qui pourrait être couronnée de succès.
Lors de la 19e audience du procès, tenue fin juin dernier, le juge a décidé d'ouvrir le 12 octobre une autre audience devant le Tribunal de Grande instance d'Evry, en banlieue de Paris. Ce procès a été reporté jusqu'au 25 janvier 2021.
De 1961 à 1971, l'armée américaine a déversé 80 millions de litres de défoliants au Vietnam, lesquels contenaient près de 400 kg de dioxine, un produit hautement toxique qui perturbe les fonctions hormonales, immunitaires et reproductives de l'organisme.
Selon l'Association des victimes de l'agent orange/dioxine du Vietnam (VAVA), le pays compte plus de 4,8 millions de personnes directement exposées au défoliant, dont 3 millions en subissent encore les séquelles. Des centaines de milliers d'entre eux sont décédés dans la douleur. D'autres continuent de combattre tant bien que mal leurs maladies, souvent incurables. De nombreux enfants sont nés malformés ou condamnés à une vie végétale…. – *VNA*

26 Jan 2021
https://www.md-progressistes.fr/
Procès de l'agent orange – Solidarité avec les victimes !
Par Jean Couthures, membre du bureau national du Mouvement des Progressistes
Ouverture du procès historique de l'agent orange : solidarité et justice pour les victimes du Vietnam, du Cambodge et du Laos.
Dès 1961, l'armée américaine a procédé à des épandages aériens de l'agent orange, puissant défoliant visant à détruire les cultures et la forêt. Ce poison, fabriqué par Monsanto et Dow chemicals, a permis d'éradiquer toute végétation avant que le napalm et les bombes à fragmentation ne tentent de mettre fin à la résistance contre l'impéralisme. Ce sont quelques 84 millions de litres qui ont été déversés en 10 ans, détruisant 43 % des terres arables et 44% de la forêt.
Alors que la guerre est terminée depuis 45 ans, on estime que trois millions de personnes souffrent encore des conséquences de cet écocide. En effet, la dioxine composante de l'agent orange, est une molécule très stable dans l'environnement, avec une forte affinité pour les lipides. Des cancers, lymphomes et leucémies, en résultent, mais aussi la cécité, le diabète et des malformations congénitales.
La compétence restaurée en 2013 en France du juge en matière de droit international permet enfin d'attaquer Monsanto et Dow chemicals.
Merci Madame Tran To Nga de dénoncer, au nom de l'humanité, ce crime de guerre.

26/01/2021
https://fr.vnexplorer.net
Agent orange: le procès historique de Trân Tô Nga contre les multinationales de l'agrochimie
La première audience du procès historique de Trân Tô Nga contre les multinationales de l'agrochimie a attiré l'attention de nombreux participants.

Paris (VNA) – La première audience tenue le 25 janvier au tribunal d'Évry concernant le procès intenté par l'ancienne journaliste et militante française d'origine vietnamienne Trân Tô Nga contre 17 firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'agent orange pendant la guerre au Vietnam a attiré l'attention de nombreux participants.
Les avocats représentant 17 sociétés chimiques américaines ont eu plus de 4 heures de débat, tandis que la durée des débats des maîtres William Bourdon, Amélie Lefèbvre et Bertrand Repolt avocats de Trân Tô Nga n'a que de 90 minutes.
À l'audience, les conseils des multinationales mises en cause ont plaidé lundi l'incompétence du tribunal d'Évry pour traiter de ce dossier.
Arguant que ces sociétés « agissaient sur l'ordre d'un État et pour son compte », le conseil de Monsanto, Jean-Daniel Bretzner, a fait valoir qu'elles pouvaient bénéficier de l'immunité de juridiction et qu'en conséquence, la juridiction française n'était pas compétente à juger de l'action d'un État étranger souverain dans le cadre « d'une politique de défense » en temps de guerre.
Quant à lui, William Bourdon, avocat de Trân Tô Nga, a déclaré que cet argument est classique.
Il a dit : « Nous nous y opposons fermement en nous appuyant sur des dispositions de droit national, européen et international. Il y a de nombreux exemples dans l'histoire où des multinationales ont tenté d'imposer « le fait du prince » ou la force majeure, considérant qu'elles devaient être irresponsables au motif qu'elles ne faisaient qu'obéir à un ordre politique. Nous sommes plutôt confiants puisque le droit a plutôt évolué en faveur d'une responsabilisation accrue des acteurs privés y compris lorsqu'ils prétendent avoir agi sous l'impulsion du pouvoir exécutif. »
Jean-Pierre Archambault (secrétaire général de l'Association d'amitié franco-vietnamienne-AAFV) a déclaré que cette audience était une étape importante pour le procès intenté par Trân Tô Nga pour la justice des victimes vietnamiennes de l'agent orange/dioxine.
Il a dit : « Dans tous les cas, le combat se poursuit, il n'est pas terminé. Nous continuerons à le mener. Nous continuerons d'entourer Nga de notre solidarité dans son courageux combat. ». –*VNA*

26/01/2021
https://www.natura-sciences.com

Tran To Nga mène le « dernier combat de sa vie » contre l'agent orange

Sous l'impulsion de Tran To Nga, Franco-Vietnamienne de 78 ans, un procès inédit contre l'agent orange s'est ouvert au tribunal d'Évry. Durant ce procès, plusieurs entreprises agrochimiques seront appelées à rendre des comptes après avoir fabriqué et commercialisé ce puissant herbicide. Son épandage massif durant la guerre du Vietnam a causé de lourds dégâts sur la santé de millions d'individus.

C'est un procès inédit qui s'est ouvert ce lundi 25 janvier au tribunal d'Évry (Essonne). Tran To Nga, une Franco-Vietnamienne septuagénaire, se bat contre quatorze entreprises agrochimiques qui ont fabriqué et commercialisé l'agent orange. Face à ces multinationales parmi lesquelles se trouvent Bayer Monsanto et Dow Chemical, elle mène « le dernier combat de sa vie ». Elle souhaite que « la communauté internationale se mobilise pour (établir) l'écocide » provoqué par ce puissant herbicide durant la guerre du Vietnam.
Celle qui vit en France depuis 1992 s'engage vigoureusement dans ce combat aux allures de lutte de David contre Goliath. « Au Vietnam, on a un proverbe : »quand l'ennemi souille notre territoire, chacun, et même la femme devient combattant ». Dans ce sens, je suis toujours combattante », explique-t-elle.

« Extermination familiale » avec l'agent orange

Entre 1961 et 1971, l'armée américaine utilise l'agent orange pour détruire les forêts dans lesquels se cachaient les combattants communistes. Durant cette période, plus de 80 millions de litres de cet herbicides sont épandus sur les terres vietnamiennes. Au cours de cette période, l'agent orange a causé des effets délétères et irréversibles. En tout, environ cinq millions de personnes auraient été victimes de cette pollution. Et plus de quarante ans après la fin du conflit, les dommages persistent. Tran To Nga, aujourd'hui âgée de 78 ans, n'avait qu'une vingtaine d'années lorsqu'elle a subi la pollution à l'agent orange. Elle était alors engagée dans le camp du Nord.
De cette époque, cette ancienne journaliste garde de lourds stigmates sur sa santé. Ses pathologies sont nombreuses : cancer du sein, tuberculose, taux de dioxine élevé dans le sang. Elle souffre également d'hypertension, de diabète de type 2 et d'anomalies génétiques.

Dans sa famille, elle n'est pas la seule à être victime des ravages causés par l'agent orange. Sa fille aînée est morte après seulement quelques mois de vie des suites de malformations. « On transmet ce poison à nos enfants, déplore-t-elle. Je suis la première génération à avoir des séquelles, mes filles elles aussi sont victimes, et maintenant mes petits-enfants ont aussi ces maladies. Rien que dans ma famille, trois générations ont déjà subi ça. »
En effet, les dommages causés sur la santé par cet herbicide se transmettent de génération en génération. Pour Tran To Nga, c'est ainsi une « extermination familiale » qui ainsi s'opère. Et selon la juriste en droit international Valérie Cabanes « 6.000 enfants naissent au Vietnam avec des malformations congénitales ». Puis cette dernière ajoute que la toxicité de l'agent orange est « absolument phénoménale ». D'après elle, sa toxicité serait 13 fois plus importante que celle du glyphosate.
« Écocide » causé par l'agent orange
Selon le Collectif Vietnam Dioxine, Tran To Nga est l'une des seules personnes à pouvoir intenter ce type de procès. Avant elle, très peu de personnes avaient pu intenter ce type de procès. L'association rappelle que la plaignante a subi directement la pollution à l'agent orange durant la guerre du Vietnam. « Un matin dans la jungle vietnamienne, alors que la guerre bat son plein, Nga entend les avions américains au-dessus d'elle puis elle sent une pluie visqueuse s'abattre sur elle. C'est l'agent orange-dioxine » indique l'association. De plus, le procès se tient car la France fait partie des pays où peuvent se dérouler des procès multinationaux.
Dans l'histoire de la justice environnementale, il est possible que ce procès exceptionnel fasse date. Si la responsabilité des entreprises impliquées est reconnue, « la reconnaissance de victimes civiles vietnamiennes créera un précédent juridique », indique Valérie Cabanes. La juriste considère qu'une telle décision contribuera à la reconnaissance du crime d' « écocide » à l'échelle internationale. À ce jour, seules peu indemnisations ont été versées au nom du préjudice sanitaire causé par l'agent orange. Entre 1987 et 2013, quelques anciens combattants américains, australiens et coréens ont reçu des compensations lors de procès.
Face à ces accusations, le groupe agrochimique Bayer, qui a racheté Monsanto en en 2018, renvoie la faute sur le gouvernement américain. Ainsi, il rappelle que l'agent orange avait « été fabriqué sous la seule direction du gouvernement américain à des fins exclusivement militaires ». La firme en déduit donc que seuls les États-Unis sont responsable, « et non les fournisseurs en temps de guerre, de son utilisation ». À cette allégation, Tran To Nga répond que les États-Unis ont été dupés au sujet de la toxicité du produit. Le tribunal d'Évry devrait rendre sa décision sur ces points le 10 mai 2021.
Chaymaa Deb

Wednesday, January 27, 2021
https://rebellion.global
Atelier numérique écologie décoloniale : "violence lente, écocide et justice environnementale"
Le 25 janvier 2021 débutera le procès intenté par Tran To Nga, une ancienne journaliste et militante franco-vietnamienne dans le but d'obtenir justice face aux 19 compagnies ayant fabriqué ou commercialisé l'Agent Orange-dioxine. Pour cette occasion, nous vous proposons un atelier participatif sur le thème 'Violence lente, écocide et mouvements de justice environnementale'.
Violence lente et Agent Orange : késako ?
La réalité du changement climatique et des catastrophes environnementales nous paraît souvent abstraite, difficile à concevoir et surtout distante – dans le temps et l'espace. Ainsi, la violence explosive des feux de forêts en Californie, Amazonie ou Australie et des violentes tempêtes hivernales en Europe ne représentent que des symptômes graphiques de la crise écologique et climatique. Néanmoins, un phénomène de violence tout autre se propage dans l'ombre : invisible et silencieuse, on l'appelle 'violence lente' – cette dernière se caractérise par sa destruction prolongée sur les populations humaines et non-humaines, à la suite de tragédies environnementales par exemple. Un exemple dramatique de cette violence est incarné par l'Agent Orange-dioxine, un herbicide répandu par l'armée des États-Unis sur les terres vietnamiennes lors de la Guerre du Vietnam, provoquant la dégradation des écosystèmes et la contamination des populations locales, toujours impactées presque 60 ans plus tard. La destruction causée lors de cette guerre chimique est à l'origine-même du terme écocide – un crime qui tarde toujours à être reconnu.
En réponse à cette violence lente, des mouvements de justice environnementale et climatique se sont créés pour dénoncer ces empoisonnements héritées de la domination coloniale et

capitaliste: des militant.e.s comme Tran To Nga et des mouvements comme le Collectif Vietnam Dioxine se sont levé.e.s en résistance.
Vous souhaitez en savoir plus et vous engager ?
Rejoignez-nous pour cet atelier en ligne interactif co-animé par le Collectif Vietnam Dioxine qui nous parlera de leur lutte acharnée pour obtenir justice pour les victimes de l'Agent Orange. Nous y explorerons les causes et conséquences de la violence lente, ainsi que les mouvements de résistance qui ont émergés en réponse. Enfin, à travers un atelier créatif, nous incarnerons cette justice environnementale pour le Collectif Vietnam Dioxine – en perspective du rassemblement de soutien au procès prévu le 30/01 à Paris. Nous nous appuierons de quelques outils numériques simple d'utilisation afin de faciliter la création de notre sphère militante bienveillante et conviviale !
Où ? Inscriptions sur https://www.eventbrite.fr/e/billets-atelier-ecologie-decoloniale-137759230567
Le lien de la plateforme Zoom sur laquelle se déroulera la conférence en ligne ne sera PAS envoyé par mail, il sera prochainement communiqué sur cette page eventbrite, au plus tard le jour J.

27.01.2021
https://www.sciencesetavenir.fr/
Visioconférence sur YouTube : l'Agent Orange en procès
Par Bernadette Arnaud
Jeudi 28 janvier 2021, de 11h30 à 13h, une visioconférence sur Youtube, sous la direction de Pierre Journoud, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, reviendra sur les "Conséquences de la Pollution environnementale par l'Agent Orange" et les pesticides (PAGOPI), en vue de dresser un premier bilan des connaissances sur l'actuelle situation sanitaire au Vietnam, au Cambodge et en Thaïlande.
Il y a sept ans, en 2014, Tran To Nga, une Franco-vietnamienne aujourd'hui âgée de 78 ans, intentait un procès contre la multinationale américaine Monsanto et une quinzaine d'autres entreprises ayant produit et commercialisé des défoliants pendant la guerre du Vietnam, dont le terrible Agent Orange.
La très toxique dioxine
Lundi 25 janvier 2021, après une longue interruption, ce procès a repris son cours au tribunal d'Evry (Essonne). Une procédure inédite sur le sol français, pour celle que l'on qualifie souvent de "plus grande guerre chimique" de l'Histoire. Une loi de 2013 donne en effet à un ressortissant français la possibilité d'intenter une action en justice pour des faits commis hors de l'Hexagone. Rappelons que l'épandage de millions de litres d'Agent Orange déversés par l'armée américaine au-dessus du Vietnam était ceux d'un mélange de deux composés chimiques, de l'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique (2,4D) et l'acide 2,4,5-trichlorophénoxyacétique (2,4,5-T), ce dernier produisant la très toxique dioxine (TCDD). Outre les nombreux morts, l'utilisation par les Etats-Unis de défoliants ont entraîné quantité de cancers (lymphomes, sarcomes), morts néonatales et malformations congénitales dues aux dioxines contenues dans ces défoliants dont Mme Tran To Nga et ses propres enfants ont été les victimes. 80 millions de litres d'herbicides ont été déversés au-dessus du Vietnam. On estime entre 2,1 et 4,8 millions de personnes directement touchées. Y compris des soldats américains. 100.000 anciens GI auraient en effet été atteints de cancers liés aux expositions aux agents chimiques.
En marge de ce procès, jeudi 28 janvier 2021, de 11h30 à 13h, des enseignants-chercheurs en histoire, médecine et anthropologie, impliqués dans le programme de recherche interdisciplinaire sur les conséquences de la Pollution environnementale causée par l'Agent orange et les pesticides utilisés dans la Péninsule indochinoise (PAGOPI), participeront à une visioconférence* en présence de Mme Tran To Nga.
Une rencontre qui s'adresse aussi à un large public
Animée par l'historien Pierre Journoud, co-pilote du programme, cette rencontre résolument scientifique s'adressera également à un large public. Elle sera l'occasion de revenir en détail sur l'usage des herbicides et défoliants chimiques comme armes. Pendant une décennie en effet, entre 1961 et 1971 et sans discontinuer, tout une partie du couvert végétal du Vietnam méridional a été arrosé par ces agents toxiques, l'objectif étant de priver les forces communistes en lutte contre le régime sud-vietnamien, de cette protection naturelle. Ceci pour faciliter les frappes aériennes, interdire toute récolte de riz, détruire les convois de ravitaillement et affamer les troupes. La piste Ho Chi Minh, un réseau de routes et de chemins

utilisés par les combattants, a également été arrosée dans sa partie laotienne autant que Cambodgienne, alors que ces deux pays n'étaient pas directement impliqués dans le conflit.
Malgré le bannissement des armes chimiques depuis 1925, les premiers tests d'herbicides utilisant la dioxine ont pourtant eu lieu au Vietnam. Un agent dit rose a d'abord été utilisé dès 1961. Un agent bleu, en 1962. Entre 1962 et 1965, 1,9 million de litres d'agent pourpre ont aussi été déversés. Les appellations de l'arsenal chimique provenaient de la couleur des étiquettes des bidons de défoliants ! C'est sous l'administration Kennedy et l'opération baptisée « Ranch hand » -ouvrier agricole- que l'objectif s'est élargi à l'anéantissement des récoltes de l'adversaire pour l'affamer. Pour ce faire, la priorité a été donnée, à partir de 1965, au plus redoutable des herbicides : le tristement célèbre agent orange. Il a été pulvérisé sur les forêts du Vietnam au cours de 10 000 missions aériennes jusqu'en 1971. Des chiffres connus grâce aux archives militaires américaines auxquelles ont eu accès des chercheurs et où chaque mission d'épandage -par avion ou hélicoptère- était détaillée tout comme les objectifs consignés dans les carnets de bords des pilotes. Aujourd'hui, les effets durables et catastrophiques de ces épandages se font toujours sentir y compris sur la troisième et quatrième génération de victimes.
En 1984, 20.000 anciens soldats américains ont réussi à faire condamner Dow Chemical et Monsanto aux Etats-Unis à hauteur de 180 millions de dollars. Au Vietnam, les populations civiles, elles, attendent toujours. "Les visioconférences organisées à partir du jeudi 28 janvier 2021 et jusqu'en juin, visent à dresser un premier bilan et faire connaître les recherches concernant cet épisode dramatique de la guerre du Vietnam auprès du public, mais aussi à mieux comprendre les conséquences de l'usage des pesticides dans l'agriculture des pays de l'Asie du Sud-Est, pour mieux prévenir de futures catastrophes sanitaires dans cette région martyre comme ailleurs dans le monde", a expliqué à Sciences et Avenir l'historien Pierre Journoud.
* visioconférence sur YouTube http://www.mshsud.tv/spip.php?article1017

27 janvier 2021
https://www.politis.fr
Les fabricants de l'agent orange sur le banc des accusés
Tran To Nga, engagée sur le front pendant la guerre du Vietnam, poursuit en justice des firmes de l'agrochimie ayant livré l'agent orange à l'armée américaine. Récit des plaidoiries.
Les soutiens de Tran To Nga sont venus en nombre au tribunal judiciaire de grande instance d'Evry, lundi 25 janvier. Tout comme les médias, notamment vietnamiens, qui ne perdent pas une occasion de tendre leurs micros pour recueillir une parole, une confidence, un sentiment. Mais à l'aube de ces 79 ans, Madame Nga, comme l'appellent ses avocats, a la sagesse et la dignité de celle qui a traversé une vie de combats : la guerre d'Indochine, la guerre du Vietnam, et aujourd'hui, la bataille pour que le préjudice de l'agent orange déversé pendant cette dernière soit reconnu. Engagée comme journaliste dans le maquis pendant la guerre du Vietnam, cette franco-vietnamienne a intenté une action au civil contre 14 firmes américaines – dont des géants de l'agrochimie comme Monsanto ou Dow Chemical – qu'elle estime responsable en tant que fabricant du défoliant. Entre 1964 et 1975, 80 millions de litres de l'herbicide ont été épandus pour ravager la forêt du Sud-Vietnam, contaminant directement entre 2,1 et 4,8 millions de personnes selon le rapport Stellman publié en 2003.
Après six années de procédure écrite, comme le prouvent les volumineux dossiers encadrant la présidente, le jour des plaidoiries est arrivé. Les entreprises américaines ont sortie une armada d'avocats pour dérouler leurs arguments pendant près de quatre heures. Leur ligne de défense repose essentiellement sur trois piliers : d'abord, contester la compétence des tribunaux français et demandant l'immunité de juridiction, puis remettre en cause de la qualité de victime de l'agent orange de la plaignante. Enfin, démontrer que les entreprises n'ont fait qu'obéir aux ordres de l'État américain, en temps de guerre.
En face, les trois avocats de Tran To Nga ont utilisé chaque minute de leur 1h30 pour convaincre le tribunal du rôle fondamental du droit, « qui n'est pas fossilisé », pour faire avancer l'histoire et du bien fondé de ce procès, la charge de la preuve leur revenant. « Plus la cause est belle, plus elle nous oblige à la rigueur. Est-ce si scandaleux d'espérer que la morale et la justice fassent bon ménage ? », a clamé Me William Bourdon avant de glisser que ce procès, et donc le jugement, seront étudiés et commentés par des générations d'étudiants en droit à travers le monde.
Une joute orale de haute volée qui nous replonge parfois soixante ans en arrière, dans les coulisses de la politique américaine et des stratégies politico-militaire de la guerre du Vietnam.

Pour Me Jean-Daniel Bretzner, conseil de Monsanto, « Madame Tran contourne la difficulté » en poursuivant des entreprises de droit privé alors que l'État américain a commandé le défoliant : y répondre était « un acte de service public que de participer à un effort de guerre, un effort national ». Arguments historiques repris par Me Rosenfeld, conseil de l'entreprise Hercules, qui rappelle que les épandages d'agent orange étaient un ordre émanant directement du président Kennedy en 1961. « Votre tribunal a-t-il autorité de dire qu'il ne fallait pas protéger les troupes américaines face aux assauts vietcongs ? », interroge-t-il. Il poursuit en ciblant d'entrée l'argument phare de la plaignante, à savoir la mise en cause du mode de fabrication de l'agent. Qu'il présente comme le « nœud du procès » et le « subterfuge du vice de fabrication ». Or, en 1967, il atteste qu'Hercules est passé de deux à trois cuves et n'a pas accéléré sa cadence, ni la température pouvant renforcer la toxicité du produit.
En réponse aux nombreuses fins de non-recevoir avancées par les entreprises américaines, Me Bertrand Repolt a tenté de mettre en avant la totale souveraineté des entreprises dans le processus de fabrication de l'agent orange se référant à un document d'époque de la société Hercules parlant « d'appel d'offre » : "Il ne faut pas oublier le contexte historique de la guerre du Vietnam, mais sans en faire un paravent pour passer sous silence la nature des liens des entreprises avec l'État !"
Car au-delà de la stricte fabrication de l'agent orange, c'est le processus utilisé par les entreprises qui est interrogé, notamment à partir de 1967, quand le gouvernement américain a décidé d'intensifier les épandages, et donc la production. De tous les défoliants utilisés à l'époque, l'agent orange est le plus nocif à cause de la dioxine qu'il contient, polluant infiniment petit et toxique, produite lors de la combustion à haute température. Les soupçons de non-respect des précautions de fabrication pour accélérer le rendement pèsent lourdement sur les entreprises.
Me Martinet, conseil de Dow Chemical, axe son propos sur le fait que le gouvernement américain était parfaitement informé des conséquences sanitaires connues , à savoir la chloracné. Et que son client a tout mis en œuvre, dès les années 1960 et l'incident dans son usine qui a contaminé les salariés, pour corriger la méthode de fabrication, jusqu'à atteindre une « politique zéro dioxine » avant la livraison du premier lot d'agent orange pour le Vietnam en 1965.
Me Amélie Lefebvre s'est attachée à démontrer que les firmes de l'agrochimie étaient parfaitement conscientes de la toxicité du produit pour la santé humaine. Pour appuyer ces propos, elle cite des documents obtenus auprès de l'avocat américain chargé de la procédure lancée par les victimes vietnamiennes en 2004. En particulier un document daté de 1965, dans lequel Monsanto évoque ce produit comme « cancérigène puissant », et la volonté de ne « pas revivre cela », en référence, selon l'avocate, à la prise en charge des ouvriers touchés par des accidents dans les usines produisant l'agent orange. « Les connaissances étaient suffisantes mais diffusées que dans un cercle fermé, celui de l'industrie, pour éviter à tout prix un scandale sanitaire des consommateurs américains », affirme l'avocate, car l'herbicide incriminé était également utilisé par le particulier. Il fallait donc « serrer les dents et les rangs » pour ne pas perdre un marché juteux, garanti : celui de l'armée américaine. Une logique marchande reprise avec grandiloquence par Me Bourdon dans sa conclusion pour prouver la responsabilité des entreprises : "Nul besoin de lire Piketty ou de connaître Le Capital de Marx par cœur pour savoir que la logique de profit conduit aux mensonges des grandes entreprises ! […] Il n'y a pas eu de réquisition militaire mais un appel d'offre, et ils y sont allés en meute, en bande organisée."
L'un des points les plus délicats consistait à établir le lien de causalité entre les maladies dont souffre Tran To Nga et son exposition à l'agent orange. Conscients de cette faiblesse malgré les études scientifiques existantes, les avocats de Madame Nga ont demandé que la justice tranche pour une expertise afin d'établir le préjudice physique et moral. Quant à la défense, elle s'est engouffrée dans cette brèche, énumérant les pathologies et ses potentielles causes, autres que l'exposition à l'herbicide. « Elle n'a pas plus de dioxine dans le sang que vous et moi, son taux est parfaitement dans la moyenne de la population occidentale », a dénoncé Me Laurent Martinet, à savoir 3,49 picogrammes par gramme de sang selon une analyse datant de 2012.
« Oui c'était la guerre, mais est-ce que la guerre chimique est autorisée ? C'est elle qui a tuée, et qui tue encore. Je demande à la justice de s'exprimer sur ces faits du passé pour moi, mais aussi pour toutes les victimes de l'agent orange dans le monde, et pour nos enfants » , glisse Tran To Nga avec sérénité.
« C'est un procès historique, car la priorité est d'obtenir une décision de justice qui

reconnaisse pour la première fois la responsabilité des sociétés américaines à l'égard des victimes. Si nous remportons cette manche, cela pourrait créer un précédent juridique sur lequel d'autres victimes pourraient s'appuyer pour initier d'autres procédures, en France ou ailleurs », nous détaillaient les avocats de Madame Nga il y a quelques jours.
En attendant le délibéré prévu le 10 mai, un rassemblement de soutien à Tran To Nga et toutes les victimes de l'agent orange est organisé samedi 30 janvier, à 14h30, place du Trocadéro à Paris.

27 Janvier 2021
https://journal.lutte-ouvriere.org

Agent orange : des millions de victimes et un procès

Lundi 25 janvier s'est ouvert à Évry un procès contre 14 géants de l'industrie chimique, dont Bayer-Monsanto et Dow Chemical, fabricants du sinistre « agent orange » répandu massivement de 1961 à 1971 par les avions et les hélicoptères américains lors de la guerre du Vietnam.
Une ancienne combattante vietnamienne de 79 ans, Tran To Nga, vivant aujourd'hui en France, elle-même deux fois exposée à ce poison, tente courageusement de faire condamner ces firmes pour les séquelles dévastatrices de cette guerre chimique.
En 1961, le président américain, Kennedy, à peine entré en fonction, choisit d'intensifier la guerre du Vietnam et lança l'opération « Ranch Hand » (ouvrier agricole), consistant à détruire par épandage de défoliants les récoltes et les forêts où des combattants vietnamiens se camouflaient.
Pendant dix ans, 80 millions de litres de défoliants toxiques ont ainsi été largués sur deux millions d'hectares de la forêt vietnamienne, dont 46 millions de litres d'agent orange, contenant de la dioxine. Des milliers de villages et de deux à cinq millions de personnes y ont été exposés. Ce produit a provoqué la multiplication des cancers, non seulement chez les personnes directement en contact, mais chez leurs descendants. Les femmes transmettent la dioxine, stockée dans les graisses, à leurs enfants lors de la grossesse et de l'allaitement. La dioxine a infiltré les sols et contaminé toute la nourriture, semant la mort et la maladie pour des générations. Le nombre de fausses couches a explosé dans les zones contaminées dès cette période.
Aujourd'hui, à la quatrième génération, nombre de nourrissons naissent encore victimes de malformations, privés de bras, hydrocéphales ou avec de lourdes pathologies physiques ou mentales. Trois millions en subissent encore les conséquences, « les plus misérables parmi les plus misérables », explique Tran To Nga. Personne ne peut dire quand ce calvaire finira pour les familles vietnamiennes.
La population vietnamienne n'a été informée que bien plus tard, souvent à partir des années 1990, des liens entre leurs maladies et l'agent orange, certains cachant parfois honteusement leur enfant handicapé. En revanche, les firmes et le gouvernement américain ont déclenché cette guerre chimique en connaissance de cause et ont classé secret pendant 35 ans un rapport listant les pathologies et malformations engendrées par la dioxine.
Le gouvernement fédéral américain s'est mis lui-même juridiquement hors de cause en décrétant son immunité pour tout acte commis en temps de guerre. Dans les années 1970, des vétérans de l'armée américaine, ayant gardé eux aussi des séquelles de l'agent orange, avaient donc lancé une action collective en justice contre six firmes. Celles-ci avaient concédé à l'amiable une somme dérisoire pour éviter les poursuites. Mais rien n'a été obtenu pour les victimes vietnamiennes, la justice américaine ayant dédouané les mêmes firmes en 2004.
Quelle que soit l'issue du procès en cours cette fois-ci en France, il a le mérite de mettre sur la place publique les crimes commis par l'impérialisme pour tenter d'assurer sa domination.
Christian BERNAC

27 janvier 2021
https://www.aubedigitale.com

Un tribunal français est saisi de l'affaire de l'agent orange contre des entreprises du secteur chimique, dont Bayer-Monsanto

par Jade, Traduction de CommonDreams.org par Aube Digitale

Lundi, un tribunal français a entendu une affaire portée par une femme franco-vietnamienne contre plus d'une douzaine de multinationales qu'elle accuse d'avoir causé de graves dommages en vendant le défoliant Agent Orange au gouvernement des États-Unis, dont l'utilisation de ce produit chimique mortel pendant la guerre du Vietnam a tué, mutilé ou rendu

gravement malade des centaines de milliers de personnes à ce jour.
L'Agence France-Presse rapporte que le procès a été intenté par Tran To Nga, 78 ans, une militante et journaliste qui travaillait au Vietnam lorsqu'elle a été exposée à l'Agent Orange. Tran souffre de diabète et d'une maladie du sang qu'elle a transmise à sa deuxième fille ; sa première fille est morte d'une malformation cardiaque à l'âge de 17 mois. Tran a également contracté la tuberculose à deux reprises, a eu un cancer et souffre d'une allergie à l'insuline extrêmement rare.
Au départ, Tran s'est blâmée pour les malheurs qui l'ont frappée, elle et ses enfants. "Je me suis demandée ce que j'avais fait pour transmettre cette maladie incurable à mes enfants", a-t-elle déclaré dans une interview accordée à France 24 en 2015.
"Maintenant, je sais que je ne suis pas en faute", a-t-elle déclaré. "Nous pouvons identifier le coupable des maladies de mes enfants… Ce sont ces dioxines."
En 2014, Tran a poursuivi 14 entreprises qui ont fabriqué ou vendu l'agent orange, dont Monsanto – qui appartient maintenant à l'entreprise allemande Bayer – et Dow Chemical pour leur rôle dans la vente du produit chimique au gouvernement américain.
L'Agent Orange contient de la dioxine TCDD, un carcinogène connu et l'un des produits chimiques les plus toxiques jamais inventés. En plus de nombreux cancers, les recherches ont montré que l'exposition à l'agent orange provoque de graves malformations congénitales, le diabète, le spina-bifida, des troubles cardiovasculaires, digestifs, neurologiques, respiratoires, cutanés et autres. Le gouvernement américain connaissait les dangers de l'Agent Orange lorsque l'administration de John F. Kennedy a approuvé l'opération Ranch Hand (pdf) en 1961 dans le cadre d'une opération anti-insurrectionnelle croissante au Vietnam.
"Lorsque nous avons lancé le programme d'herbicide dans les années 1960, nous étions conscients des dommages potentiels dus à la contamination de l'herbicide par la dioxine", a admis plus tard le Dr James R. Clary, ancien scientifique principal de la branche des armes chimiques du laboratoire de développement des armements de l'armée de l'air américaine.
"Nous étions même conscients que la formule militaire avait une concentration en dioxine plus élevée que la version civile en raison du coût et de la rapidité de fabrication moins élevés", a ajouté M. Clary. "Cependant, comme le matériau devait être utilisé sur l'ennemi, aucun d'entre nous n'était trop préoccupé".
L'insurrection communiste viet-cong contre la dictature oppressive de Ngo Dinh Diem, soutenue par les États-Unis, s'est avérée plus difficile à vaincre que ne l'avaient prévu les planificateurs américains, qui cherchaient de nouvelles façons de combattre la résistance. Afin de priver les combattants de la couverture fournie par le feuillage dense de la jungle, les États-Unis ont pulvérisé environ 76 millions de litres (20 millions de gallons) d'agent orange sur les forêts tropicales vietnamiennes, laotiennes et cambodgiennes.
L'agent orange a également été pulvérisé sur des terres agricoles, alors que les planificateurs américains cherchaient à éradiquer les cultures qui nourrissaient les combattants vietnamiens et nord-vietnamiens, leurs familles et leurs partisans.
Les effets sur le peuple vietnamien ont été dévastateurs. Jusqu'à 4,8 millions de Vietnamiens ont été exposés, le gouvernement du pays revendiquant 400 000 décès et des millions de cas de cancer causés par la pulvérisation qui a duré dix ans. Plus de 50 000 bébés sur trois générations ont souffert de graves malformations congénitales, qui continueront à affecter les générations futures.
La contamination du sol et de l'eau due à l'agent orange continue de rendre malade et de tuer à ce jour. Environ 800 000 Vietnamiens ont actuellement besoin d'une assistance médicale et autre en raison des effets persistants de l'exposition à l'agent orange.
Des dizaines de milliers de soldats américains, sud-vietnamiens, sud-coréens et australiens ont également été exposés à l'agent orange, qui a causé de graves problèmes de santé pour beaucoup d'entre eux et pour certains de leurs enfants.
Alors que les victimes américaines de l'agent orange ont reçu 180 millions de dollars dans le cadre d'un recours collectif en 1984, presque toutes les tentatives du peuple vietnamien pour obtenir une indemnisation directe dont il avait désespérément besoin ont été rejetées par le gouvernement américain et les tribunaux américains. Et ce, malgré la promesse des États-Unis, dans le cadre de l'accord de paix de Paris de 1973, de verser 3,25 milliards de dollars sur une période de cinq ans, plus 1,5 milliard de dollars supplémentaires, à titre de réparation au Vietnam. Pas un seul centime n'a été versé.
Les Vietnamiens ont également suivi avec grand intérêt la condamnation de Monsanto à payer 289 millions de dollars de dommages et intérêts à un Américain qui a déclaré que son désherbant Roundup avait causé son cancer.

Depuis 2007, le Congrès américain a alloué (pdf) près de 60 millions de dollars pour le nettoyage de la dioxine et les services de santé connexes au Vietnam, les relations entre Washington et Hanoi s'étant améliorées, mais les défenseurs des victimes affirment que cela est loin d'être suffisant, car quelque 6 000 enfants sont diagnostiqués chaque année avec des malformations congénitales dues à l'agent orange.
Tran dit que son procès est destiné à ces victimes et à d'autres qui ont été privées de secours au cours des décennies. "Je ne me bats pas pour moi, mais pour mes enfants et les millions de victimes", a-t-elle déclaré à l'AFP.
Le Vietnam n'est pas le seul endroit où les Etats-Unis ont utilisé des armes toxiques au cours des dernières décennies. Les tirs de balles à l'uranium appauvri en Irak pendant la guerre du Golfe de 1991, la guerre aérienne de l'OTAN contre la Yougoslavie en 1999 et la guerre d'Irak de 2003 à 2011 ont été accusés de provoquer une augmentation des malformations congénitales et d'autres affections souvent mortelles.

28/01/2021
https://www.lecourrier.vn

Pesticides et dioxines dans la péninsule indochinoise

La visioconférence sur les pesticides et dioxines dans la péninsule indochinoise a réuni ce jeudi 28 janvier (de 11h30 à 13h) plusieurs enseignants-chercheurs du programme de recherche interdisciplinaire sur les conséquences de la Pollution environnementale par l'agent orange et les pesticides utilisés par les agriculteurs dans la Péninsule Indochinoise (PAGOPI).

Engagé en 2019 avec le soutien de la Maison des sciences de l'homme de Montpellier (MSHSUD), le programme de recherche interdisciplinaire sur les conséquences de la Pollution environnementale par l'agent orange et les pesticides utilisés par les agriculteurs dans la Péninsule Indochinoise (PAGOPI) a donné lieu à une première série de missions de recherches, en 2019, avant d'être provisoirement interrompu par la pandémie en 2020.
Introduite et animée par l'historien Pierre Journoud, la conférence du 28 janvier 2021 a eu lieu en présence de Trân Tô Nga, Franco-Vietnamienne victime de l'Agent orange qui se bat, non seulement pour elle-même et pour sa famille, mais aussi pour des millions de familles endeuillées par les conséquences de la guerre chimique au Vietnam. En 2014, Trân Tô Nga a intenté un procès contre Monsanto et une vingtaine d'autres firmes chimiques ayant produit et commercialisé les défoliants utilisés pendant la guerre du Vietnam, dont l'Agent orange. Après une longue interruption, le procès reprend son cours, précisément, ce lundi 25 janvier (Le Monde ; Libération).
En liaison avec cette occasion historique de faire connaître la plus grave "guerre chimique" de l'histoire et d'en préciser les responsabilités, cette conférence vise à dresser un premier bilan des connaissances, à faire connaître les objectifs et les activités de PAGOPI auprès d'un plus large public.
Résolument scientifique, elle s'adressera néanmoins à un large public. Elle sera suivie (vous en serez informés) par un cycle de conférences en ligne, entre février et juin 2021, puis par une conférence internationale prévue fin 2021 ou début 2022, en fonction de la situation sanitaire.

Programme de la visioconférence introductive du 28 janvier
Eve BUREAU-POINT (chercheure au Centre Norbert Elias, CNRS), Victimes de la guerre chimique : les oubliés du Cambodge.
Bernard FORMOSO (professeur d'anthropologie et directeur adjoint de l'UMR Savoirs environnement et sociétés à l'UPVM3), Sensibilisation et réponse des agriculteurs du Nord-Est de la Thaïlande à la pollution environnementale aux pesticides.
Jean-Philippe DEGUINE (Directeur de recherches au CIRAD), Réduire les pesticides dans l'agriculture : de l'île de La Réunion au delta du Mékong.
Charles SULTAN (Professeur émérite d'endocrinologie pédiatrique à l'Université de Montpellier et président de l'Association française pour l'expertise de l'Agent orange -AFAPE-), L'impact de la dioxine sur la Santé : les nouveaux marqueurs d'une transmission multi- et trans-générationnelle ; avec Laura GASPARI (pédiatre à l'Unité d'Endocrinologie-Gynécologie Pédiatrique, Service de Pédiatrie, Hôpital Arnaud de Villeneuve, CHU Montpellier et Université Montpellier).
Pierre JOURNOUD est professeur d'histoire contemporaine et responsable du D.U. "Tremplin pour le Vietnam" à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, copilote du programme PAGOPI et secrétaire général de l'AFAPE.
Les interventions sont suivies d'un échange d'une demi-heure avec le public.
Lien d'accès YouTube : http://www.mshsud.tv/spip.php?article1017

[Suit le Communiqué de soutien à Trân Tô Nga de l'AFAPE]

28 janvier 2021
https://www.madmoizelle.com

Avec #JusticePourTranToNga, le racisme environnemental sur les bancs du tribunal

Par Esther Meunier

À 79 ans, Tran To Nga se bat sans relâche pour faire reconnaître les victimes de « l'agent orange », un herbicide très dangereux qui a empoisonné sa terre et son corps. Mais son combat va au-delà de cette unique lutte : c'est le racisme environnemental qui doit prendre fin.

C'est une semaine importante pour les membres du Collectif Vietnam Dioxine. Ce lundi 25 janvier avait lieu le procès de Tran To Nga, qui s'oppose à une quinzaine de firmes agrochimiques ayant produit « l'agent orange », un puissant — et dangereux — herbicide.

L'agent orange : aux origines de l'écocide

Pour comprendre le combat de ces activistes, il faut remonter dans le passé : lors de la guerre du Vietnam, alors que l'armée américaine se bat contre la guérilla Viêt-Cong, elle utilise – entre autres – de l'agent orange pour déboiser des zones complètes.

Au moins 50 millions de litres sont déversés entre 1965 et 1971, selon le rapport Stellman. Au cours de cette opération, environ 20% de la forêt tropicale dense du Sud-Vietnam sont éliminés. Cet épisode donnera naissance au terme d'« écocide ».

La nature n'est pas la seule à être affectée : les populations exposées à l'agent orange développent bientôt des cancers, leurs descendants naissent avec de graves malformations. Léa Dang, 25 ans, membre du Collectif Vietnam Dioxine, a rencontré ces victimes au Vietnam :

> *« En rentrant de ce voyage, je me disais "mais il faut que la terre entière sache, c'est pas possible, il y a des milliers de Vietnamiens et Vietnamiennes qui souffrent !" : ça m'a bouleversée. »*

Au total, 4,8 millions de personnes ont été exposées à la dioxine, un composant hautement toxique de l'agent orange. C'est elle, ou plutôt ses fabricants, qui sont responsables de l'ampleur du désastre selon le collectif. Tom Nico, lui aussi membre du collectif, explique à madmoiZelle :

> *« Ils avaient connaissance de la dangerosité du produit, il y a plein d'échanges internes qui le prouvent. Ils auraient pu décider de modifier l'agent orange pour qu'il n'y ait pas de dioxine, mais ils ne l'ont pas fait parce que c'était moins cher. »*

Le procès de l'agent orange, mené par Tran To Nga

C'est contre ces fabricants que s'est dressée Tran To Nga. Née en Indochine, élevée dans une famille indépendantiste, son parcours est fait de résistances et de combats. Jeune adulte, elle devient reporter pendant la guerre du Vietnam : c'est pendant sa couverture du conflit qu'elle est « aspergée d'agent orange » et qu'elle « patauge dans les marécages empoisonnés », raconte-t-elle, à presque 79 ans.

Chez elle, les conséquences se manifestent entre autres par du diabète de type 2, un cancer du sein, une tuberculose. Elle a également perdu sa première fille, née dans la jungle.

Le collectif explique qu'elle est la seule à leur connaissance à cumuler la nationalité française, qu'elle a acquise, et le statut de victime directe des épandages. La seule à pouvoir mener ce combat, donc. Léa raconte à madmoiZelle :

> *« C'est une femme que j'admire beaucoup, que j'ai envie de protéger, d'elle-même aussi car elle est sans limite quand il s'agit de cette lutte. »*

Tran To Nga est ce symbole qui a réussi à fédérer contre l'Agent Orange, à rallier l'opinion publique à sa cause.

Au-delà de l'agent orange, Tran To Nga dénonce le racisme environnemental

Alexia Marie, 23 ans, autre membre du collectif, insiste sur le dévouement de Tran To Nga :

> *« Elle fait ça pour elle mais aussi pour les autres, pour ouvrir la brèche à d'autres victimes, vietnamiennes mais aussi victimes d'autres écocides comme les Antillais et Antillaises. »*

Alexia a elle-même un père antillais, et ce n'est pas pour rien si elle s'est impliquée dans le Collectif Vietnam Dioxine : elle fait le lien entre le scandale du chlordécone — un pesticide utilisé notamment dans les plantations de banane en Guadeloupe et Martinique ayant largement contaminé la population locale — et ce combat contre l'Agent Orange.

Dans les deux cas, la lutte vise le racisme environnemental. Kim Vo Dinh, l'un des fondateurs du Collectif Vietnam Dioxine, revient sur ce terme :

> *« Quand ce sont des vétérans américains, coréens ou australiens qui sont en procès, ils arrivent à gagner devant la justice ou à être indemnisés, mais quand ce sont des victimes*

vietnamiennes on voit qu'elles sont déboutées. La vie d'un Américain, on lui accorde plus d'importance qu'à celle d'un Vietnamien. »

Selon lui, les populations racisées paient trop souvent le prix fort en matière environnementale.

« Par exemple, les déchets industriels, on peut les exporter dans d'autres pays… pour que nous, dans les États occidentaux, nous puissions préserver notre environnement et notre qualité de vie. »

D'où une nécessaire solidarité entre ces luttes, d'après Kim Vo Dinh.

La mobilisation contre l'agent orange croît

En parallèle du procès, qui requiert toute leur attention en ce moment, un travail de recensement d'autres victimes françaises, affectées par l'exposition de leurs parents ou grands-parents à l'agent orange, a été démarré.

Surtout, l'équipe se réjouit face au soutien grandissant à sa cause. Elle espère d'ailleurs mobiliser le plus de personnes possible lors d'un rassemblement au Trocadéro, à Paris, ce 30 janvier à 14h30.

30/01/2021

http://www.gavroche-thailande.com

VIETNAM - FRANCE: le 10 mai, jugement sur l'agent orange pour les victimes vietnamiennes

C'est une date à surveiller. Le tribunal d'Evry rendra le 10 mai prochain son jugement dans le procès qui oppose une rescapée vietnamienne, Tran To Nga, 78 ans, à six firmes productrices du fameux défoliant «agent orange» utilisé lors de la guerre du Vietnam. Parmi ces entreprises incriminées figure Bayer Monsanto. Un jugement d'une valeur très symbolique.

Les débats se sont déroulés cette semaine au tribunal d'Evry, au sud de Paris. Ils ont opposé les avocats de Tran To Nga, 78 ans, survivante vietnamienne de la guerre d'indépendance, à ceux de six firmes autrefois productrice du terrible «agent orange», le nom de la dioxine TCDD. Cette femme, ancienne journaliste, a été exposée à deux reprises à ce défoliant, en 1966. Ses enfants sont soit morts, soit nés handicapés. Elle raconte son histoire dans une biographie tout juste parue: «Ma terre empoisonnée» (Stock, 2016).

Le cabinet qui a accepté de la représenter est celui de William Bourdon, connu en France pour ses plaidoiries dans les affaires de biens mal acquis par les potentats africains. Face à eux: une trentaine d'avocats des multinationales comme Bayer ou Monsanto.

Au Vietnam, 4,8 millions d'habitants ont été, durant la guerre d'indépendance, exposé à l'agent orange. Coïncidence de calendrier: ce procès est intervenu alors que se réunit à Hanoï le 13ème Congrès du parti communiste vietnamien.

29 Janvier 2021

https://leguedelange.over-blog.com

Vietnam, une femme en lutte contre les firmes de pesticides

par Jane Hervé

Tran To Nga, franco-vietnamienne de 78 ans poursuit aujourd'hui plusieurs firmes agrochimiques (dont Dow Chemical) devant la justice française. Pas moins de 14 multinationales… Celles-ci ont fourni à l'armée américaine des pesticides ultratoxiques déversés en 1966 sur le Vietnam. Tran est si petite contre de tels géants, de tels monstres, mais son témoignage renvoie à ceux entendus à La Haye, tribunal Monsanto (1).

Les méfaits de ces épandages perdurent. C'est vrai, en 1990, j'ai rencontré un enfant vietnamien en souffrance (surdité, etc.). Un choc. C'est à peine si on murmurait dans cette institution d'enseignement : « Son père dit que c'est l'agent orange ». Orange, c'est quoi ? C'est la couleur des futs à barres le contenant le pesticide. Un orange maléfique, peut-être mécanique….Un agent orange dont les méfaits et les ravages se perpétuent de génération en génération souvent oubliés. Tran affirme : "La grande partie des enfants nés sont handicapés (…) Souvent ce sont des handicapés mentaux, des handicapés sans bras, ni jambes, sans cervelle, tout ça… Et ça va continuer, ça ne va pas s'arrêter. C'est un crime contre l'humanité"

Epandages américains sur enfants vietnamiens.

Tran To Nga a vécu cette horreur dans son corps. Née en 1942, elle a grandi dans cette Indochine qui s'oppose de plus en plus à la colonisation française. A la demande de sa mère, impliquée dans la lutte pour l'indépendance, l'intrépide Tran porte des messages secrets dans son cartable d'écolière. Elle s'engage ensuite corps et âme dans la guerre au Vietnam. Le 5 janvier 1966, avec plus de 200 autres jeunes gens, elle s'élance à pied, à travers jungle et

montagne, sur l'interminable piste Truong Son (la piste Ho Chi Minh), reliant le nord au sud du pays sur plus de 1 000 kilomètres. « J'ai marché pendant quatre mois avec mon ballot "crapaud" sur le dos, assure-t-elle fièrement. J'étais toute mince alors mais en bonne forme, jamais malade, à la différence de mes camarades. » . Avec ses compagnons communistes du Nord, elle veut libérer la partie sud, soutenue par les Américains et 180 000 soldats.

Les États-Unis ont commencé à épandre l'agent orange dès 1961 pour détruire les cultures des combattants vietnamiens et les forêts dans lesquelles ils se cachaient. Un agent plus toxique que le glyphosate. « Dès qu'il y a un épandage, tout de suite, après quelques heures seulement, les feuilles commençaient à tomber. Après, il y avait un désert", précise-t-elle. L'herbicide a été déversé sur 10 % de la superficie du sud du Vietnam (mais aussi au Laos et au Cambodge). Entre 2,1 et 4,8 millions de personnes ont été touchées. L'objectif est de décimer la flore et d'affamer la population pour empêcher l'avancée et les déplacements des indépendantistes.

« C'est là que j'ai reçu le poison »

En 1966, Tran To Nga est directement exposée à l'un de ces épandages. En mission près de Saïgon, elle a entendu le bruit d'un avion qui épandait. Elle sort de son abri souterrain et monte vers la surface : « C'est là que j'ai reçu le poison ». Un poison aux lourdes conséquences sur sa propre santé (cancer du sein, diabète de type 2, taux de dioxine élevé dans le sang, hypertension, tuberculose, anomalie génétique) et sur celle de ses enfants.

Tran qui vit des années dans le maquis, y accouche seule, puis elle endure la prison et la torture, est enceinte à nouveau. D'autres épreuves l'attendent ensuite dans ses accouchements, sans jamais l'abattre. « Je suis une tête de mule ». Plus d'un an après, elle met au monde sa première fille : « À la naissance elle était très jolie, comme une poupée, mais après 3 jours, elle est devenue très malade, je ne sais pas pourquoi. La chair tombait... non, la peau tombait en lambeau et puis elle commençait à mal respirer. Ma fille Viêt Hai était condamnée d'avance, condamnée à mort". La petite est décédée à 17 mois. . "Elle avait quatre malformations au cœur, elle ne pouvait pas survivre", explique Tran To Nga. Elle aura ensuite deux autres filles, porteuses elles aussi de malformations à leur naissance, puis des petits-enfants. En 2011, des analyses ont prouvé que Tran To Nga et deux de ses filles avaient plusieurs pathologies directement liées à l'exposition à l'agent orange. Tran mène le "dernier combat de sa vie" et est le porte-voix de tous les autres. "Quand vous me regardez, vous n'avez pas l'impression que je suis malade, mais je suis bien malade", sourit-elle, en soulignant que son cancérologue lui a donné en 2017 un sursis de 5 ans à vivre. Des séquelles qui ont aussi touché toute sa famille. Néanmoins, Tran To Nga s'estime "chanceuse" : "Moi, je peux vivre et vous parler. Mais j'ai rencontré d'autres victimes, au Vietnam ou aux États-Unis… Et je pense que si je pouvais inviter nos juges ou les avocats de la partie adverse à les rencontrer, ils n'auraient plus le cœur à défendre des criminels."

La guerre du Vietnam a pris fin en 1975, mais plus de 45 ans plus tard les conséquences de l'agent orange restent présentes pour les populations qui y ont été exposées. En s'infiltrant dans les sols, les rivières, il a touché toute la chaîne alimentaire, provoqué de lourdes malformations, des cancers, des maladies neurodégénératives... Car la dioxine contenue dans l'agent orange a contaminé les sols, l'eau, la végétation... Et ce pour des générations. Le taux de fausses couches a explosé depuis les années 70 dans certaines régions du Vietnam Valérie Cabanes, juriste en droit international rappelle que sa puissance toxique est "absolument phénoménale, 13 fois plus importante que les herbicides comme le glyphosate par exemple, Environ 6000 enfants naissent au Vietnam avec des malformations congénitales par an".

Jurisprudence pour "écocide"

C'est en 2009, après avoir constaté l'étendue du drame au Vietnam qu'elle décide de se lancer dans ce combat pour la justice. "Je me suis demandée qui allait s'occuper de ces enfants handicapés une fois que la première génération, dont je fais partie, aura disparu", explique-t-elle. Il faut attendre 2013 pour que le Parlement français restaure la compétence du juge français en matière de droit international, cad l'ouverture d'une procédure par une victime de nationalité française pour un tort extraterritorial commis par un tiers étranger redevient possible. Tran To Nga porte donc plainte en 2014 contre une vingtaine de compagnies américaines (dont Bayer-Monsanto et Dow Chemical). Mais de report en report de nouvelles audiences, la date du procès est sans cesse repoussée. Il vient de s'ouvrir ce 25 janvier 2021, après de longues années d'attente.

Les multinationales ont d'abord proposé à Tran un accord à l'amiable. Stratégie classique. Elle l'a refusé : "Dédommager Tran To Nga, pour ces multinationales, ce n'est rien. Mais derrière moi, il y a des milliers de victimes. C'est pour ma famille que je me bats, bien sûr, mais aussi

pour elles, pour créer un précédent judiciaire. » Soutenue par de nombreuses associations, elle espère que ce procès au civil fera “jurisprudence” et contribuera à la création d’un crime international “d’écocide”. “Aujourd’hui en France naissent des enfants sans bras, ni jambes, victimes du glyphosate et des pesticides. Leurs souffrances et les séquelles de ces poisons sont identiques”, affirme Tran qui veut ouvrir la voie à toutes les victimes de “pollutions diffuses”.
Face à elle, 14 sociétés internationales sont assignées avec une myriade d’avocats et préparent des heures et des heures de plaidoirie. “Dans ces cas d’atteinte à l’environnement et à la santé des êtres humains, cela met toujours extrêmement longtemps, reconnaît la juriste internationale Marie Toussaint. Car les multinationales ont extrêmement peur.” À l’issue du jugement, l’une ou l’autre partie fera sans aucun doute appel.
En 1984, les États-Unis ont accordé 180 millions de dollars à certains vétérans, intoxiqués par les pesticides maniés sans précaution lors de la guerre. Les Vietnamiens, eux, n’ont rien obtenu ! L’Association des victimes de l’agent orange-dioxine du Vietnam (VAVA) a été déboutée trois fois aux États-Unis, puis par la Cour suprême.
“Lundi 25 janvier, le combat ne fait que commencer, rappelle Tran To Nga. Alors que le procès approche, je ressens de la sérénité, de la conviction et de l’espérance.” Elle est prête à y consacrer les “dernières années de sa vie”.

vendredi, janvier 29
https://fr.vietnamplus.vn

Pesticides et dioxines dans la péninsule indochinoise

La visioconférence sur les pesticides et dioxines dans la péninsule indochinoise a réuni jeudi 28 janvier plusieurs enseignants-chercheurs du programme de recherche interdisciplinaire.
Nguyễn Hồng Ngọc source

Hanoï (VNA) - La visioconférence sur les pesticides et dioxines dans la péninsule indochinoise a réuni jeudi 28 janvier (de 11h30 à 13h) plusieurs enseignants-chercheurs du programme de recherche interdisciplinaire sur les conséquences de la Pollution environnementale par l’agent orange et les pesticides utilisés par les agriculteurs dans la Péninsule Indochinoise (PAGOPI).
Engagé en 2019 avec le soutien de la Maison des sciences de l’homme de Montpellier (MSHSUD), le programme de recherche interdisciplinaire sur les conséquences de la Pollution environnementale par l’agent orange et les pesticides utilisés par les agriculteurs dans la Péninsule Indochinoise (PAGOPI) a donné lieu à une première série de missions de recherches, en 2019, avant d’être provisoirement interrompu par la pandémie en 2020.
Introduite et animée par l’historien Pierre Journoud, la conférence du 28 janvier 2021 a eu lieu en présence de Trân Tô Nga, Franco-Vietnamienne victime de l’Agent orange qui se bat, non seulement pour elle-même et pour sa famille, mais aussi pour des millions de familles endeuillées par les conséquences de la guerre chimique au Vietnam. En 2014, Trân Tô Nga a intenté un procès contre Monsanto et une vingtaine d’autres firmes chimiques ayant produit et commercialisé les défoliants utilisés pendant la guerre du Vietnam, dont l’Agent orange. Après une longue interruption, le procès reprend son cours, précisément, ce lundi 25 janvier (Le Monde ; Libération).
En liaison avec cette occasion historique de faire connaître la plus grave "guerre chimique" de l’histoire et d’en préciser les responsabilités, cette conférence vise à dresser un premier bilan des connaissances, à faire connaître les objectifs et les activités de PAGOPI auprès d’un plus large public.
Résolument scientifique, elle s’adressera néanmoins à un large public. Elle sera suivie (vous en serez informés) par un cycle de conférences en ligne, entre février et juin 2021, puis par une conférence internationale prévue fin 2021 ou début 2022, en fonction de la situation sanitaire.
"Ce 30 juin 1968, mes camarades [de résistance] se pressent à la porte de ma cabane, une pièce unique au toit de feuilles et au sol de terre battue. Sous leurs regards attendris, je suis la plus heureuses des mamans, ma fille au creux des bras, une poupée pelotée de trois kilos. Elle ne crie pas, ne pleure pas, me fixe de ses yeux ronds d’étonnement. Nous l’appellerons Viêt Hai, la mer du Vietnam". (Trân Tô Nga, Ma terre empoisonnée, Stock, 2018, p. 142-143).
Pour cette jeune et radieuse journaliste de 26 ans missionnée par la "résistance anti américaine" sur la "piste Hô Chi Minh" qui serpente entre le Sud-Vietnam et le Cambodge, le bonheur maternel sera de courte durée. Quelques mois plus tard, atteinte d’une cardiopathie congénitale rare et impossible à soigner dans la jungle, Viêt Hai rend son dernier souffle. Elle n’a pas 18 mois. Convaincue d’être elle-même responsable de la mort de son enfant à cause de la dureté de sa vie clandestine, Trân Tô Nga se culpabilisera longtemps. Jusqu’à la découverte – la révélation – d’un article scientifique sur les ravages de la dioxine contenue

dans les défoliants dont le président Kennedy avait autorisé l'usage au Sud-Vietnam, le 30 novembre 1961, à des fins militaires de destruction du couvert végétal et des rizières : "Je n'ai su la vérité que quarante ans plus tard : elle était déjà condamnée dans mon ventre, empoisonnée par l'agent orange" [Ibid. p.154].
Le 25 janvier 2021, Nga retourne au combat. Les années ont passé ; les avocats ont remplacé les GIs et les guérilleros ; l'étouffante jungle vietnamienne a cédé la place aux murs un peu froids du tribunal d'Evry. Aujourd'hui, vient de s'ouvrir une nouvelle phase du procès que Nga a intenté en 2014 contre Mosanto et une quinzaine d'autres compagnies chimiques américaines ayant produit et vendu les défoliants aux armées américaine et sud-vietnamienne pendant la guerre : celle tant attendue des plaidoiries.
Du haut de ses 79 ans, Nga n'a rien perdu de sa détermination ni de sa force. Même les pires épreuves de la guerre et de l'après-guerre n'ont pu anéantir son tendre sourire et sa généreuse présence à l'autre, et encore moins ses espoirs. Car elle incarne désormais le combat de centaines de milliers de victimes vietnamiennes et étrangères de la plus grande guerre chimique de l'histoire qui, plus d'un demi-siècle après les faits, attendent encore que justice et réparation soient faites. C'est dire le caractère historique de ce procès intenté pour la première fois sur le sol français, par une Franco-Vietnamienne elle-même victime des effets de la dioxine contenue dans les défoliants chimiques – le pire poison que l'homme n'ait jamais inventé.
Désormais, Nga peut compter sur le soutien, non seulement de son avocat Maître Bourdon et de ses associés, mais aussi d'une foule de personnalités et d'anonymes réunis par une même quête d'humanisme, d'écologie et de justice.
C'est avec la conviction que les effets à long terme de cette tragédie devaient être approchés selon une méthode résolument scientifique, parallèlement aux indispensables initiatives humanitaires et judiciaires, que l'Association Française pour l'expertise de l'agent orange et des perturbateurs endocriniens (AFAPE) a donné naissance en 2019, grâce au soutien de la MSH-Sud, à un programme de recherches interdisciplinaire sur les conséquences de la Pollution environnementale par l'agent Orange et par les pesticides utilisés par les agriculteurs dans la Péninsule Indochinoise (PAGOPI). -PAGOPI/CVN/VNA

30/01/2021
https://www.pcf.fr
[INTERVENTION] Rassemblement en soutien aux victimes de l'agent orange
Olivier Corzani, maire communiste de Fleury-Mérogis, et Lydia Samarbakhsh, responsable du secteur International du PCF, représentent Fabien Roussel et le Parti communiste français au rassemblement de soutien à Mme Tran ce samedi 30 janvier à 14h30.
Chère madame Tran, chère amie,
chers amis ici présents,
Je prends la parole au nom de Fabien Roussel, secrétaire national du PCF, et au nom de l'ensemble des communistes français, pour réaffirmer notre solidarité et notre soutien total au courageux et historique combat que vous menez depuis plusieurs années contre l'agent orange et contre les multinationales et sociétés américaines, au premier rang desquelles Monsanto et Dow Chemical, qui ont procédé à l'épandage de cette substance au détriment de la santé du peuple vietnamien.
Pour nous communistes, nous tenir à nos côtés de puis des années dans cette lutte majeure est le prolongement de la lutte des communistes de France qui avant nous se sont mobilisés contre les guerres coloniales et impérialistes d'Indochine et du Vietnam, et dans le soutien et la solidarité active avec le peuple vietnamien, les forces de libération nationale et les communistes vietnamiens pour l'indépendance, la paix et la souveraineté du Vietnam.
Le PCF, ses militants et ses élus vous accompagnent depuis longtemps; les participantes et participants de la Fête de l'Humanité sont très nombreux à vous connaître et à vous avoir manifesté leur soutien tout au long de ses années.
Nombreux sont ceux parmi nous qui savent pour les avoir vues, les blessures profondes laissées par la colonisation, la guerre et l'impérialisme et celles irréparables provoquées par l'agent orange.
Le procès qui vient enfin de s'ouvrir est une étape majeure dans le long combat des peuples pour leur dignité face à l'inhumanité des actes commis au Vietnam contre votre peuple. Vous ouvrez une voie celle de la remise en cause, enfin, de la collusion entre grandes firmes et stratèges militaires. C'est une étape décisive également pour tous les partisans de la paix et les acteurs du désarmement qui luttent contre les armes de destruction massive, l'arme

nucléaire, les engins de morts qui empoisonnent et détruisent les vies humaines, les infrastructures des pays en guerre et les environnements naturels.
Dans cette lutte vitale et dans le combat pour que justice soit rendue aux victimes de l'agent orange et au peuple vietnamien. vous pourrez toujours continuer de compter sur les communistes.
Bien fraternellement, Fabien Roussel

30/01/2021
http://www.gavroche-thailande.com
VIETNAM - FRANCE: le 10 mai, jugement sur l'agent orange pour les victimes vietnamiennes
C'est une date à surveiller. Le tribunal d'Evry rendra le 10 mai prochain son jugement dans le procès qui oppose une rescapée vietnamienne, Tran To Nga, 78 ans, à six firmes productrices du fameux défoliant «agent orange» utilisé lors de la guerre du Vietnam. Parmi ces entreprises incriminées figure Bayer Monsanto. Un jugement d'une valeur très symbolique.
Les débats se sont déroulés cette semaine au tribunal d'Evry, au sud de Paris. Ils ont opposé les avocats de Tran To Nga, 78 ans, survivante vietnamienne de la guerre d'indépendance, à ceux de six firmes autrefois productrice du terrible «agent orange», le nom de la dioxine TCDD. Cette femme, ancienne journaliste, a été exposée à deux reprises à ce défoliant, en 1966. Ses enfants sont soit morts, soit nés handicapés. Elle raconte son histoire dans une biographie tout juste parue: «Ma terre empoisonnée» (Stock, 2016).
Le cabinet qui a accepté de la représenter est celui de William Bourdon, connu en France pour ses plaidoiries dans les affaires de biens mal acquis par les potentats africains. Face à eux: une trentaine d'avocats des multinationales comme Bayer ou Monsanto.
Au Vietnam, 4,8 millions d'habitants ont été, durant la guerre d'indépendance, exposé à l'agent orange. Coïncidence de calendrier: ce procès est intervenu alors que se réunit à Hanoï le 13ème Congrès du parti communiste vietnamien.

31 janvier 2021
https://charliehebdo.fr
Robert McNamara, criminel de guerre
Fabrice Nicolino
Robert McNamara était une saloperie impliqué dans le scandale de « l'agent orange ». Mini biographie d'un homme qui a toujours fait passer le pouvoir et l'argent avant l'humain.
Quand vous lirez ces lignes, le procès d'Évry sera peut-être terminé, et comme je n'en connais pas le résultat, passons vite. Une admirable Vietnamienne, Tran To Nga, poursuit les transnationales de l'agrochimie qui ont fabriqué l'« agent orange », dont Monsanto et Dow Chemical. Cet herbicide persistant, épandu par les Américains sur la forêt à partir de 1962, a empoisonné des millions de Vietnamiens, et des milliers de gosses naissent encore avec des malformations, soixante ans après.
Bref, disons deux mots d'un des plus grands salopards de l'histoire récente, l'Américain Robert McNamara. Né en 1916 – et mort en 2009 –, il mène des études, pour partie en philosophie, puis joue un rôle militaire important après 1941. Il est tenu pour le grand stratège du bombardement non nucléaire de Tokyo, le 10 mars 1945, qui tue en une nuit 100 000 personnes.
Redevenu civil, il dirige Ford, mais quand Kennedy arrive au pouvoir, en 1961, il devient secrétaire à la Défense, équivalent de notre ministre des Armées. Au Vietnam, ce criminel de guerre continuera sa route par des bombardements sur les digues le long du fleuve Rouge, pour noyer les paysans du Nord, lancera plus largement l'opération Rolling Thunder – des bombardements de villes – et bien sûr l'opération Ranch Hand, celle de l'« agent orange ».
En 1971, la publication des « Pentagon Papers » par le New York Times montre que McNamara savait dès 1966 que la guerre américaine au Vietnam était perdue. Et alors ? Quittant son poste en 1968, notre crapule devient président de la Banque mondiale, où il poursuit sous d'autres habits sa mission de destruction du monde et de ses écosystèmes.
Mais faut pas croire, cet homme avait aussi une âme. Travaillant il y a dix ans sur un livre, j'ai pu mettre la main sur un document, disons discret – et même secret –, du WWF, cette si curieuse association « écologiste ». Datant de 1987, intitulé « Le club des 1 001 », il dressait la liste des plus grands donateurs du WWF. Et parmi eux, l'ancien dictateur africain Mobutu. Et parmi eux, Robert McNamara.

31/01/2021
https://www.lecourrier.vn

Des personnes soutiennent le procès intenté par Trân Tô Nga contre de firmes chimiques

Des centaines de personnes se sont rassemblées à Paris en France pour exprimer leur soutien aux victimes de l'agent orange après l'ouverture par le Tribunal de Grande instance d'Evry d'une audience de Trân Tô Nga contre les entreprises ayant produit des défoliants toxiques que l'armée américaine a utilisés.

Le procès intenté par Trân Tô Nga contre 26 firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'agent orange pendant la guerre au Vietnam s'est tenu le 25 janvier à Paris.

Lors de la 19e audience du procès, tenue fin juin 2020, le juge a décidé d'ouvrir le 12 octobre une autre audience devant le Tribunal de Grande instance d'Evry, en banlieue de Paris. Ce procès a été reporté jusqu'au 25 janvier 2021.

Trân Tô Nga, une Viêt kiêu de France, née en 1942, est originaire de Soc Trang (Sud). Elle a été reporter de l'Agence d'Information de Libération, un des deux organes prédécesseurs de l'Agence vietnamienne d'Information (VNA en abréviation anglaise). Elle-même victime de ce produit toxique. Le procès intenté par Trân Tô Nga contre 26 firmes américaines productrices de produits toxiques, a débuté en avril 2014.

À côté de nombreux vétérans français, Trân Tô Nga a participé à de nombreuses activités philanthropiques pour soutenir les enfants démunis, construire des écoles dans des régions reculées. Elle est une véritable "passerelle d'amitié" entre le Vietnam et la France. Elle s'est vu décerner la Légion d'honneur par le gouvernement français.

Trân Tô Nga a consacré des années de sa vie à mener cette action en justice, une action qui pourrait être couronnée de succès. De 1961 à 1971, l'armée américaine a déversé 80 millions de litres de défoliants au Vietnam, lesquels contenaient près de 400 kg de dioxine, un produit hautement toxique qui perturbe les fonctions hormonales, immunitaires et reproductives de l'organisme.

Selon l'Association des victimes de l'agent orange/dioxine du Vietnam, le pays compte plus de 4,8 millions de personnes directement exposées au défoliant, dont 3 millions en subissent encore les séquelles. Des centaines de milliers d'entre eux sont décédés dans la douleur. D'autres continuent de combattre tant bien que mal leurs maladies, souvent incurables. De nombreux enfants sont nés malformés ou condamnés à une vie végétale… *VNA/CVN*

31 janvier 2021
https://www.lapresse.ca

Victimes vietnamiennes de l'agent orange - Tous les espoirs reposent sur la justice française

Marc Thibodeau

Les Vietnamiens victimes de l'épandage massif d'herbicides effectué par les États-Unis sur fond de guerre dans les années 60 placent leurs espoirs dans les tribunaux français après s'être adressés en vain à la justice américaine.

Tran To Nga, Franco-Vietnamienne de 78 ans qui a combattu avec la guérilla communiste ayant pris le pouvoir dans le pays en 1975, affirme avoir été rendue grièvement malade par son exposition à l'agent orange, un des herbicides les plus largement utilisés à l'époque.

Elle poursuit au civil une quinzaine d'entreprises liées à sa production, dont les géants Bayer et Dow Chemical, en vue d'obtenir réparation pour de multiples problèmes de santé dont elle a souffert (cancer du sein, diabète et hypertension, notamment) ainsi que pour la mort en bas âge de sa première fille en 1969, victime d'une malformation cardiaque.

Avec l'aide d'une poignée d'avocats engagés, Tran To Nga tente d'utiliser une disposition de la loi permettant à une victime française de poursuivre un tiers étranger pour un crime de guerre commis en dehors du pays.

Le processus, amorcé en 2014, est long et complexe et ne se mène pas à armes égales en raison de la richesse des entreprises visées, qui ont mobilisé un véritable « bataillon » d'avocats pour les défendre, relève André Bouny, militant et auteur ayant documenté les effets de l'agent orange, qui soutient activement la démarche de Tran To Nga.

« Son procès ne vaut que pour elle. Mais si elle gagne, on peut envisager que ça va amener d'autres victimes à lui emboîter le pas […] Elle entrouvre une porte », souligne en entrevue ce ressortissant français épris du Viêtnam qui a adopté deux enfants du pays.

Ses voyages dans le pays asiatique 20 ans après la fin de la guerre lui ont permis de constater, dit-il, l'étendue « terrifiante » des dommages infligés à la population et à l'environnement par

l'utilisation d'herbicides.

Deux poids, deux mesures

M. Bouny juge scandaleux que les vétérans américains de la guerre du Viêtnam ayant été exposés à l'agent orange aient obtenu, au début des années 80, une indemnisation de 180 millions de dollars des entreprises productrices alors que les tribunaux américains opposent une fin de non-recevoir aux demandes des victimes vietnamiennes. « C'est à se demander si les Vietnamiens sont vraiment des hommes », ironise-t-il.

Le département des Anciens Combattants des États-Unis verse des indemnités aux soldats concernés et reconnaît aujourd'hui une vingtaine de maladies, y compris un grand nombre de cancers, comme des effets possibles de l'exposition à l'agent orange.

> *"Imaginez combien ça coûterait pour indemniser les millions de Vietnamiens qui ont été touchés.", André Bouny, militant et auteur*

M. Bouny fait écho aux estimations du régime vietnamien voulant que trois, voire quatre millions de citoyens du pays, dont des centaines de milliers d'enfants, aient été rendus malades par les herbicides.

Ces produits servaient surtout comme défoliants pour détruire la végétation et empêcher les militants du Viêt-cong de se déplacer sans être vus.

De 1961 à 1971, plus de 80 millions de litres ont été déversés sur le pays. L'agent orange, surnommé ainsi par référence à la couleur des récipients qui le contenaient, était le plus utilisé.

Il contenait de la dioxine, un produit hautement toxique, qui s'est largement répandu dans l'environnement, contaminant eau et nourriture.

Des effets questionnés

Une association représentant les victimes vietnamiennes de l'agent orange a engagé en 2004 une action collective aux États-Unis, alléguant que leur exposition au produit était à l'origine de nombreux cancers, mais aussi de fausses couches et de malformations chez nombre d'enfants.

L'année suivante, un tribunal new-yorkais a refusé la plainte en statuant notamment que les plaignants n'avaient pas démontré que les problèmes de santé relevés découlaient de l'exposition aux herbicides. Le juge a rejeté par ailleurs l'idée que ces produits avaient été utilisés comme « poisons », ce qui contreviendrait aux conventions de Genève.

La décision a subséquemment été validée en appel, déplore M. Bouny, qui assimile le refus de qualifier les herbicides de « poisons » à une forme funeste de « prestidigitation sémantique ».

La question de l'effet potentiel de l'exposition à l'agent orange, en particulier en ce qui a trait aux malformations congénitales, alimente des débats scientifiques depuis des années et se retrouve aussi au cœur du procès en cours en France.

Aux États-Unis, l'Académie nationale des sciences revoit tous les deux ans la liste des affections reconnues qui sert de ligne directrice au département des Anciens Combattants. L'organisation gouvernementale n'établit pas à l'heure actuelle de lien de causalité entre l'agent orange et les maladies touchant les enfants des combattants exposés, sauf la spina bifida, une malformation neurologique dégénérative.

Dans un article paru en 2018, Jeanne Stellman, spécialiste reconnue de l'agent orange, soulignait que peu d'études existent sur les effets à long terme de la guerre du Viêtnam sur la santé des populations.

Elle relevait aussi qu'il existe une « forte présomption » qu'un taux élevé de malformations à la naissance peut découler de l'exposition aux herbicides même si les preuves scientifiques pour le corroborer « sont limitées ».

Une solide base

Michael Skinner, un chercheur de l'Université d'État de Washington qui étudie l'effet de divers contaminants sur des lignées de rats, estime qu'une exposition à la dioxine peut susciter des pathologies sur plusieurs générations.

La situation « exceptionnelle » survenue au Viêtnam avec le déversement à grande échelle d'herbicides et la quantité de personnes malades constituent, selon lui, une solide base pour tenter d'obtenir réparation.

Rien n'empêche cependant les entreprises, dit-il, de tenter de plaider que d'autres facteurs environnementaux sont en cause.

M. Bouny note que les entreprises poursuivies en France n'ont pas manqué d'évoquer la question du lien de causalité en s'intéressant notamment au taux de dioxine présent dans l'organisme de Tran To Nga. Il est aujourd'hui pratiquement normal, mais a sans doute beaucoup diminué depuis qu'elle a été exposée aux herbicides dans les années 60, souligne le

militant.
La femme franco-vietnamienne affirme qu'elle a été directement touchée par les herbicides lors de plusieurs vols d'épandage américains durant la guerre.
Les entreprises mises en cause n'entendent pas s'en tenir aux questions médicales pour se défaire de la poursuite.
La firme Bayer, qui a acheté Monsanto, l'un des producteurs originaux de l'agent orange, conteste la compétence du tribunal français.
Tout en disant éprouver une « grande sympathie » pour Tran To Nga, l'entreprise a indiqué dans un communiqué que c'est le département de la Défense des États-Unis et lui seul qui a décidé de quelle manière les produits seraient utilisés au Viêtnam.
André Bouny note que toutes ces questions ont donné lieu à de vifs échanges lors d'une journée d'audience, lundi dernier, durant laquelle les avocats de la défense ont été « féroces » à l'égard de la plaignante. Une décision doit être rendue le 10 mai.
« Nous avons confiance dans les juges français », conclut le militant.
Chronologie
De 1961 à 1971 : Les États-Unis déversent des dizaines de millions de litres d'herbicides toxiques sur le Viêtnam, dont l'agent orange, pour détruire la végétation et compliquer les déplacements des troupes du Viêt-cong, la guérilla communiste.
1975 : La guerre se termine avec la prise de Saïgon, qui devient Hô Chi Minh-Ville.
1984 : Des entreprises américaines ayant produit les herbicides déversés au Viêtnam acceptent, sans reconnaître formellement leur responsabilité, de verser une somme de 180 millions en indemnisations aux vétérans américains exposés durant le conflit
2005 : Un tribunal américain refuse d'indemniser les victimes vietnamiennes de l'agent orange.
2014 : Une femme franco-vietnamienne ayant combattu avec le Viêt-cong intente une poursuite en France contre les entreprises ayant produit les herbicides utilisés par l'armée américaine.
Mai 2021 : La décision doit être rendue concernant la poursuite intentée en France.

31 Jan 2021
https://www.ouvry.com
L'agent Orange, agent chimique (NRBCe) de la guerre du Vietnam
By Pr. FNR Renaud
Un procès au civil s'est tenu le 21 janvier 2021 au tribunal d'Évry contre les firmes chimiques qui ont produit l'agent orange utilisé pendant la guerre du Vietnam. Cette nouvelle est pratiquement passée inaperçue, le coronavirus Sars-Cov-2 monopolisant toute l'actualité, et pourtant elle nous rappelle les moments les plus sombres de la guerre du Vietnam et l'utilisation de produits chimiques comme arme de guerre.
De quoi est-il question ?
L' « agent orange » est un puissant défoliant dont 80 millions de litres ont été déversés sur le Vietnam par l'armée des États-Unis entre 1961 et 1971. Dix mille missions de pulvérisations directement dirigées sur 3 000 villages vietnamiens ont atteint entre 2,1 et 4,8 millions de Vietnamiens auxquels il faut ajouter des Cambodgiens, des Laotiens, des civils et militaires américains et leurs alliés (Australien, Canadiens, Néozélandais, Sud-coréens).
Pourquoi utiliser un défoliant ?
Pour déloger « l'ennemi », il fallait percer la végétation dense qui recouvrait le sud du Vietnam pour permettre à l'aviation américaine de bombarder les combattants du Viet-Cong qui s'y abritaient ? Dès le début de son intervention militaire, en 1955, l'armée américaine s'est heurtée à la forêt, aux champs et aux mangroves, alliés naturels des locaux. Il fallait aussi détruire les récoltes pour affamer l'ennemi.
L'industrie chimique américaine, qui comptait déjà dans ses rangs Dow Chemical et Monsanto a alors développé un puissant défoliant : l' »agent orange » (de la couleur des récipients dans lesquels ils étaient contenus).
L'agent orange
C'est un mélange à parts égales de 2 molécules herbicides : l'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique (2,4-D) et l'acide 2, 4, 5 trichlorophénoxyacétique (2,4,5-T). Ces substances miment l'action d'une hormone de croissance végétale, l'auxine (acide indole 3-acétique). La croissance est perturbée et le végétal meurt. Si ces agents herbicides ont été largement utilisés dans les années 50 dans l'agriculture, l'agent orange proprement dit a été mis au point à l'intention des militaires qui l'ont utilisé au Vietnam à des concentrations 13 fois

supérieures à celles de l'usage agricole. Dès les années 50, les scientifiques de Fort Detrick entrevoyaient déjà leur emploi comme arme chimique.
Les premiers épandages sur le Vietnam ont eu lieu en 1961 avec le feu vert du président John F. Kennedy et ont vu leur apogée en 1965. Les dernières pulvérisations ont eu lieu en 1971.
En 1969 on apprend que cet agent orange contient une molécule indésirable, la 2,3,7,8-tétrachorodibenzo-para-dioxine (TCDD) appelée aussi « dioxine de Seveso ». Cette dioxine provient du processus de synthèse du 2,4,5-T (le 2,4-D lui n'en contient pas et reste encore utilisé comme désherbant sélectif actif contre les dicotylédones et inactif sur les graminées).
Les dioxines
Ces molécules sont très nombreuses mais elles ont en commun 2 atomes d'oxygène dans un cycle aromatique et des atomes de chlore.
Ce sont toutes des sous-produits de la combustion en présence de chlore – incinérateurs de déchets ménagers, médicaux…, pétrochimie, carbochimie, feux de forêt, blanchiment au chlore des pâtes à papiers, fabrication des herbicides et pesticides. De gros efforts ont été réalisés pour éviter les rejets industriels de dioxine. N'ayant aucun rôle dans l'industrie, elles ne sont jamais synthétisées volontairement.
En revanche ces molécules sont très toxiques :
Elles agissent en se liant à un facteur de transcription intracellulaire, le récepteur d'aryl d'hydrocarbone (AhR) ce qui déclenche la production d'enzymes chargées de décomposer les produits toxiques mais, dans ce cas précis, les sous-produits générés sont plus toxiques que les molécules originales.
Elles présentent aussi des effets immunotoxiques.
Ce sont des perturbateurs endocriniens.
Elles agissent aussi sur l'appareil reproducteur (action antiprogestative) et peuvent rendre les femmes stériles.
Elles peuvent aussi provoquer des anomalies de la spermatogénèse, une altération des hormones thyroïdiennes, une augmentation de la résistance à l'insuline avec risque possible de diabète.
Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC), agence de l'OMS, a évalué la TCDD (la dioxine la plus fréquente) en 1997 et 2012. Sur la base des données épidémiologiques chez l'homme et des informations sur l'animal, le CIRC l'a classée dans les « cancérogènes pour l'homme ». En revanche, elle n'altère pas le patrimoine génétique et, en deçà d'un certain niveau d'exposition, le risque cancérogène serait négligeable. Ce qui n'est évidemment pas le cas des personnes exposées au Vietnam
Les dioxines sont des molécules très stables qui restent dans l'environnement. On les retrouve dans le sol, les aliments et surtout dans les graisses animales, contaminant ainsi toute la chaine alimentaire. Encore à l'heure actuelle, 40 ans après la guerre, la dioxine contamine encore les sols des régions touchées. Les mères contaminent leur bébé via le cordon ombilical et l'allaitement. Il est tout à fait probable que d'autres générations futures soient encore touchées.
La dioxine de l'agent orange et le Vietnam
Plus de 20% de la superficie du sud du pays a été touchée soit 400 000 hectares de terrain agricole. La végétation meurt et laisse les populations sans moyens de subsistance. Ces opérations militaires sont souvent qualifiées de « plus grande guerre écologique de l'histoire de l'humanité ».
On estime que les récoltes détruites par les épandages auraient pu nourrir 245 000 personnes pendant une année.
En 1980 une commission officielle a été créée à Hô Chi Minh-Ville pour étudier les conséquences des épandages : cancers du poumon et de la prostate, maladies de peau, maladies des systèmes nerveux, respiratoires et circulatoires, cécités, malformation des bras et des jambes à la naissance.
On voit encore à l'heure actuelle dans les rues des villages touchés, des gens mutilés, sans bras, sans jambe, aveugles…
Comme toute arme chimique, les responsables peuvent en devenir la cible. C'est ce qui est arrivé à l'amiral Elmo Zumwal qui avait donné l'ordre aux forces navales américaines d'utiliser l'agent orange à grande échelle qui a lui-même constaté les dégâts occasionnés aux soldats américains et à sa propre famille : son fils est mort très jeune d'un cancer juste après avoir eu un enfant né avec des graves déficiences physiques et mentales.
Les anciens combattants américains atteints ont porté plainte contre les industriels producteurs et ils ont, pour 40 000 d'entre eux, reçu des indemnisations après une transaction

à l'amiable, à la veille du procès (1984). D'autres procès entre 1987 et 2013 ont permis d'indemniser des anciens combattants australiens et coréens. Mais autant dire qu'aucune des centaines de milliers de victimes Vietnamiennes n'ont été indemnisées.

La victime Tran To Nga à l'origine d'un procès en France

Cette franco-vietnamienne victime de l'agent orange (elle souffre d'un diabète du type 2, de la tuberculose et d'un cancer) se bat depuis des années pour que justice soit faite. Elle est à l'origine d'un procès au civil contre 14 sociétés productrices du produit orange dont Monsanto (racheté par Bayer) ou encore Dow Chemical, Thompson, Diamond, Hercules, Uniroyal…

Ceci ressemble bien au combat de David contre Goliath !

Les effets de l'intoxication se font encore ressentir aujourd'hui, sur la 4ème génération : on estime à 100 000 enfants atteints d'anomalies congénitales sérieuses. Le but du procès est de faire reconnaître la responsabilité de ces firmes chimiques dans l'atteinte à la vie des personnes et de l'environnement. Un véritable espoir pour ceux qui restent aujourd'hui sans réponse face à l'impunité des firmes qui vendent ces produits (Marie Toussaint juriste en droit). La reconnaissance des victimes vietnamiennes si elle a lieu, créera un précédent juridique si la responsabilité des multinationales est établie.

En 2004 l'association vietnamienne des victimes de l'agent orange/dioxine, s'appuyant sur le protocole de Genève de 1925 a perdu son procès, le juge ayant considéré qu'un herbicide n'était pas un poison au regard du droit international.

La notion d'« écocide »

Ce procès met aussi sur le devant de la scène la notion d'écocide.

Le terme « écocide » a été utilisé pour la première fois en 1970 par le biologiste Arthur W. Galston, justement à propos de l'agent orange utilisé par l'armée américaine au Vietnam.

Selon le Larousse, l'écocide est une « grave atteinte portée à l'environnement, entraînant des dommages majeurs à un ou plusieurs écosystèmes, et pouvant aboutir à leur destruction ».

L'idée est de criminaliser les atteintes les plus graves à l'environnement. Les auteurs, en particulier les entreprises, s'exposeraient alors à des peines de prison, à des amendes et à l'obligation de réparation.

En France le débat actuel se concentre notamment sur la qualification de l'infraction pénale commise : un « délit d'écocide » relevant du tribunal correctionnel qui a la faveur du gouvernement ou un « crime d'écocide » relevant de la cour d'assises prônée par les citoyens de la convention pour le climat ?

Le débat n'est pas encore tranché.

Pourquoi ce procès ne serait-il pas celui du premier écocide de l'histoire ?

La décision sera rendue le 10 mai 2021.

dimanche, 31 janvier 2021

https://vovworld.vn/fr-ch

Soutien au procès de Trân Tô Nga

Huynh Diêp, VOV à Paris

(VOVWORLD) - Le 30 janvier, des centaines de personnes se sont rassemblées à Paris, en France, pour exprimer leur soutien aux victimes de l'agent orange/dioxine durant la guerre au Vietnam.

Ce rassemblement fait suite à l'audience qui s'est déroulée le 25 janvier au tribunal d'Evry dans le procès intenté par l'ancienne journaliste et militante française d'origine vietnamienne Trân Tô Nga contre 17 firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'agent orange pendant la guerre au Vietnam.

Des représentants de plusieurs formations politiques telles que Europe écologie les Verts, le Parti communiste français, et France Insoumise étaient présents, à côté des maires de plusieurs villes.

"L'agent orange représente un drame épouvantable à la fois humain et environnemental. Il est tout naturel que je soutienne, avec mon association, le combat de notre amie", indique un membre du Mouvement national de lutte pour l'environnement.

"On attend la décision qui sera rendue le 10 mai. Soit le jugement fait droit aux demandes de Nga et nous sommes convaincus que les sociétés américaines interjetteront appel soit c'est l'inverse et dans ce cas, les avocats de Trân Tô Nga interjetteront appel. Il y aura donc un nouveau procès et la procédure risque de s'éterniser", dit Hô Thuy Tiên, coordinatrice du Comité de soutien de Trân Tô Nga, l'un des organisateurs du rassemblement.

Trân Tô Nga, 78 ans, a été exposée à l'agent orange en 1966 quand elle était correspondante de l'Agence d'information de la libération. À cause de cette substance toxique, elle a perdu son

premier enfant, ses deux autres filles et leurs enfants souffrent eux aussi des malformations.
En 2014, l'ancienne journaliste a déposé une plainte en France contre lesdites firmes chimiques dont les multinationales Dow Chemical et Monsanto qui appartiennent au groupe allemand Bayer. Elle réclame les dédommagements pour ses enfants et ses petits enfants. Si la justice française se prononce en sa faveur, Trân Tô Nga sera la première victime vietnamienne à être dédommagée. À ce jour, seuls les vétérans de guerre américains et de certains autres pays participant à la guerre ont été dédommagés.
Lors de l'audience du 25 janvier, les avocats des firmes chimiques ont rejeté leur responsabilité judiciaire en déclarant que la dioxine avait été produite dans un but militaire. Le tribunal d'Evry rendra son jugement le 10 mai prochain.

31/01/2021
https://fr.vnexplorer.net

France : des personnes soutiennent le procès intenté par Tran To Nga contre de firmes chimiques

Des centaines de personnes se sont rassemblées à Paris pour exprimer leur soutien aux victimes de l'agent orange après l'ouverture par le Tribunal de Grande instance d'Evry d'une audience de Tran To Nga.

Paris (VNA) - Des centaines de personnes se sont rassemblées à Paris en France pour exprimer leur soutien aux victimes de l'agent orange après l'ouverture par le Tribunal de Grande instance d'Evry d'une audience de Tran To Nga contre les entreprises ayant produit des défoliants toxiques que l'armée américaine a utilisés.
Le procès intenté par Trân Tô Nga contre 26 firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'agent orange pendant la guerre au Vietnam s'est tenu le 25 janvier à Paris.
Lors de la 19e audience du procès, tenue fin juin 2020, le juge a décidé d'ouvrir le 12 octobre une autre audience devant le Tribunal de Grande instance d'Evry, en banlieue de Paris. Ce procès a été reporté jusqu'au 25 janvier 2021.
Tran To Nga, une Viêt kiêu de France, née en 1942, est originaire de Soc Trang (Sud). Elle a été reporter de Thông tân xa giai phóng (l'Agence d'Information de Libération), un des deux organes prédécesseurs de l'Agence vietnamienne d'Information (VNA en abréviation anglaise). Elle-même victime de ce produit toxique. Le procès intenté par Trân Tô Nga contre 26 firmes américaines productrices de produits toxiques, a débuté en avril 2014.
A côté de nombreux vétérans français, Tran To Nga a participé à de nombreuses activités philanthropiques pour soutenir les enfants démunis, construire des écoles dans des régions reculées. Elle est une véritable « passerelle d'amitié » entre le Vietnam et la France. Elle s'est vu décerner la Légion d'honneur par le gouvernement français.
Tran To Nga a consacré des années de sa vie à mener cette action en justice, une action qui pourrait être couronnée de succès.
De 1961 à 1971, l'armée américaine a déversé 80 millions de litres de défoliants au Vietnam, lesquels contenaient près de 400 kg de dioxine, un produit hautement toxique qui perturbe les fonctions hormonales, immunitaires et reproductives de l'organisme.
Selon l'Association des victimes de l'agent orange/dioxine du Vietnam, le pays compte plus de 4,8 millions de personnes directement exposées au défoliant, dont 3 millions en subissent encore les séquelles. Des centaines de milliers d'entre eux sont décédés dans la douleur. D'autres continuent de combattre tant bien que mal leurs maladies, souvent incurables. De nombreux enfants sont nés malformés ou condamnés à une vie végétale… - *VNA*

1er février 2021

https://www.temoignages.re

26 multinationales pétrochimiques en accusation

David Gauvin

Le 25 janvier s'est ouvert au tribunal d'Evry le procès intenté par Trân Tô Nga contre 26 multinationales. Ce procès est le procès de l'agent orange et des crimes de guerres commis au Vietnam, Cambodge et Laos par l'armée américaine.

L'« agent orange » est le surnom donné à l'un des herbicides arc-en-ciel, plus précisément un défoliant, le plus employé par l'armée des États-Unis lors de la guerre du Viêt Nam entre 1961 et octobre 1971. Le produit était répandu principalement par avion au-dessus des forêts vietnamiennes ou sur des cultures vivrières, dans le cadre de l'opération Ranch Hand, elle-même issue du programme Trail Dust. Il a aussi été utilisé par les Américains au Laos et au

Cambodge ou encore sur la zone démilitarisée séparant les deux Corées. Après 1971, les Américains évacuèrent l'essentiel de leurs barils stockés en Asie du Sud-Est vers l'atoll Johnston. Entre 1971 et 1972, toutefois, l'armée du Sud Vietnam continua à utiliser des défoliants.

L'agent orange est responsable de plusieurs maladies chez les militaires assurant sa dispersion mais surtout chez les civils et combattants vietnamiens évoluant dans les zones directement ou indirectement exposées. Cela est surtout dû à la présence de dioxine, une famille de molécules persistantes dans l'environnement et dont certaines sont cancérigènes. La stabilité de la dioxine, sa granulométrie, sa bioaccumulation lui confèrent un effet durable sur les habitants des régions touchées, occasionnant ainsi des cas de cancers ou de malformations à la naissance, des années après la fin des combats.

Des recours ont été déposé en réparation partout dans le monde. Tout d'abord aux Etats-Unis ou les vétérans ont ressenti fortement les effets de l'agent orange. En 1984, les multinationales de la honte (Monsanto, Down Chemical…) ont signé un accord d'indemnisation au bénéfice des vétérans de l'US Army. En 2006, 20 000 vétérans sud-coréens font condamner les mêmes multinationales. Le canada a accepté d'indemniser ses vétérans en 2007. Les 15 et 16 octobre 2016, à La Haye, un « tribunal citoyen » examine les crimes de Monsanto : enfants malformés, agriculteurs malades ou ruinés, eaux polluées et sols détruits.

En plus d'être responsables de crime de guerre, ces multinationales ont distribué largement des dérivés de leur produit comme herbicide. Nous en connaissons un célèbre, le Roundup, produit le plus vendu dans le monde récemment interdit. Après avoir massivement contribué à détruire la moitié des terres arables du Vietnam et la moitié de sa forêt, ces multinationales ont détruit notre environnement en toute impunité. Même si depuis 1984, les effets nocifs sont connus, il aura fallu attendre 35 ans pour que ces produits soient interdit. Nous ne pouvons que constater que les dégâts sont immenses que ce soit pour la santé des agriculteurs que l'ont a formé à utiliser ces produits, mais aussi pour les sols et les nappes phréatiques. Il est plus que temps de changer de modèle.

« Nos vies valent plus que leur profit »

Nou artrouv'

02/02/2021

https://www.lecourrier.vn

Les médias européens couvrent le procès historique de l'agent orange intenté par Trân Tô Nga

Ces derniers jours, les médias européens continuent de couvrir le procès historique de l'agent orange intenté par Trân Tô Nga contre les entreprises ayant produit des défoliants toxiques que l'armée américaine a utilisés pendant la guerre au Vietnam.

Le procès intenté par Trân Tô Nga contre 26 firmes chimiques ayant produit ou commercialisé l'agent orange pendant la guerre au Vietnam s'est tenu le 25 janvier à Paris.

Les journaux Junge Welt (Allemagne) (http://Chemische Kriegführung vor Gericht), der Bund (Suisse) (http://Madame Courage gegen die Chemiegiganten) qui ont suivi ce procès ont tous rappelé les effets dévastateurs de l'agent orange-dioxine sur les populations et les écosystèmes, et ont exprimé leur soutien à Trân Tô Nga.

Ils espèrent que ce procès fera jurisprudence, reconnaîtra la responsabilité des multinationales ayant produit l'herbicide et contribuera à créer un crime international d'écocide.

Ils soulignent la détermination de Trân Tô Nga à faire reconnaître les préjudices subis par les millions de victimes de ce puissant herbicide massivement utilisé pendant la guerre du Vietnam, à partir de 1961, par l'armée américaine.

Ils condamnent unanimement les firmes ayant fabriqué et commercialisé l'agent orange.

Trân Tô Nga, une Viêt kiêu de France, née en 1942, est originaire de Soc Trang (Sud). Elle a été reporter de Thông tân xa giai phóng (l'Agence d'Information de Libération), un des deux organes prédécesseurs de l'Agence vietnamienne d'Information (VNA en abréviation anglaise). Elle-même victime de ce produit toxique. Son procès intenté contre 26 firmes américaines productrices de produits toxiques a débuté en avril 2014.

À côté de nombreux vétérans français, Trân Tô Nga a participé à de nombreuses activités philanthropiques pour soutenir les enfants démunis, construire des écoles dans des régions

reculées. Elle est une véritable "passerelle d'amitié" entre le Vietnam et la France. Elle s'est d'ailleurs vu décerner la Légion d'honneur par le gouvernement français.

Trân Tô Nga a consacré des années de sa vie à mener cette action en justice, une action qui pourrait être couronnée de succès.

De 1961 à 1971, l'armée américaine a déversé 80 millions de litres de défoliants au Vietnam, lesquels contenaient près de 400 kg de dioxine, un produit hautement toxique qui perturbe les fonctions hormonales, immunitaires et reproductives de l'organisme.

Selon l'Association des victimes de l'agent orange/dioxine du Vietnam, le pays compte plus de 4,8 millions de personnes qui ont souffert des effets délétères de ce défoliant, dont 3 millions encore en vie qui continuent de combattre tant bien que mal leurs maladies, souvent incurables. De nombreux enfants sont nés malformés ou condamnés à une vie végétative… *VNA/CVN*

3 février 2021
https://charliehebdo.fr

« Agent orange » : la justice va-t-elle passer Monsanto au défoliant ?

Laure Daussy

C'est un procès historique qui s'est tenu à Évry (Essonne) le 25 janvier. Tran To Nga, une Franco-Vietnamienne, a assigné en justice plusieurs firmes américaines, dont Monsanto, qui ont fabriqué l'« agent orange ». Ce défoliant ultratoxique avait été épandu pendant la guerre du Vietnam par les Américains. Il a détruit toute la végétation là où il a été déversé et a impacté la santé de Vietnamiens sur plusieurs générations. Jusque-là, aucun civil n'a pu être indemnisé.

Il est un endroit incontournable pour qui visite le Vietnam, c'est, à Hô Chi Minh-Ville, le musée des Vestiges de la guerre (anciennement appelé le musée des Atrocités américaines), dont un étage, insoutenable, présente des photos d'enfants lourdement handicapés, avec des malformations inimaginables. C'est l'œuvre de l'« agent orange », ce puissant herbicide contenant une très dangereuse dioxine, épandu par l'armée américaine pour détruire la jungle dans laquelle se cachaient les commu-nistes vietcongs. À ne pas confondre avec le napalm, autre horreur utilisée pour anéantir des villages, au cours de la même guerre. On estime que 2,1 à 4,8 millions de Vietnamiens auraient été exposés à l'« agent orange », déversé sur le territoire à partir de 1961. Des vétérans américains ont d'ailleurs été indemnisés – tard, en 1984 – pour avoir eux-mêmes été en contact avec cette dioxine. Les entreprises leur ont versé 180 millions de dollars de compensation (en échange de l'arrêt des poursuites !). Mais jusque-là, aucun Vietnamien n'a pu obtenir d'indemnisation ni même de reconnaissance du préjudice subi. En 2004, plusieurs d'entre eux avaient porté plainte aux États-Unis, mais ils avaient été déboutés.

C'est dire l'aspect historique de l'action de Tran To Nga. Franco-Vietnamiemme aujourd'hui âgée de 78 ans, elle serait la première à obtenir gain de cause. Si elle a pu intenter ce procès ici, c'est parce qu'en France une loi permet d'assigner en justice des multi-nationales. Depuis six ans, elle se bat, aux côtés notamment de son avocat, Me William Bourdon. Au-delà des décisions de l'État américain d'utiliser cet « agent orange » en temps de guerre, c'est la responsabilité des producteurs qui est mise au jour, avec des noms qui ne respirent pas ce qu'il y a de plus éthique : Monsanto, Dow Chemical. « Pour moi, ce sont eux, les criminels, ce sont eux qui ont produit l' »agent orange » », dit Tran To Nga. Elle voudrait au moins qu'ils aient le courage de reconnaître les faits. « Moi, petite femme, si je fais quelque chose de mal, j'aurai le courage de m'excuser. Eux, richissimes, ils ne le font pas et ne reconnaissent pas leur faute », poursuit-elle.

Lorsqu'on rencontre Tran To Nga, dans son petit appartement d'Évry, le lendemain de la journée d'audience, elle est encore éprouvée, tant les arguments de la partie adverse étaient parfois cyniques (voir ci-dessous). « Je m'étais préparée à des accusations difficiles. Je ne m'attendais pas à tant d'absurdités », raconte-t-elle. Une épreuve pour cette femme toute frêle, à la voix douce et aux cheveux blancs. Mais malgré les apparences, Tran To Nga est une femme puissante. Sa vie entière est celle d'une combattante. Elle ne l'a pas choisi, comme elle dit, « elle a été éduquée pour ça ». Sa mère était engagée dans le combat pour l'indépendance contre la présence française dans ce qui s'appelait encore l'Indochine, alors qu'elle était toute petite. Enfant, elle lui servait de messagère secrète. À peine ses études terminées, fervente communiste, elle s'engage pour la « libération » du Vietnam du Sud, qui est soutenu par les États-Unis. Avec 200 jeunes combattants, elle traverse le pays à pied sur les 1 000 km de ce

qui s'appelait la piste Hô Chi Minh. Quatre mois à marcher dix heures par jour, en luttant contre les sangsues et la faim. « La mort nous guettait, on avait sans cesse des avions américains au-dessus de la tête », se souvient-elle. Arrivée dans le Sud, avec les autres combattants, elle se cachait dans les souterrains, tactique qui a donné tant de fil à retordre à l'armée américaine. Elle a vécu les pires choses, elle a été arrêtée et torturée – alors qu'elle était enceinte de quatre mois. À l'automne 1966, un avion survole leurs installations clandestines, et elle reçoit soudain une « pluie gluante » : « c'était l' »agent orange » », dit-elle. Un épisode qui lui a semblé insignifiant à l'époque, en comparaison de toutes les autres violences de la guerre.

Quelque temps après, dans la jungle, elle donne naissance à une première fille. Celle-ci meurt à 17 mois, atteinte d'une maladie cardiaque, la tétralogie de Fallot. À l'époque, on murmure autour d'elle qu'elle est punie pour ses mauvaises actions dans sa vie antérieure, superstitions tenaces dans son village. Aujourd'hui, elle dit avoir compris : « C'est l' »agent orange » qui a tué ma fille. » Ses deux autres filles sont atteintes, elles aussi, de maladies génétiques, de même que ses petites-filles. La dioxine de l'« agent orange » est connue pour imprégner les organismes de génération en génération. Tran To Nga elle-même est gravement malade. Elle souffre de cinq des 17 pathologies inventoriées comme étant la conséquence de l'« agent orange », dont certaines ont des noms barbares : tuberculose, diabète de type 2, chloracné, alpha-thalassémie et tétralogie de Fallot. « Je n'ai plus beaucoup de temps à vivre, dit-elle, mais je me bats pour les autres victimes. Elles me donnent du courage. » Elle se bat aussi, à travers ce procès, pour faire reconnaître le crime d'« écocide » : là où l'« agent orange » a été déversé, rien ou presque ne repousse. Ce combat en justice, elle le juge encore plus complexe et difficile à mener que la guerre qu'elle a vécue. •

Les cyniques plaidoiries des entreprises

Dans la salle d'audience, trois avocats de Tran To Nga, menés par Me William Bourdon, font face à un mur de 14 confrères de la partie adverse, ceux des entreprises américaines. Et ces dernières ne reculent devant rien pour discréditer la parole de la plaignante. Ainsi, cet avocat qui sous-entend qu'elle a bien voulu être là : « Mme Tran a participé aux combats, elle n'était pas là par hasard. » Ou cet autre, qui raille les souvenirs qu'elle raconte dans son livre Ma terre empoisonnée. Vietnam, France, mes combats (éd. Stock). Elle écrit en effet qu'un avion passe et qu'elle reçoit une « pluie gluante ». « Impossible », affirme Me Laurent Martinet, qui défend Dow Chemical : les épandages se faisaient toujours avec des gouttelettes très fines, de 3 mm, précise-t-il, qui étaient retenues par les feuilles des arbres. À l'écouter, on a l'impression que les Américains aspergeaient délicatement la forêt avec un vaporisateur. Violent aussi de les entendre balayer la maladie de sa fille, morte dans la jungle des suites d'une malformation cardiaque. « Cette maladie est due à la malnutrition », assène Me Brigitte Daille-Duclos, avocate d'Occidental Chemical Corporation. La même égrène chacune des maladies dont souffre Tran To Nga et estime que le lien avec l'« agent orange » n'est pas établi. « Ce sont des maladies dues à sa vieillesse », déclare-t-elle. Difficile, forcément, de prouver à quoi est due une maladie, pourtant, plusieurs d'entre elles correspondent à la liste de celles reconnues comme conséquences de l'« agent orange ».

Le débat porte aussi sur la question de la responsabilité ou non des entreprises. Ont-elles répondu à un appel d'offres, comme le montrent certains documents, ou ont-elles été réquisitionnées ? « Si nous l'avions voulu, nous n'aurions pas pu stopper sa production, en raison d'une loi américaine qui oblige les entreprises privées à participer à l'effort de guerre, sous peine de sanctions pénales », souligne Me Daille-Duclos. « Vous avez oublié le principe du tribunal de Nuremberg de désobéir à un ordre criminel et illégal », rétorque Me Bourdon.

Autre débat : les sociétés avaient-elles connaissance de la toxicité de leur propre produit ? « L'état des connaissances était largement suffisant pour savoir que ce produit n'aurait pas dû continuer à être commercialisé », assure Me Amélie Lefebvre, conseil de la plaignante. Argument réfuté par les multinationales. Enfin, ultime argument de ces sociétés, le taux de dioxine dans le sang de Tran To Nga. « Elle n'a pas plus de dioxine que vous et moi », lance Me Martinet. Son taux serait équivalent à la moyenne de la population européenne. Mais il pourrait avoir baissé avec le temps : le taux de dioxine diminuerait en se transmettant, notamment au moment d'une grossesse.

Les entreprises veulent en tout cas éviter à tout prix une condamnation, qui pourrait en déclencher d'autres en chaîne. Le combat juridique s'annonce complexe. La victoire de Tran To Nga est pour le moment au moins médiatique. Désormais, les noms Monsanto ou Dow Chemical sont liés à celui de l'« agent orange » épandu au Vietnam. Il leur faudra un sacré « greenwashing » pour y remédier. Décision le 10 mai.